ISSN 1246-3442

# BUDGET PRIMITIF 2017
## Séance du 3 avril 2017
## Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département

**NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945**

| Année | Préfet | Président du Département |
|---|---|---|
| 1945 | P. LECENE | Rodolphe ROUBET |
| 1948 | M. SEGAUT | - |
| 1949 | - | Dr Henri TOUSSAINT |
| 1951 | R. COUSIN | - |
| 1953 | M. PICARD | - |
| 1957 | L. OTTAVIANI | - |
| 1959 | J. SAUNIER | Jacques BORDENEUVE |
| 1960 | M. ELLIA | - |
| 1963 | L. VERGER | - |
| 1966 | F. LABORDE | - |
| 1968 | H. BOUCOIRAN | - |
| 1973 | P. FEUILLOLEY | - |
| 1975 | Ch. ORSETTI | - |
| 1976 | - | René ANDRIEU |
| 1977 | Th. KAEPPELIN | - |
| 1978 | - | Jean FRANCOIS-PONCET |
| 1982 | P. BLANC | - |
| 1985 | P. LEROY | - |
| 1986 | B. COURTOIS | - |
| 1987 | S. THIRIOUX | - |
| 1988 | J.-Ch. ASTRUC | - |
| 1992 | M. DIEFENBACHER | - |
| 1994 | J.C. VACHER | Dr Jean-Louis BRUNET |
| 1998 | N. JACQUET | Jean FRANCOIS-PONCET |
| 2000 | A. MERLOZ | - |
| 2001 | - | - |
| 2002 | H. MASSE | - |
| 2004 | - | Michel DIEFENBACHER |
| 2005 | R. THUAU | - |
| 2006 | - | - |
| 2007 | L. BEFFRE | - |
| 2008 | - | Pierre CAMANI |
| 2010 | B. SCHMELTZ | - |
| 2012 | M. BURG | - |
| 2013 | D. CONUS | - |
| 2016 | Mme P. WILLAERT | - |

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENT : **Pierre CAMANI, Sénateur de Lot-et-Garonne**

# MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

| | |
|---|---|
| **AGEN 1** | **M. Christian DELBREL**<br>Journaliste<br>Maire de Pont-du-Casse<br>Vice-président d'Agen Agglomération<br><br>**Mme Nathalie BRICARD**<br>Infirmière |
| **AGEN 2** | **M. Christian DEZALOS Ch. O.**<br>Retraité<br>Maire de Boé<br>Vice-président d'Agen Agglomération<br><br>**Mme Laurence LAMY**<br>Fonctionnaire |
| **AGEN-** | **M. Pierre CHOLLET**<br>Médecin pneumologue<br>1er Adjoint au Maire d'Agen<br><br>**Mme Baya KHERKHACH**<br>Salariée |
| **AGEN 4** | **M. Christophe BOCQUET**<br>Retraité<br><br>**Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT**<br>Fonctionnaire<br>Adjointe au Maire d'Agen |
| **L'ALBRET** | **M. Nicolas LACOMBE**<br>Directeur d'école<br>Maire de Nérac<br><br>**Mme Marylène PAILLARES**<br>Adjointe au Maire de Nérac |

| | |
|---|---|
| **CONFLUENT** | **M. Alain MERLY Ch.**<br>Représentant de commerce<br>Maire de Prayssas<br>Vice-Président de la communauté du Confluent et des côteaux de Prayssas<br><br>**Mme Laurence DUCOS**<br>Salariée |
| **COTEAUX DE GUYENNE** | **M. Pierre CAMANI**<br>***Président du Conseil départemental***<br>***Sénateur de Lot-et-Garonne***<br>Cadre territorial en disponibilité<br><br>**Mme Caroline HAURE-TROCHON**<br>Médecin généraliste |
| **FORET DE GASCOGNE** | **M. Raymond GIRARDI**<br>Retraité<br>Maire d'Argenton<br>Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne<br><br>**Mme Hélène VIDAL**<br>Fonctionnaire |
| **FUMELOIS** | **M. Daniel BORIE**<br>Retraité<br>Maire de Saint-Vite<br><br>**Mme Sophie GARGOWITSCH**<br>Enseignante – sophro-relaxologue<br>Maire de Blanquefort-sur-Briolance |
| **HAUT AGENAIS PERIGORD** | **M. Marcel CALMETTE**<br>Médaille communale et départementale<br>Médaille d'honneur agricole<br>Retraité<br>Maire de Paulhiac<br><br>**Mme Christine GONZATO-ROQUES**<br>Fonctionnaire<br>Adjoint au Maire de Monflanquin |
| **LAVARDAC** | **M. Michel MASSET**<br>Gérant de société<br>Maire de Damazan<br>Président de la communauté du Confluent et des côteaux de Prayssas<br><br>**Mme Valérie TONIN**<br>Agent immobilier<br>Adjointe au Maire de Barbaste |

| | |
|---|---|
| **LIVRADAIS** | **M. Jacques BORDERIE**<br>Chef d'entreprise<br>1er adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot<br><br>**Mme Marie LABIT**<br>Agent de service hospitalier |
| **MARMANDE 1** | **M. Joël HOCQUELET**<br>Médecin généraliste<br><br>**Mme Emilie MAILLOU**<br>Fonctionnaire |
| **MARMANDE 2** | **M. Jacques BILIRIT**<br>Développeur économique<br>Maire de Fourques-sur-Garonne<br><br>**Mme Sophie BORDERIE**<br>Infirmière-Anesthésiste |
| **OUEST AGENAIS** | **M. Jean DREUIL**<br>Retraité<br>Maire de Sérignac-sur-Garonne<br>Président du Centre Départemental de Gestion<br>de la Fonction publique territoriale<br><br>**Mme Françoise LAURENT**<br>Retraitée |
| **PAYS DE SERRES** | **M. Bernard BARRAL**<br>Retraité<br><br>**Mme Marie-France SALLES Ch.**<br>Maître de Conférence<br>Maire d'Engayrac |
| **SUD EST AGENAIS** | **M. Rémi CONSTANS**<br>Retraité<br>Maire de Layrac<br>Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération<br><br>**Mme Christine BONFANTI-DOSSAT**<br>Infirmière<br>Maire de Lafox<br>Vice-présidente d'Agen Agglomération |
| **TONNEINS** | **M. Jean-Pierre MOGA**<br>Retraité<br><br>**Mme Line LALAURIE**<br>Retraitée<br>Maire de Castelmoron-sur-Lot<br>Vice-présidente de la communauté de communes<br>Lot et Tolzac |

| | |
|---|---|
| **VAL DU DROPT** | **M. Pierre COSTES**<br>Vétérinaire<br><br>**Mme Danièle DHELIAS**<br>Exploitante agricole<br>Adjointe au Maire de Ségalas |
| **VILLENEUVE 1** | **M. Guillaume LEPERS**<br>Cadre commercial<br><br>**Mme Patricia SUPPI**<br>Fonctionnaire |
| **VILLENEUVE 2** | **M. Patrick CASSANY**<br>Gérant de société<br>1er Vice-président du Conseil départemental<br>Maire de Villeneuve-sur-Lot<br>Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois<br><br>**Mme Catherine JOFFROY**<br>Avocate |

***<u>LÉGENDES</u> :***

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

**C.** Commandeur

**O.** Officier

**Ch.** Chevalier

## COMMISSION PERMANENTE

*Président :* M. Pierre CAMANI

*Premier Vice-Président :* M. Patrick CASSANY

*Vice-Présidents :* Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

*Membres :* M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES, Mme Hélène VIDAL, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN, M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Marie LABIT, M. Rémi CONSTANS, Mme Christine BONFANTI-DOSSAT, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Jean-Pierre MOGA, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Line LALAURIE, Mme Patricia SUPPI

§ § § § §

## COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

### *COMMISSION*

### *« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »*

****

*Président :* Mme Sophie BORDERIE
*Vice-Présidents :* Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON, M.Pierre COSTES
*Membres :* Mmes Hélène VIDAL, Marie-France SALLES, Christine BONFANTI-DOSSAT, Baya KHERKHACH, Marie LABIT, Nathalie BRICARD

### *COMMISSION*

### *« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »*

*Président :* M. Patrick CASSANY
*Vice-Présidents :* Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET
*Membres :* MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Jean-Pierre MOGA, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

***COMMISSION***

## *« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »*

*Président :* M. Jacques BILIRIT
*Vice-Président :* M. Michel MASSET
*Membres :* MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Guillaume LEPERS, Jean-Pierre MOGA, Jacques BORDERIE

***COMMISSION***

## *« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»*

*Président :* Mme Sophie GARGOWITSCH
*Vice-Présidents :* Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
*Membres :* M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET, Mme Marie LABIT, M. Alain MERLY

***COMMISSION***

## *« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »*

*Président :* M. Nicolas LACOMBE
*Vice-Présidents :* Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
*Membres :* Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

***COMMISSION***

## *« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »*

*Présidente :* Mme Catherine JOFFROY
*Vice-Présidents :* M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
*Membres :* Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

***COMMISSION***

## *« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »*

*Président :* M. Raymond GIRARDI
*Vice-Présidents :* M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
*Membres :* MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

***COMMISSION***

## *« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE »*

| | |
|---|---|
| *Présidente :* | Mme Marie-France SALLES |
| *Vice-Présidente :* | Mme Marylène PAILLARES |
| *Membres :* | Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Christine BONFANTI-DOSSAT, Marie LABIT |

***COMMISSION***

## *« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »*

| | |
|---|---|
| *Président :* | M. Christian DEZALOS |
| *Vice-présidente :* | Mme Marie-France SALLES |
| *Membres :* | Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET Mme Line LALAURIE |

# COMPTE RENDU

# DES DEBATS

## TABLE DES MATIERES

---

## REUNION DU 3 avril 2017

Pages


- Ouverture de la séance du 3 avril 2017 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne ..... 1

- Constat du quorum ..... 1

- Désignation du secrétaire de séance (Mme Brandolin-Robert) ..... 1

- Discours d'ouverture du Président ..... 2

- Intervention de M. Laur, Directeur du Centre d'Affaires Secteur public local au sein de la Banque Postale Collectivités Locales ..... 7

- Présentation du Budget Primitif de l'année 2017 par M. Dézalos, président de la commission Finances et évaluation des politiques publiques et débats ..... 9

- Présentation des travaux de la commission Agriculture, Forêt et Environnement par M. Girardi, président de la commission, et débats ..... 26

- Présentation des travaux de la commission Développement Social, Insertion et Habitat par Mme Borderie, présidente de la commission, et débats..... 31

- Présentation des travaux de la commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur, par M. Lacombe, président de la commission, et débats..... 40

- Présentation des travaux de la commission Développement durable et citoyenneté par Mme Lamy, vice-présidente de la commission, Chargée de la citoyenneté ..... 47

- Présentation des travaux de la commission Développement Economique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles par M. Bilirit, président de la commission, et débats..... 49

- Présentation des travaux de la commission Aménagement du territoire, Infrastructures et mobilité par M. Cassany, président de la commission, et débats..... 58

- Présentation des travaux de la commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie Associative par Mme Joffroy, présidente de la commission, ..... 62

- Présentation des travaux de la commission Administration générale, ressources Humaines et patrimoine par Mme Salles, présidente de la commission, et débats ..... 67

- Présentation des travaux de la commission Finances et Evaluation des Politiques Publiques par M. Dézalos, président de la commission, et débats ..... 72

- Vote du Budget primitif 2017 ..... 74

- Diaporamas..... 75

# BUDGET PRIMITIF de 2017

## *SOMMAIRE*

### *I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT*


| | | pages |
|---|---|---|
| ***1001*** | Perspectives budgétaires 2017 dans le domaine social ..... | 38 |
| ***1002*** | Préconisations du groupe de travail pour "une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle" ..... | 8 |
| ***1003*** | Règlement département d'aide sociale - partie maintien à domicile des personnes âgées et personnes en situation de handicap..... | 38 |
| ***1004*** | Politique en faveur du logement..... | 38 |


### *II - COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ*


| | | |
|---|---|---|
| ***2001*** | Infrastructures - Réseaux routier, navigable et cyclable ..... | 58 |


### *III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, NUMÉRIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES*


| | | |
|---|---|---|
| ***3002*** | Economie, tourisme et territoires..... | 56 |
| ***3003*** | Politique en faveur du soutien aux territoires..... | 56 |
| ***3004*** | Plan d'action 2017 en matière d'aménagement numérique du territoire ..... | 56 |
| ***3005*** | Attribution de subvention<br>Projet d'acquisition de matériels par la SAS VEGECROC..... | 57 |
| ***3006*** | Retrait du Département au sein du Syndicat Mixte de développement économique du Marmandais (SMIDEM) ..... | 57 |
| ***3007*** | Etats généraux du tourisme - Point d'information ..... | 57 |


### *IV - COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETÉ*


| | | |
|---|---|---|
| ***4002*** | Fédérer autour des notions de citoyenneté et bénévolat ..... | 49 |
| ***4003*** | 2017, année du bénévolat et de l'engagement citoyen<br>"Trophées du bénévolat"..... | 49 |

## *V - COMMISSION POLITIQUES ÉDUCATIVES, COLLÈGES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR*


| | | |
|---|---|---|
| ***5001*** | Une politique éducative pour la réussite des jeunes lot-et-garonnais ..... | 46 |
| ***5002*** | Convention transitoire relative aux modalités d'exercice des compétences respectives entre le Département et les collèges publics ..... | 46 |
| ***5003*** | Dotation de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association de Lot-et-Garonne pour l'exercice 2017 ..... | 46 |
| ***5004-2002*** | Politique des transports interurbains de voyageurs, transports scolaires et transport adapté..... | 47 |
| ***5005-2003*** | Compensation des charges et ressources transférées du Département de Lot-et-Garonne à la Région Nouvelle-Aquitaine au titre des transports ..... | 47 |


## *VI - COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE*


| | | |
|---|---|---|
| ***6001*** | Politique culturelle départementale ..... | 62 |
| ***6002*** | Préserver le tissu associatif départemental en matière de sport..... | 65 |


## *VII - COMMISSION AGRICULTURE, FORÊT ET ENVIRONNEMENT*


| | | |
|---|---|---|
| ***7001*** | Rapport général sur la politique départementale en matière d'agriculture, de forêt et d'environnement..... | 30 |
| ***7002-3008*** | Convention de soutien au développement des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire 2017-2020 ..... | 30 |
| ***7003*** | Plan apicole durable de Lot-et-Garonne..... | 30 |
| ***7004*** | Syndicat départemental d'électricité et d'énergie de Lot-et-Garonne (SDEE 47) :<br>- Attribution d'une subvention pour l'animation de la filière bois-énergie en 2017<br>- avenant N°1 à la convention 2015 pour le déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques en Lot-et-Garonne ..... | 31 |


## *VIII - COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE*


| | | |
|---|---|---|
| ***8004*** | Rapport de situation sur l'égalité des femmes et des hommes, agents du département de Lot-et-Garonne..... | 25 |
| ***8005*** | Approbation des débats de la session consacrée au débat d'orientations budgétaires pour 2017 ..... | 1 |
| ***8006*** | Tableau des effectifs au 1er janvier 2017..... | 70 |
| ***8007*** | Prolongation du dispositif de titularisation applicable aux agents contractuels | 70 |

***8008*** Modification de la délibération n°6008 en date du 31 octobre 2007 portant régime indemnitaire des agents de la D.D.E. accueillis dans le cadre du transfert de personnels conformément à la loi n° 2004-809 du 15 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales..... 71

***8009*** Indemnités de fonction des membres du Conseil départemental : incidences des dispositions du décret n°2017-85 ..... 71

***8010*** Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics - information au Conseil départemental. ..... 71

***8011*** Bâtiments départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparations et d'améliorations - affaires foncières - maintenance et entretien des bâtiments départementaux. ..... 71

***IX - COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES***

***9003*** Rapport de présentation du budget primitif 2017 - Reprise anticipée des résultats 2016 - Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ..... 74

***9004*** Dotations et reprises de provisions ..... 74

# Liste des interventions du 3 avril 2017

| | |
|---|---|
| CAMANI Pierre | 1 à 7 ;8 ,9,14,22 à 24,28,29,30,36 ;37,39,40,43,44, 45,48,52,53,54,55,56,60,61,62;65,66,68,69,70,73 |
| BILIRIT Jacques | 18 à 20,49 à 52,53,54,55 |
| BORDERIE Sophie | 31 à 34,35,36 |
| BORIE Daniel | 65 |
| BRANDOLIN-ROBERT Clémence | 53,54,55 |
| BRICARD Nathalie | 42 |
| CALMETTE Marcel | 30,39,40,43,62,73 |
| CASSANY Patrick | 58 à 60,61 |
| CHOLLET Pierre | 20,24,69,70 |
| COSTES Pierre | 34,35 |
| DELBREL Christian | 15 à 18,44,60 |
| DEZALOS Christian | 9 à 14,56,72,73 |
| DUCOS Laurence | 45 |
| GIRARDI Raymond | 21,26 à 28,29 |
| JOFFROY Catherine | 62 à 64,65 |
| KHERKHACH Baya | 35,36,37 |
| LACOMBE Nicolas | 40 à 41,43,44,45 |
| LAMY Laurence | 30,47 |
| LEPERS Guillaume | 14,46,68,69,73 |
| MASSET Michel | 56 |
| MERLY Alain | 28,29,55,56 |
| MOGA Jean-Pierre | 22,44,52,61,62 |
| SALLES Marie-France | 22,25,37,67 |
| SUPPI Patricia | 43,64,65 |
| | |
| LAUR Jean-Charles<br>*Directeur du Centre d'Affaires Secteur Public Local au sein de la Banque Postale Collectivités Locales* | 7,9 |
| M. BORDENEUVE Michel<br>*Directeur de la Direction de l'Immobilier* | 42 |
| M. DUPREZ Fabien<br>Directeur général adjoint des Infrastructures et des Transports | 61 |

**BUDGET PRIMITIF 2017**

**-----**

***SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2017***

***La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, assisté de M. Jacques ANGLADE, Directeur général des services.***

***Étaient présents : MM. BARRAL Bernard, BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence, Mme BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi , COSTES Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, LABIT Marie, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, MM. LEPERS Guillaume, MASSET Michel, MERLY Alain, MOGA Jean-Pierre, Mmes PAILLARES Marylène, SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.***

***Absents excusés :*** ***Mme BONFANTI-DOSSAT Christine (a donné pouvoir à M. CONSTANS),***
***Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à M. HOCQUELET).***

**M. le PRÉSIDENT. –** Mes Chers Collègues, je crois que nous sommes quasiment au complet et je vous en remercie. Le quorum est largement atteint.

Il nous appartient de désigner un ou une secrétaire de séance. Je propose que Mme Brandolin-Robert, si elle en est d'accord, soit désignée à cette fonction.

***Mme Brandolin-Robert est désignée secrétaire de séance***.

Nous devons procéder à l'annonce des motions. En avez-vous ? Il n'y en a pas.

**RAPPORT N° 8005**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION CONSACREE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017**

**Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. –** Nous devons procéder à l'approbation du compte rendu des débats de la dernière séance. Avez-vous des observations sur ce compte rendu ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

***VOTE : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

*Absents lors du vote :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir M. Constans)*
*- Mme Maillou (pouvoir M. Hocquelet)*

Nous allons passer au vif du sujet. Je voudrais d'abord vous présenter M. Laur, qui est directeur du centre d'affaires du secteur public local au sein de la Banque Postale, spécialisé auprès des collectivités locales et qui interviendra tout à l'heure sur la conjoncture et le contexte financier des Départements, pour nous donner un éclairage national de leur situation. Vous verrez que celle du Lot-et-Garonne n'a malheureusement rien d'original dans ce contexte.

Je voudrais aussi saluer l'arrivée en Lot-et-Garonne de Mme Pascale Rivière, notre nouveau payeur départemental. Diplômée de l'IEP de Bordeaux en 1984, lauréate de l'École Nationale des services du Trésor, Mme Rivière exerçait précédemment à Fleurance dans le Gers. Nous lui souhaitons la bienvenue en Lot-et-Garonne.

Dans un autre registre, je voudrais exprimer une pensée toute particulière pour les victimes de l'attentat du 22 mars à Londres. Parmi les blessés figurent trois jeunes compatriotes. En votre nom à toutes et tous, je leur adresse ainsi qu'à leur famille un message de compassion et de réconfort.

Depuis de longs mois, la lutte contre le terrorisme constitue une priorité absolue de notre Gouvernement. Elle mobilise sans relâche nos forces de sécurité civiles et militaires.

Dans ce contexte, je salue la nomination de Matthias Fekl en qualité de Ministre de l'Intérieur. Bien évidemment, cette nomination est une fierté et un grand honneur pour le Lot-et-Garonne. C'est aussi et surtout le choix de la compétence, de la probité et de l'avenir à la tête d'un ministère régalien de première importance. Je lui transmets, en votre nom à tous, les félicitations et les encouragements chaleureux du Lot-et-Garonne.

Mes Chers Collègues, cette session s'inscrit dans la parfaite continuité du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 février dernier. Par ailleurs, le budget primitif pour 2017 intègre fidèlement les préconisations de la commission de refondation des politiques départementales, cette instance transpartisane que j'ai mise en place en 2015.

Le socle commun de notre feuille de route repose, je le rappelle, sur quatre piliers majeurs :

- la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement ;
- le maintien d'un ratio d'endettement soutenable ;
- le refus de toute augmentation de la fiscalité ;
- la préservation d'un bon niveau d'investissements.

Pour 2017, le budget de notre collectivité s'élève à 420,5 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les 4,3 millions d'euros de reports, soit un volume total de 424,8 millions d'euros. Par rapport à 2016, la hausse est inférieure au seuil de 1 %, ce qui traduit de notables efforts de maîtrise budgétaire.

Avec 346 millions d'euros, la section de fonctionnement est stable par rapport à 2016. La section d'investissement s'établit à 78,8 millions d'euros. Fait marquant encore une fois, malheureusement, nos recettes baissent pour la troisième année consécutive alors que nos dépenses contraintes continuent d'augmenter.

Dans quelques instants, Christian Dézalos présentera le rapport financier de ce budget. Auparavant, et à titre exceptionnel, un expert de la Banque Postale nous dressera le contexte national de la situation financière des Départements de France. Cette étude fine et pertinente nous permettra de mieux apprécier le cadre d'élaboration de notre budget 2017.

Sans déflorer le sujet, nous ferons une nouvelle fois le constat du « garrot » financier qui étrangle un nombre croissant de collectivités départementales. Nous écarterons, chiffres à l'appui, les soupçons de mauvaise gestion que certains adversaires résolus des Départements tentent de distiller dans l'opinion.

Notre situation budgétaire est très paradoxale. Ces dernières années, nous nous sommes appliqués à contenir, non sans mal mais efficacement, l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

À titre d'exemple, pour atteindre l'objectif de stabilité de la masse salariale, 32 postes devenus vacants en 2016 n'ont pas été pourvus cette année, et nous facilitons amplement la mobilité interne, ce qui nous permet d'adapter nos effectifs aux évolutions de nos missions, de réorganiser nos services et ainsi de les reconfigurer avec des effectifs moindres. Ce faisant, nous respectons ainsi à la lettre les préconisations de la commission de refondation.

Je vous ferai observer que, comme je m'y étais engagé, les crédits de fonctionnement du cabinet seront une nouvelle fois diminués. Les diminutions consécutives depuis 2008 – ce que, Monsieur Laur, vous ne devez pas souvent constater dans les Départements – nous ont amenés à réduire de plus de 50 % ce budget, tout comme celui de la communication.

Ces efforts et, mieux encore, nos bons ratios de gestion ont été salués par des organismes indépendants tels que la Chambre régionale des comptes et la fondation IFRAP (Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques). Même si cela n'a pas été vraiment relayé, je vous rappelle que nous avons eu un bon rapport de la CRC (Chambre régionale des comptes) pour les années 2010 à 2014 incluses.

Et pourtant, malgré notre sérieux budgétaire, nous sommes face à une impasse financière sans précédent. Le paradoxe est là.

Chers Collègues, vous le savez, l'amélioration de la situation ne dépend plus seulement de nous. Nous avons pris nos responsabilités ; à l'État maintenant d'assumer les siennes.

Je ne vous proposerai donc pas une hausse de 30 % de la taxe sur le foncier bâti pour équilibrer notre budget 2017. 30 % ! Tout le monde a bien entendu. C'est exactement le pourcentage d'augmentation que nous devrions appliquer tout simplement pour mettre nos comptes à l'équilibre.

Je vous proposerai encore moins une augmentation de 50 %, qui nous permettrait de reconstituer notre capacité d'autofinancement et nous donnerait la possibilité d'envisager sereinement les grands investissements en infrastructures routières que nous attendons tous.

Je n'accepterai pas que les Lot-et-Garonnais pallient, par l'impôt, les désengagements continuels de l'État depuis quinze ans. Je n'accepterai pas l'injustice suprême de faire payer par les contribuables lot-et-garonnais, plus pauvres que la moyenne de leurs concitoyens, des dépenses relevant de la solidarité nationale.

C'est pour cette raison que les 21 millions d'euros correspondant au reste à charge de l'État en matière de RSA sont inscrits en recettes au budget, nous permettant ainsi de l'équilibrer.

Si l'État n'abonde pas par une dotation exceptionnelle cette ligne budgétaire, alors nous retiendrons cette somme sur les versements à la CAF pour les cinq derniers mois de l'année.

Je n'ai aujourd'hui aucune assurance que l'État abondera cette ligne, mais quel que soit le Gouvernement, nous devons maintenir la pression. Pour ce faire, j'en appelle une nouvelle fois à l'unité départementale et à la responsabilité de tous les conseillers départementaux.

Je veux être parfaitement clair. Lorsque je déclare que le Département entame une « grève du financement » de l'allocation RSA, loin de moi l'idée de prendre en otage ses bénéficiaires. Bien entendu, celle-ci continuera à leur être versée au même montant et sans aucune interruption, car c'est une obligation pour l'État. Cette « grève du financement » que nous entendons observer vise à souligner non seulement l'importance de cette allocation pour lutter contre la précarité, mais aussi la désinvolture de l'État qui renvoie aux Départements l'essentiel de son financement.

Plusieurs Départements ont été contraints d'utiliser cette mesure l'année dernière, dont celui du Président de l'ADF, Dominique Bussereau.

Le 24 février dernier, comme je m'y étais engagé, j'ai écrit à tous les Présidents de Département de France pour les appeler à une mobilisation collective. De très nombreux collègues, de droite comme de gauche, m'ont témoigné leur solidarité. C'est bien la preuve que le défi auquel nous sommes confrontés dépasse de très loin les petites querelles partisanes.

Au fond, deux modèles de développement local sont sur la table. Pour les uns, la puissance des espaces métropolitains suffira à entraîner dans leur sillage les territoires périphériques et ruraux. Pour les autres dont je fais partie, le développement ne se décrète pas à distance, et la nécessité d'un Département solide dans l'espace rural s'impose : un Département, moteur du développement de son territoire, qui travaille de concert avec les métropoles sans étouffer sous leur pression.

Le 8 février dernier, l'Assemblée des Départements de France a auditionné les candidats à la présidence de la République. Tous ou presque ont réaffirmé leur attachement au Département. Tous ont fait des propositions pour résoudre de manière pérenne les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Je forme le vœu que l'action du prochain Président de la République s'inspire de la charte de l'ADF adoptée à l'unanimité. Elle pose en effet les jalons d'un nouveau pacte territorial susceptible de renouer une relation de confiance entre l'État et les Départements, en leur permettant d'assumer pleinement la réalité de leurs compétences.

Cela implique de nouvelles clés de financement des dépenses sociales, qui font peser une lourde épée de Damoclès sur nos capacités d'action.

Il y a aujourd'hui une forte attente de lisibilité et de stabilité, indispensables pour construire dans la durée et la cohérence des politiques publiques au service de nos concitoyens.

Mes Chers Collègues, en dépit des difficultés et des incertitudes, le budget pour l'année 2017, qui vous est proposé, n'affiche ni renoncement ni résignation. Il traduit notre volontarisme et notre ambition d'aller de l'avant. Il s'articule autour d'un triptyque : l'approfondissement des solidarités humaines, le renforcement de notre attractivité et le développement des solidarités territoriales.

L'action sociale est au cœur de notre engagement. Trois démarches innovantes illustrent notre volonté de dépasser les cadres fixés par la loi et ainsi d'innover en la matière.

Tout d'abord, je veux saluer le travail, discret et efficace, de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Co-présidée en Lot-et-Garonne par la Vice-Présidente en charge du Développement social, Sophie Borderie, et par le directeur territorial de l'Agence Régionale de Santé, cette instance assure une sélection de projets ayant vocation à améliorer les interventions en faveur des personnes âgées dépendantes. Cette conférence, qui répartit des aides en conséquence, a été mise en place par la loi d'adaptation de la société au vieillissement en décembre 2015. On ne le dira jamais assez : cette loi, qui est passée relativement inaperçue, a ouvert des perspectives réelles d'amélioration pour nos anciens avec, par exemple, la revalorisation des montants de l'APA et la diminution du reste à charge pour les bénéficiaires.

Ensuite, je veux vous rappeler que le Département s'est porté candidat auprès de l'État, d'une part, pour souscrire à un dispositif expérimental, dénommé « Territoire Zéro chômeur » et, d'autre part, afin de prétendre à un nouveau fonds d'appui aux politiques d'insertion. Dans les deux cas, le Département devra susciter la mobilisation des acteurs locaux afin de mieux accompagner les personnes en difficulté sur le chemin de la réinsertion.

Enfin, la dernière démarche que je souhaite évoquer, en lien avec la précédente, concerne le groupe technique installé à l'automne dernier, sous l'autorité de Pierre Costes, visant à une « juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle ». Les préconisations finales vous sont soumises aujourd'hui ; vous apprécierez leur sérieux et leur qualité. Leur mise en œuvre doit nous permettre, grâce à la création d'une équipe d'agents dédiée, de mieux rationaliser nos contrôles sur les aides et les établissements sociaux et médico-sociaux, d'améliorer le traitement des procédures d'instruction des demandes et, donc, de lutter plus efficacement contre d'éventuelles fraudes. Elle permet également de mieux accompagner les bénéficiaires dans leurs droits – je veux insister sur ce point.

Plus solidaire, notre département doit également renforcer son attractivité pour favoriser la création de richesses. Cela passe notamment par la modernisation continue de notre réseau routier. Vous le savez, cette préoccupation reste une de nos priorités depuis notre arrivée aux responsabilités. Même si nous avons été contraints de diminuer les enveloppes, nous réalisons de très nombreux projets. Je veux saluer l'action des services de la DIT (Direction des infrastructures et des transports), que nous avons mobilisés avec Patrick Cassany, pour qu'elle renforce ses capacités d'ingénierie et de conception dans l'objectif de réaliser toujours autant d'opérations avec des budgets réduits.

Je prendrai comme exemple concret les carrefours giratoires réalisés à Tonneins et Fauillet. Ces deux réalisations affichaient initialement un coût d'objectif de plus de 600 000 euros chacun. Nous avons réussi à réaliser le premier pour un coût de 360 000 euros et le second pour un coût de 340 000 euros.

C'est cette ingénierie qui nous permet aujourd'hui de réaliser quasiment autant d'opérations d'aménagement et d'entretien avec des budgets ajustés.

L'adaptation aux circonstances et la bonne gestion, c'est cela qui fait avancer le Lot-et-Garonne.

Le premier vice-Président, Patrick Cassany, détaillera nos interventions dans un instant, mais je souhaite mettre l'accent sur un aspect particulier. Je pense au soutien du Département à des grands projets de dimension départementale conduits par d'autres maîtres d'ouvrage : l'État pour la RN21 et l'Agglomération d'Agen pour la rocade ouest incluant le nouvel échangeur autoroutier.

Notre contribution n'était pas obligatoire ! Elle est conséquente, plus de 50 millions d'euros pour les deux projets, et elle répond à une volonté de faciliter la réalisation de ces projets majeurs pour notre territoire. Mais au-delà de ces opérations exceptionnelles, nous vous proposerons de nombreuses opérations, plus localisées mais tout aussi importantes, d'entretien de notre voirie et de nos ouvrages d'art.

L'attractivité de notre département, c'est aussi sa capacité à relever le défi de la transition numérique. Vous connaissez mon ambition sur ce sujet.

Je ne reviendrai pas sur les programmes de montée en débit et de déploiement de la fibre optique portés par le syndicat Lot-et-Garonne Numérique. Les travaux avancent à bon rythme ; le calendrier fixé est ainsi parfaitement respecté ; le haut débit est accessible à tous aujourd'hui, en Lot-et-Garonne ; et concernant le déploiement de la fibre optique, les marchés sont désormais notifiés et les travaux devraient démarrer avant l'été.

J'ai également eu l'occasion, lors du débat d'orientations budgétaires, d'insister sur l'importance du Campus numérique, dont nous avons posé les bases en février dernier, en présence du Président de Région. Ce projet, qui a l'originalité de fédérer tous les acteurs concernés, doit positionner notre département parmi les territoires à l'avant-garde de la révolution numérique, qui va bouleverser nos modes de vie et de travail.

Notre attractivité est aussi liée à une identité de territoire qui forge une image. Alors que se profile l'ouverture de la saison touristique, le Département s'est engagé, dans la dynamique lancée par Jacques Bilirit avec les états généraux du tourisme, à chercher les voies pour mieux s'adapter aux évolutions des attentes de la clientèle. Il s'agit pour nous de conjuguer les atouts d'un département authentique, aux paysages et au bâti préservés, avec une diversification de notre gamme d'hébergements et d'activités touristiques.

Le Center Parcs s'inscrit dans cette optique. Il ne doit pas être conçu comme une réponse unique à une problématique de développement, mais comme un moteur permettant la mise en route d'autres initiatives. Je veux féliciter aujourd'hui les chambres consulaires et les principales organisations professionnelles, qui sont en train de réussir avec nous le pari de regrouper et d'organiser nos artisans et nos entreprises afin qu'elles puissent répondre de manière globale et concertée aux commandes en cours d'élaboration et leur permettre ainsi de bénéficier de ce fantastique chantier.

C'est tout l'enjeu de la solidarité territoriale dont le Département est, aux termes de la loi, le chef de file. Cette responsabilité conforte la place que le Département a acquise depuis de nombreuses années dans le paysage local.

De par son rôle de conseil et de soutien auprès des communes, des intercommunalités, mais aussi des acteurs socio-économiques et associatifs, le Département est reconnu comme un partenaire de choix, vecteur d'équilibre entre les territoires.

Chacun a pleinement conscience que nos investissements et nos cofinancements produisent un effet levier, contribuant à l'aboutissement de nombreux projets.

Vous le savez, l'argent public se fait rare. C'est pourquoi, nous devons définitivement sortir d'une logique de guichet au profit d'une logique de projet. Il nous faudra optimiser nos interventions à l'échelle des territoires et cibler davantage nos aides au regard des besoins locaux et, naturellement, de nos capacités budgétaires. Telles seront les grandes lignes de la nouvelle politique contractuelle que je proposerai avant l'été à nos interlocuteurs.

Notre mission de service public, au plus près des habitants, trouve son prolongement dans le cadre de l'élaboration, conjointe avec l'État, du schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public.

Il y a quelques jours, je participais, avec Madame le Préfet et Michel Masset, à la restitution du travail des quatre ateliers thématiques. Les retours d'expériences et les pistes ouvertes dans les domaines de la démographie médicale, des mobilités individuelles et collectives, de la mutualisation des services publics et du maintien du commerce de proximité serviront de support au plan d'actions qui sera soumis à votre validation avant la fin de l'année.

Mes Chers Collègues, l'ensemble de nos actions ne se réduisent évidemment pas à des procédures ou à des opérations administratives. Ce budget 2017 est surtout le résultat d'une démarche politique fondée sur trois idées forces : le développement de notre département, l'amélioration de la vie des Lot-et-Garonnais et la cohésion sociale.

C'est dans cet esprit que j'ai souhaité placer l'année 2017 sous le signe du bénévolat. Trop peu reconnue, souvent négligée, cette forme d'action désintéressée constitue pourtant un véritable ressort du lien social dans nos villages, dans nos campagnes et dans nos quartiers.

Le bénévolat, c'est une richesse humaine qui n'est pas quantifiable, c'est un engagement humaniste au service des autres. Le bénévolat prend le visage d'une foule bigarrée d'hommes et de femmes investis dans les associations locales, une des plus belles conquêtes de la République. En 2017, le Département mettra donc à l'honneur ces Lot-et-Garonnais en leur décernant les trophées du bénévolat.

Mes Chers Collègues, dans notre société en quête de repères, le Département représente un port d'attache solide, ancré dans l'histoire et ouvert aux vents de la modernité.

À l'occasion du débat d'orientations budgétaires, vous avez unanimement exprimé votre attachement à notre collectivité. Ensemble, nous avons lancé un appel au Gouvernement afin de le sensibiliser à nos difficultés et à nos légitimes revendications. Au-delà de nos sensibilités, je vous invite à rester unis autour de cet engagement.

Je vous remercie de votre attention et je vais passer la parole à M. Laur, directeur du centre d'affaires Secteur public local au sein de la Banque Postale Collectivités locales, qui va nous présenter la conjoncture et le contexte financier des Départements. Merci, Monsieur Laur, de votre présence.

*(Présentation d'un diaporama p : 75)*

**M. LAUR. –** Merci de me recevoir ici. C'est assez impressionnant d'être devant cet hémicycle ; je vais essayer d'être à la hauteur. Je suis directeur régional, pour l'ensemble du grand Sud-Ouest, des activités du secteur public local à la Banque Postale, c'est-à-dire les activités à destination des collectivités locales, des bailleurs sociaux, de la santé et de l'économie mixte. Nous avons lancé nos activités à destination du secteur public local en 2012 ; et, dès 2015, nous avons été le premier financeur des collectivités locales, ce qui a été confirmé en 2016. Au-delà de l'activité bancaire, notre démarche vis-à-vis de ce secteur a voulu être une véritable démarche d'expertise et d'accompagnement. C'est à ce titre que nous avons créé une direction des Études, qui réalise des publications régulières, annuelles, la plus connue étant la *Note de conjoncture*, et qui peut aussi réaliser des études personnalisées pour chaque collectivité. C'est en m'appuyant sur quelques études de notre direction que je vais effectuer la présentation de ce matin, qui se veut d'abord une présentation macro, même si je vais faire un petit focus sur les Départements, sans intervenir sur la situation du Lot-et-Garonne, car ce n'est pas le sujet.

Premièrement, toutes collectivités confondues (le bloc communal, les Départements et les Régions), l'évolution de la dépense publique, hors inflation, montre que depuis 1982 le volume de la dépense a été multiplié par 2,3, ce qui nous amène à un total à près de 250 milliards d'euros. Hors transferts de compétences, qui se sont déroulés surtout à destination des Départements, l'évolution est de 1,9, mais pour les Départements le volume a été multiplié par 6 dès que l'on intègre les transferts de compétences. En ramenant cette évolution à celle de la population, la dépense publique a été multipliée par 1,6.

Toutes collectivités confondues, les niveaux d'épargne, entre 1996 et 2011, ont connu une évolution quasi continue, puis, à compter de 2012, il s'est opéré un changement de tendance, avec une baisse de ces niveaux d'épargne, qui s'est toutefois stabilisée en 2015. Nos estimations pour 2016 tablaient sur une nouvelle baisse, mais le Gouvernement vient d'annoncer que les premiers chiffres montreraient une évolution à la hausse assez sensible – nous attendons d'avoir les chiffres définitifs. Des éléments notables ont permis d'obtenir une stabilisation en 2015 et surtout une hausse en 2016 : d'une part, plusieurs collectivités ont recouru à l'augmentation fiscale (35 Départements y ont recouru en 2016, 10 l'avaient fait en 2015, et les communes l'ont fait de façon assez régulière en 2016), et la dynamique a encore été forte sur les droits de mutation, qui avaient fortement évolué en 2015 et qui ont poursuivi sur cette lancée en 2016, ce qui continue au début de 2017 ; d'autre part, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a été supérieure à ce qui était attendu, tandis que, dernier élément, la baisse des dotations de fonctionnement a été divisée par deux pour le bloc communal alors qu'elle est restée pleine et entière pour les Départements.

L'évolution des dépenses de fonctionnement montre que leur augmentation a diminué depuis 2012 de façon significative. Pour 2016, cette évolution est estimée à +0,8 %. Les frais de personnel ont été privilégiés dans la maîtrise de ces dépenses de fonctionnement. Aujourd'hui, beaucoup de collectivités peuvent être en renoncement de certaines politiques publiques pour absorber l'évolution des dotations.

Les niveaux d'épargne arrivent à se stabiliser aussi grâce à l'évolution de certaines recettes. La taxe foncière vous concerne en premier chef. Pour les 35 Départements qui ont augmenté la fiscalité en 2016, la moyenne d'augmentation de taux est de 13 %. En intégrant l'ensemble des Départements, la hausse est d'un peu plus de 5 %. En 2015, 10 Départements avaient augmenté la fiscalité. Autre recette qui vous concerne pleinement, les droits de mutation ont connu une dynamique très forte en 2015, avec une évolution aux alentours de 15 %, qui est venue s'accumuler en 2016 avec +8 %. C'est là une des caractéristiques des Départements : autant les recettes liées à la taxe foncière sont des recettes sur lesquelles vous pouvez compter année après année, autant les droits de mutation sont des recettes qui peuvent être très volatiles, comme on l'a vu dans les années de crise, en 2008 et 2009, avec un effondrement de ces recettes. Je ne vous apprends rien en disant que c'est une des vraies difficultés budgétaires des Départements, qui s'appuient beaucoup sur ces droits de mutation.

Un élément assez intéressant est qu'avant la crise les niveaux d'épargne des collectivités montaient en même temps que les droits de mutation et qu'ensuite ils ont baissé de façon concomitante. Nous sommes aujourd'hui dans la phase où les droits de mutation remontent ; pour autant, les niveaux d'épargne continuent de baisser, et c'est la première fois que l'évolution des deux ne va pas dans le même sens.

Toutes collectivités locales confondues (Départements, Régions et bloc communal), l'investissement devrait enregistrer une nouvelle baisse en 2016, aux alentours de -2 %. Alors que nos estimations tablaient plutôt sur une stabilité, on voit que cette baisse est continue depuis 2012. Les dépenses d'investissement sont les premiers postes sur lesquels les collectivités ont agi pour absorber la baisse des dotations, tout en travaillant sur le fonctionnement, mais on sait que la maîtrise des dépenses de fonctionnement a un effet plus long que celle des dépenses d'investissement, qui a un effet immédiat. Les dépenses d'investissement représentent à peu près 14 % du budget départemental. L'effet levier est maintenant beaucoup plus contraint pour un Département, puisqu'il est aujourd'hui porté essentiellement sur le fonctionnement.

Si l'on se focalise sur les Départements, le volume budgétaire du fonctionnement s'établissait aux alentours de 12 milliards en 1982. Aujourd'hui, il est de 74 milliards. Les masses budgétaires, résultant des transferts de compétences, ont donc été multipliées par 6. En parallèle, le niveau d'investissement a été quasiment continu et positif de 1982 à 2008. Depuis 2009, la baisse est continue, de telle sorte que ce niveau est équivalent à celui de 1990. On voit que la contrainte portée par les Départements en fonctionnement se répercute sur une partie de l'investissement, et on peut se poser la question par exemple concernant les travaux routiers, qui nécessitent des entretiens réguliers et des politiques de long terme. Beaucoup de Départements réalisent un peu moins de travaux routiers. Le risque est qu'à moyen ou long terme ils se trouvent dans un retard qu'il faille combler.

La carte des droits de mutation montre une forte hétérogénéité selon les départements. Ceux qui s'en sortent le mieux sont les départements les plus urbains et les départements littoraux. La péréquation a vocation à corriger un peu cela. Certains départements connaissent un dynamisme très fort.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je suis étonné de voir un bon niveau de recettes par habitant en Lot-et-Garonne.

**M. LAUR. –** Il faut savoir que nous avons intégré la péréquation qui vous est reversée. C'est le cas pour l'ensemble des départements.

**M. le PRÉSIDENT. –** Sinon, la carte serait différente.

**M. LAUR. –** On voit que les droits de mutation sont en forte hausse en 2014 et 2015, alors que les niveaux d'épargne sont à la baisse. Quand on voit des droits de mutation à 10 milliards d'euros, on peut s'interroger sur un possible changement de tendance avec des droits de mutation qui repartiraient à la baisse. Mais on n'est pas dans ce cas de figure pour le moment.

La corrélation entre les niveaux d'épargne et les investissements montre que ces derniers ont baissé de 33 % dans l'ensemble des Départements sur les six dernières années, et que l'épargne a régressé de façon quasi continue, de 24 %, de 2011 à 2016 – peut-être sera-t-elle stabilisée cette année. C'est une caractéristique des Départements dans la mesure où les autres collectivités ont tendance à voir leur épargne repartir à la hausse et où le bloc communal a tendance à faire repartir les investissements.

La capacité de désendettement, calculée pour mesurer combien de temps il faudrait à un Département pour rembourser la totalité de sa dette s'il s'arrêtait d'investir et ne faisait que fonctionner, indique que le niveau moyen, pour 2016, tous Départements confondus, s'établit entre 5,5 et 6 ans. On voit là une grande hétérogénéité entre des Départements qui sont à 1 ou 2 ans de capacité de désendettement et d'autres, que vous connaissez et dont on a beaucoup entendu parler, et pour lesquels un plan d'urgence a été mis en place, puisque leur capacité de désendettement dépasse les 10 ans. Mais en moyenne, cette capacité est plutôt à un bon niveau.

Je vais terminer sur quelques politiques départementales un peu plus détaillées. Vous voyez la baisse assez notable des investissements sur les politiques relatives aux collèges et aux services départementaux d'incendie et de secours. Les dépenses d'insertion pour les bénéficiaires du RSA et les dépenses médico-sociales sont sous contrainte.

Malgré les efforts et certains renoncements dans la politique d'accompagnement ou d'investissement, les niveaux d'épargne restent tendus dans les Départements. Le bloc communal résiste bien, a pas mal diminué ses investissements, a fourni de gros efforts dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et il a un peu augmenté la fiscalité. Les Départements, quant à eux, sont encore sous contrainte forte, avec une grande hétérogénéité entre eux. Le Département du Lot-et-Garonne fait partie des Départements dont le reste à charge est élevé. Le RSA et l'aide aux personnes âgées y sont deux indicateurs plutôt au-dessus de la moyenne, alors que dans certains Départements le RSA est au-dessus de la moyenne, mais pas l'APA, ou inversement.

**M. le PRÉSIDENT. –** Merci, Monsieur Laur, pour cette présentation. Pouvez-vous revenir à la dernière diapositive ? En effet, le Président du SDIS est présent et je voudrais le saluer. J'ai vu qu'il était absorbé et qu'il n'a pas observé la dernière diapositive sur l'évolution des investissements dans les SDIS en France. Vous verrez que le Lot-et-Garonne se distingue en la matière. Notre Département n'est pas très original par rapport aux autres courbes : il est malheureusement en phase avec tout ce que vous avez décrit en termes de recettes d'investissement et autres. Concernant l'investissement dans les services départementaux d'incendie et de secours, la courbe en Lot-et-Garonne est totalement inverse à celle-là, n'est-ce pas, Monsieur le Président ? Parfait.

Merci, Monsieur Laur, pour cette présentation qui nous permet d'avoir une mise en perspective qui est toujours intéressante, qui n'offre rien d'original pour le Lot-et-Garonne, qui démontre que notre Département est malheureusement dans la situation globale en termes d'investissement, de fonctionnement et de niveau d'épargne.

Je vais maintenant donner la parole à M. Dézalos, qui va nous présenter le budget.

*(Présentation d'un diaporama p. 82)*

**M. DÉZALOS. –** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais à mon tour saluer le travail de M. Laur, qui permet de situer les choses avec un regard extérieur à ce Département. Comme vous l'avez vu, à l'exception qu'a relevée le Président concernant le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), notre Département se situe dans ce contexte général. Cela confirme la justesse de nos analyses. Il reste ensuite des décisions à prendre, bien entendu, mais sur le plan de l'analyse je crois qu'on est assez d'accord sur la nature de ce contexte dans lequel on évolue.

Je vais présenter le budget primitif 2017 à l'aide de diapositives. Depuis plusieurs années, avec la succession des lois de décentralisation et les transferts de compétences, comme on l'a vu avec le diaporama de M. Laur, les collectivités ont dû et ont su globalement adapter leurs interventions à un champ d'actions qui est en perpétuelle évolution. Ces différents changements ont amené toutes les collectivités, qu'elles soient riches ou pauvres, urbaines ou rurales, à repenser régulièrement leurs priorités et à redéfinir globalement leurs politiques publiques. Cela n'est pas simple dans ce paysage institutionnel de grande instabilité, avec lequel il faut composer ; c'est toujours difficile.

Ainsi, les Départements, qui ont vu leur rôle de chef de file de la solidarité réaffirmé, se sont efforcés de faire face à leurs obligations avec cependant, au fil du temps, des moyens financiers de plus en plus contraints et un mode de financement de la solidarité nationale de moins en moins approprié.

Sur cette diapositive numéro 1, en ce qui concerne notre Département, on mesure aujourd'hui les limites des adaptations que j'évoquais, dès lors qu'on choisit de ne pas recourir au levier fiscal, qui serait insupportable pour les Lot-et-Garonnais, comme l'a rappelé le Président.

À l'instar d'un nombre croissant de Départements, la situation financière du Lot-et-Garonne, toujours et encore marquée par le poids des dépenses sociales et l'atonie des recettes, se dégrade d'année après année, et ce malgré tous les efforts d'économies accomplis, efforts de gestion reconnus par la Chambre régionale des comptes elle-même dans son récent rapport qui portait sur la gestion de la collectivité entre 2010 et 2014. À ce sujet, elle précisait que « conscient du dynamisme des dépenses sociales, le Département a procédé, au cours de la période, à plusieurs changements en vue d'agir sur les dépenses compressibles ». Mais, au-delà de ces efforts, les résultats estimés de 2016 continuent à se dégrader. Malgré une progression particulièrement modérée des dépenses de fonctionnement (+1,9 % entre 2015 et 2016), la baisse des ressources pour la seconde année consécutive n'a pas permis de préserver, en 2016, le niveau d'épargne brute. Après un repli significatif de 12,7 M€ en 2015, passant d'un bon niveau en 2014 à 27,4 M€, l'épargne brute continue de baisser, certes dans une moindre proportion, mais de façon importante (-7,5 M€) pour s'établir en 2016 à 19,9 M€. L'épargne brute s'est donc réduite de moitié entre 2014 et 2016, atteignant le plus faible niveau enregistré jusqu'à maintenant.

La diapositive numéro 2 présente le contexte et les dépenses réelles totales, reports inclus. Vous voyez que le budget s'établit à 424,8 M€, ce qui constitue une progression de 2,2 % par rapport à 2016, à périmètre égal (c'est-à-dire après neutralisation des effets du transfert de la compétence transport à la Région). Vous mesurez le poids – ce qui n'est pas une découverte – du développement social, qui est à 58 % ; si l'on prenait le fonctionnement seul, on serait à 70 %. Vous voyez le poids respectif des différents secteurs. Le budget 2017 a été élaboré dans un contexte compliqué, préoccupant. Les chiffres présentés sont conformes aux engagements qui ont été pris lors du débat d'orientations budgétaires.

La troisième diapositive décrit l'effet ciseau et l'évolution de l'épargne brute. On mesure que nos dépenses de fonctionnement, d'un montant de 346 M€, varient à périmètre égal de 1,6 %, ce qui correspond à la plus faible progression proposée au niveau d'un budget primitif – je crois qu'il est important de dire que cette augmentation est très modérée. Quant aux recettes de fonctionnement, elles sont estimées globalement à 383,6 M€ (en ajoutant l'excédent de fonctionnement antérieur, qui est reporté), à périmètre égal et hors fonds de soutien. Elles baisseraient pour la troisième année consécutive, avec une diminution estimée à 2,1 M€. C'est le fameux effet ciseau, avec un déficit structurel auquel la collectivité se trouve confrontée.

La diapositive suivante nous montre les recettes réelles de fonctionnement, qui sont en diminution. Il faut rappeler à ce sujet l'impact du transfert de la compétence transport à la Région, qui modifie sensiblement la structure des recettes. Cela se traduit budgétairement par une diminution de 25 points de notre CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), c'est-à-dire une perte de 15,8 M€, avec un versement d'attributions de compensation provisoire (qui tient au fait que la

compétence transport intervient au 1er septembre et que la compétence du transport interurbain est repoussée, ce qui donne lieu à des compensations de la Région). Cela modifie de manière significative la structure des recettes, et c'est la raison pour laquelle nous avons neutralisé les conséquences de ce transfert dans toutes nos comparaisons.

Les recettes fiscales et la péréquation correspondantes augmentent de 6 M€ par rapport au budget voté en 2016. Cette évolution provient :

- pour 1,5 M€ du produit de la taxe sur le foncier bâti, avec une variation qui est liée uniquement à l'effet base, puisque nous faisons le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition, et cet effet de base correspond à la fois à la revalorisation forfaitaire décidée par le Gouvernement, qui est à hauteur de 0,4 % en 2017, et à l'évolution physique des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties (de mémoire, le taux de foncier bâti est de 22,63 %) ;
- les recettes fiscales augmentent également du fait des droits de mutation à titre onéreux, comme M. Laur le rappelait tout à l'heure, notre Département se situant favorablement en termes de péréquation, en sachant que nous tablons sur une augmentation de 3,2 M€, ce qui représente 32,2 M€ et 8 % de l'ensemble de nos recettes ;
- les fonds de péréquation des DMTO (Droit de mutation à titre onéreux) et de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) varient quant à eux de 1,2 M€ ;
- enfin, les autres produits fiscaux sont quasi stables, mais notons quand même que le produit de la CVAE, qui est révélateur de l'activité économique, est estimé en baisse de près de 7,5 % – il faut avoir à l'esprit cette donnée, qui sera compensée par des variations positives de la taxe sur les conventions d'assurance, les taxes d'urbanisme et la taxe sur les consommations d'électricité.

Au-delà des ressources fiscales, les autres recettes en progression sont liées à la politique de solidarité. Ainsi, les produits de l'action sociale, augmentés de la péréquation et du fonds d'urgence attribué au titre de 2016, évoluent de 3,5 M€, du fait principalement de l'impact financier de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il convient de rapprocher ce montant de l'augmentation régulière des dépenses liées aux allocations de solidarité et aux frais d'hébergement de ce même secteur.

Certes, on constate des recettes qui augmentent, mais il y a aussi et surtout des recettes en baisse, dont le volume est plus important : ce qui représente -11,6 M€. En premier, la contribution au redressement des comptes publics : pour la quatrième année consécutive, la DGF (Dotation globale de fonctionnement) départementale sera amputée de 4,5 M€. La DGF représente 52 M€, soit 14 % des recettes. Au total, entre 2013 et 2017, cela représente une perte de 35 M€, soit trois quarts de notre budget annuel d'investissement.

En second viennent les autres dotations, subventions et participations, qui baissent de 1,4 M€ à périmètre égal.

Ensuite, les recettes diverses passent de 2,8 M€ en 2016 à 1,8 M€.

Enfin, comme évoqué au début de mon intervention, le résultat de clôture utilisé pour assurer l'équilibre budgétaire se réduit de 4,7 M€.

La diapositive suivante porte sur les dépenses de fonctionnement, qui évoluent de +1,6 % à périmètre égal par rapport à l'année précédente ; c'est la plus faible progression de ces dix dernières années. Vous voyez le poids des dépenses de fonctionnement relatives au développement social : 242 M€, soit 70 % de ce budget de fonctionnement.

Vous voyez ensuite les autres secteurs. On va s'intéresser plus particulièrement aux dépenses du secteur social et aux charges du personnel – c'est l'objet de la diapositive suivante. Vous voyez la répartition, à hauteur de 242 M€ au total. Vous voyez ce que représentent l'APA et plus généralement les personnes âgées : 64 M€ pour l'ensemble de ce secteur (43 M€ pour l'APA, soit un quart du budget de fonctionnement du développement social). Vous voyez aussi ce que représentent les personnes handicapées, l'enfance et la famille, l'action sociale et l'insertion, avec le RSA qui pèse lourdement (plus de 55 M€).

La progression des dépenses de fonctionnement du secteur social est proche de 6 M€. Elle s'explique principalement par la dynamique des allocations individuelles de solidarité (+2,9 M€), mais également par la hausse des frais d'hébergement (+ 2 M€ soit + 2,3 %).

En matière d'AIS (Allocation individuelle de solidarité), l'évolution de 2017 se caractérise par :

- un ralentissement de l'augmentation du RSA et une variation identique à celle de 2016, à savoir +3,2 % – la baisse constatée des allocataires depuis le début de l'année 2016 (-3,4% en un an) ne se traduit donc pas par la baisse de la dépense en raison des revalorisations de l'allocation prévues en 2017, décidées au niveau national par le Gouvernement ;

- une augmentation de l'APA (+3,1 %), liée principalement aux impacts de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, qui seront par ailleurs compensés ;

- une hausse limitée de la prestation compensatrice du handicap (+1,7 %).

Sur la diapositive suivante, on s'intéresse plus directement au reste à charge, c'est-à-dire à ce que le Département doit financer sur ses ressources propres, toutes les dépenses relatives aux trois allocations, ces dépenses non compensées ou compensées seulement partiellement par des dotations en provenance de l'État. Vous voyez que la prévision pour 2017 est lourde : elle est évaluée à 5,2 M€ pour la PCH, à 25 M€ pour le RSA et un peu plus de 25 M€ pour l'APA. Le reste à charge global est donc de 56 M€. Il n'a cessé de progresser depuis 2008, depuis l'origine de tous ces transferts de dépenses de solidarité nationale aux Départements. La PCH et le RSA ont progressé de façon régulière, et la progression a été un peu plus irrégulière pour l'APA, pour laquelle nous étions à 26 M€ de reste à charge en 2013, que nous sommes descendus à 24 M€, puis sommes remontés à 25 M€, avant de redescendre à 22 M€ et maintenant d'atteindre 25 M€. Ces variations sont liées principalement à l'état démographique.

Le poids de ce reste à charge aggrave la situation financière de notre Département. C'est pourquoi, comme l'a rappelé le Président, un nouvel appel a été lancé auprès de l'État pour que soit repensé le mode de financement des AIS et qu'une solution pérenne soit enfin proposée. Je pense qu'il y aura matière à échange et à débat sur ce sujet peut-être tout à l'heure.

Sur la diapositive numéro 8, le tableau des dépenses et des recettes mérite quelques commentaires. On voit que les charges de personnel constituent le second poste en évolution. Ces dépenses de personnel augmentent de 2,4 M€, passant de 58,6 M€ en 2016 à 61 M€ en 2017.

Il faut rappeler la réduction de 32 postes. Supprimer 32 emplois au sein du Département n'est pas rien. En dépit de cette suppression, il se produit une progression qui résulte pour l'essentiel des mesures Gouvernementales, sur lesquelles la collectivité n'a aucun contrôle :

- les effets de l'application du protocole d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, dont le coût pour 2017 a été évalué à plus d'un million d'euros ;

- mais aussi l'augmentation du point d'indice, qui avait commencé sur une partie de l'année 2016, et pour l'année 2017 le poids de la deuxième augmentation est estimé à 680 000 € ;
- le « glissement vieillesse technicité », qui représente 400 000 € ;
- et l'évolution des cotisations patronales, pour 160 000 €.

Globalement, cela génère une progression de la dépense budgétaire salariale, alors même que le nombre d'agents au service de la collectivité a baissé de façon significative. On rappellera l'objectif de gestion poursuivi par la collectivité dans ce domaine de stabilisation de cette dépense à l'horizon 2018 ; c'est le résultat des travaux de la commission.

Au-delà de ces principaux postes, les autres dépenses ont été également parfaitement maîtrisées. Seules les contributions obligatoires progressent en raison de l'actualisation du contingent versé au SDIS.

En matière de charges à caractère général, les efforts de gestion sont poursuivis pour atteindre a minima une nouvelle baisse de 1,5 %. C'est bien la traduction d'une maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement. À noter, comme cela a été rappelé en introduction par le Président, que les budgets du cabinet et de la communication sont à nouveau fortement contraints car réduits respectivement de 5,1 % et de 2,4 %.

La diapositive suivante montre l'évolution de l'épargne brute. L'érosion de l'épargne brute se poursuit pour atteindre 4,1 M€, soit un niveau inférieur à celui nécessaire pour répondre au principe d'équilibre budgétaire. Compte tenu de cette situation, évoquée lors du débat d'orientations budgétaires, il a été convenu de ne pas augmenter la fiscalité ; c'est un point essentiel. Donc, notre budget 2017 a été élaboré en prévoyant les crédits de paiements nécessaires aux remboursements des AIS et plus précisément du RSA dans la totalité. C'est la raison pour laquelle nous inscrivons une dotation exceptionnelle de l'État, qui est sollicitée à hauteur de 20 M€, pour assurer les équilibres budgétaires. Du fait de cette inscription, le niveau d'épargne brute s'affiche à 24,1 M€ – 4,1 M€ d'épargne brute si l'on ne fait rien ; 24,1 M€ si l'on retient cette dotation exceptionnelle de l'État, qui est attendue avec des raisons tout à fait légitimes, puisqu'il s'agit d'une dépense de solidarité nationale. Nous construisons donc le budget sur ces données.

Complété du résultat cumulé reporté (c'est-à-dire le fonds de roulement, qui est de 13,5 M€), notre autofinancement s'élève à 37,6 M€. Dans la colonne des recettes, vous voyez, sous l'appellation « fonds d'urgence », les 20 M€ demandés et le 1,3 M€ déjà accordé par l'État. C'est sur cette variable que s'ajuste notre budget 2017.

En matière d'investissement, les dépenses hors remboursement de la dette s'élèvent à 57,9 M€ (contre 55,2 M€ prévus en 2016) et connaissent une progression de 4,8 %, soit +2,7 M€. M. Laur a démontré combien, pour toutes les collectivités et notamment pour les Départements, les dépenses d'équipement ou dépenses d'investissement sont à la baisse. Je crois que nous n'échappons pas à ce contexte général, mais vous voyez que nous maintenons quand même un niveau d'engagement en investissement qui reste significatif. Ce niveau d'engagement est conforme à l'objectif fixé de maintenir un volume proche de 50 M€ et permet de réaliser de nombreux projets structurants dans les domaines des infrastructures, des collèges, de l'aménagement, du numérique et du social. Ces investissements se répartissent sur l'ensemble du territoire puisque le Département maintient son soutien au bloc communal. Outre les investissements directs du Département, l'une de nos caractéristiques est le soutien sous forme de subventions aux autres collectivités. Cela représente 40 % des dépenses d'équipement, qui permettent d'alimenter l'ensemble de notre territoire.

Le financement de la section d'investissement sera assuré, au-delà des ressources propres et l'autofinancement, par un recours à l'emprunt à hauteur de 27,7 M€, montant qui conduirait, en raison d'un remboursement de capital prévu à 21 M€, à un accroissement maximum de l'endettement de l'ordre de 7 M€.

Pour terminer, chers collègues, je pense que nous mesurons tous la complexité de ce budget, qui est la réalisation des engagements que nous avons pris, discutés en commission de refondation des politiques publiques départementales et débattus lors du DOB. Nous augmentons nos efforts dans tous les secteurs de l'aide sociale sans pour autant négliger nos autres politiques, toutes aussi essentielles : les collèges, les solidarités territoriales, les infrastructures et l'attractivité du territoire. Nous maintenons une forte maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, preuve de notre capacité d'adaptation face à la contrainte financière. Mais nous continuons aussi à subir à la fois les conséquences d'un mode de financement des AIS inadapté et les ponctions répétées sur nos recettes.

Année après année, l'effet ciseau s'amplifie et la limite est atteinte, voire dépassée. Nous avons fait le choix de ne pas pénaliser encore plus les Lot-et-Garonnais et donc de ne pas recourir à l'impôt. C'est auprès de l'État que nous nous adressons et à qui nous demandons un soutien de 20 M€ pour le financement du RSA non intégralement compensé à ce jour. Merci de votre attention.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie pour cette présentation très détaillée, très pédagogique et très transparente. Vous remarquerez notre volonté de pédagogie aussi avec l'intervention de M. Laur, dont l'objectif était de bien mettre en perspective notre situation par rapport à celle de l'ensemble des Départements de France.

C'est le moment des interventions des groupes.

**M. LEPERS. –** Monsieur le Président, Mes Chers Collègues, nous vivons aujourd'hui un moment historique. Pour la première fois, nous nous apprêtons à nous prononcer sur un budget manifestement insincère. Pour la première fois, nous allons contrevenir à un principe fondamental du droit français, qui devrait normalement nous valoir une mise sous tutelle du préfet. C'est un acte fort, mais pas un acte politique. Un acte politique aurait consisté à voter délibérément un budget insincère pour marquer notre désaccord avec la politique du Gouvernement, comme nous le proposions l'an dernier. À cette époque, il s'agissait de dénoncer l'asphyxie programmée et désormais effective d'une majorité de Départements. Aujourd'hui, il n'en est rien. Si vous nous proposez un budget insincère, ce n'est pas en guise de contestation que vous le faites ; vous le faites parce que vous êtes dans l'incapacité d'équilibrer le budget du Département. Au final, entre voter un budget déséquilibré ou voter un budget insincère, vous choisissez le budget insincère.

Alors, Monsieur le Président, comme lors de la dernière session vous me reprochiez de ne pas rappeler votre responsabilité dans cette situation, j'en fais un rapide constat. Outre l'absence d'anticipation, caractérisée par une progression des embauches en 2015, nous ne constatons pas dans votre budget de nouvelles mesures d'économies. Encore une fois, nous participons à la commission de refondation des politiques départementales et nous attendons encore qu'elles servent à autre chose qu'un paravent à vos propres insuffisances.

Vous proposez pour 2017 une hausse de 3,9 % des charges de personnel, justifiées, selon vous, par des mesures nationales. Or, dans les Départements ayant déjà voté leur budget, les charges de personnel progressent en moyenne de 1 %. Certains Départements, comme le Cher, la Somme ou le Loiret, parviennent même à réduire leurs dépenses de personnel. Cet écart impose des explications.

Mais surtout, vous continuez à attendre l'aumône du Gouvernement, qui viendrait sauver in extremis des Départements à la dérive. J'en arrive logiquement à la responsabilité très forte que porte le Gouvernement actuel dans cette situation et que nous connaissons tous. J'avais employé ici l'expression de « maltraitance institutionnelle », ce que, pour des raisons politiques, vous aviez contesté. Cette maltraitance a pourtant bien existé au cours des cinq dernières années. Autrement, comment qualifier la réduction de 15,5 M€ de notre DGF depuis 2013, à laquelle s'ajoute cette année la baisse des compensations d'exonération fiscale ? Comment qualifier le dépeçage des compétences du Département par la loi NOTRe, que vous avez soutenue, Monsieur le Président, et qui réduit considérablement notre champ d'action au détriment des territoires ?

Mais j'irai aujourd'hui plus loin et je parlerai de lâcheté institutionnelle. Car depuis l'échec des négociations sur la recentralisation du RSA l'an dernier, le Gouvernement n'a pas levé le petit doigt pour aider les Départements à s'en sortir. Alors que les Départements qui assument un rôle déterminant dans le domaine de l'action sociale et de la solidarité se retrouvent à bout de force, ce Gouvernement, ce Gouvernement socialiste qui plus est, choisit de ne rien faire en attendant le résultat de l'élection Présidentielle ; il choisit d'attendre pour refiler la « patate chaude » au prochain Gouvernement. C'est cela que j'appelle de la lâcheté institutionnelle. Cette attitude est totalement irresponsable, parce que lorsqu'on est aux responsabilités, on les assume jusqu'au bout. C'est justement ce que ne fait pas le Gouvernement que vous soutenez, et je tiens ici à le dénoncer.

Mais puisque nous ne pouvons plus compter sur le Gouvernement, puisque le fait d'avoir un Président sénateur et d'avoir un Lot-et-Garonnais membre du Gouvernement et d'avoir pris des positions à l'unanimité n'a servi à rien, parlons à présent de l'étape d'après. La très grande majorité des candidats à la Présidentielle reconnaissent le rôle essentiel joué par les Départements dans l'action sociale. Tous reconnaissent aussi ce rôle d'échelon intermédiaire, de proximité, pour assurer les solidarités territoriales. Et donc tous promettent de maintenir les Départements. À l'instar de nos concitoyens, nous savons tous ce que valent certaines promesses de campagne. Pour rappel, François Hollande avait promis en 2014 de préserver les Départements, avant d'annoncer leur suppression deux mois plus tard. Mais quel que soit le candidat que nous soutenons pour la Présidentielle, nous devons avoir l'honnêteté de reconnaître qu'aucun ne propose de solutions claires sur le financement des Départements. Tous reconnaissent l'utilité de notre collectivité, mais aucun ne dit clairement comment seront financées ses compétences dans l'avenir.

Je crois que nous devons tirer de cette situation une conclusion : nous devons apprendre à nous débrouiller tout seul. Nous devons arrêter de compter sur l'aumône de l'État, sur des sparadraps financiers plus ou moins durables, qui sont venus alimenter artificiellement notre budget au cours de ces dernières années. Se débrouiller tout seul, cela veut dire très clairement revoir notre fonctionnement et le périmètre de nos interventions. Oui, il faut avoir le courage de le dire et arrêter de masquer cette réalité par des pirouettes de communication. Nous ne pouvons pas avoir plus de dépenses que de recettes : c'est mathématique. Et la seule solution, si l'État ne crée pas de ressources pérennes, est d'abandonner certaines de nos actions. Mais pour être accepté, ce travail doit se faire dans la concertation, dans la transparence, avec l'ensemble des forces politiques de cette Assemblée et des acteurs concernés. C'est ce que vous n'avez pas fait jusqu'à présent, puisque ni l'opposition ni les maires n'ont été associés au choix des régimes supprimés l'an dernier.

Quelles sont les compétences que nous pouvons encore assumer ? Quelles sont les compétences que nous devons encore assumer ? Telles seront les questions qui se poseront à nous dans les prochains mois.

« On ne peut répondre de son courage quand on n'a jamais été dans le péril », a écrit La Rochefoucauld. Nous sommes à présent au pied du mur. Nous allons voir si vous avez du courage. Merci.

**M. DELBREL. –** Monsieur le Président, Mes Chers Collègues, l'an passé, ici même, à pareille époque, nous avions décidé avec Nathalie, ma voisine de gauche, au nom de notre groupe, la Dynamique citoyenne, de tuer d'entrée le suspense et d'annoncer d'emblée que nous voterions le BP 2016, sans trembler et sans sourciller, avant d'argumenter et d'expliquer notre choix en toute transparence comme d'habitude. Il faut dire aussi que nous avions subi des pressions, peut-être amicales, mais pas acceptables en l'état, nous invitant cordialement à voter contre pour sanctionner la majorité départementale.

Cette année, rien de tout cela, pas même un petit texto vindicatif, pas l'ombre d'une intimidation, pas un seul regard noir. Rien. Nada. Chat échaudé craint l'eau froide. Rien, non rien ne viendra perturber, polluer, parasiter notre indépendance, notre liberté de penser, notre liberté de choix.

Cette année, pour ce BP 2017 un peu particulier, il faut bien l'avouer, nous avons décidé de faire durer le plaisir, histoire de vous tenir éveillés tout le long et tout le temps de notre intervention. Je sens que la journée va être longue…

En cette période préélectorale, où les couteaux sont sortis et tous les coups permis, la Dynamique citoyenne, rassurez-vous, n'exercera pas son droit de réserve. Nous nous exprimerons, comme toujours, sans fard, sans arrière-pensée, sans filet.

On ne pouvait pas démarrer notre réflexion philosophique et budgétaire du jour sans saluer la belle promotion faite à notre ministre lot-et-garonnais, promu à l'Intérieur : Matthias Fekl, premier flic de France ! À choisir, on aurait préféré qu'il hérite des clés et des chéquiers de Bercy et qu'il devienne premier fric de France. Oui, c'eût sans doute été une meilleure nouvelle pour notre cher Département, comme vous le savez tous, exsangue. On plaisante.

En parlant de nouvelles, elles ne sont pas très bonnes. Pour ne rien vous cacher, les nuages noirs s'amoncellent au-dessus de nos têtes, et l'exercice qui nous est proposé en ce premier lundi d'avril relève autant d'un incroyable numéro d'équilibriste comptable que d'une redoutable épreuve de force engagée contre l'État. Voter un budget volontairement insincère relève effectivement de la gageure.

Mais comment en est-on arrivé là ? Nous pourrions encore disserter des heures, mais on va y passer la journée. Le Président de l'assemblée départementale, le Président de la commission des finances et le chef de l'opposition l'ont fait avant nous, avec une lecture singulièrement différente, qui n'a échappé à personne. Des divergences que l'on peut entendre et que l'on peut comprendre. Jusque-là, que du très banal. Et ce n'est pas l'échéance électorale qui se rapproche à grands pas qui va justement les rapprocher.

Ne comptez pas sur nous pour tirer sur l'ambulance, ni pour plastiquer le corbillard en route vers une mort annoncée ! Le faire-part est d'ailleurs déjà calé sur les rotatives. La grande faucheuse nous tend les bras, comme une invitation à un dernier voyage funèbre. Ambiance mortelle !

Nous n'avons pas été élus, avec Nathalie, pour attendre notre heure, mais bien pour nous battre, pour combattre aussi et défendre surtout les intérêts des Lot-et-Garonnaises et Lot-et-Garonnais, toutes obédiences politiques confondues. Sur notre canton, bien sûr, mais aussi et surtout à l'échelle du territoire tout entier. C'est notre mission première et, quitte à mourir, on préfère le faire les armes à la main ; c'est notre choix et nous l'assumerons, comme toujours, jusqu'au bout.

Nous entendons évidemment les arguments des uns et des autres. L'opposition est parfaitement dans son rôle : elle pointe du doigt un manque d'anticipation de la majorité départementale, le recrutement d'un trop grand nombre de cadres A… On pourrait y ajouter l'histoire des tickets-restaurants qui, visiblement, leur est restée en travers de la gorge. Mais soyons francs et sincères. Ce ne sont pas ces mesures, fussent-elles discutables plus dans la forme que sur le fond, qui plombent aujourd'hui les finances de notre Conseil départemental. Allons même plus loin dans la démonstration : si Alain Merly avait été élu Président de notre assemblée départementale en avril 2015, avec tout le respect que nous avons pour le maire de Prayssas, nous serions aujourd'hui dans le même « merdier », dans la même galère, dans la même impasse financière au moment de valider ce budget primitif. Soyez-en tous persuadés et convaincus ici.

La majorité, elle aussi, se complaît dans son habit. Elle met en exergue, avec raison puisque les chiffres sont là (rappelez-vous l'enquête d'un journal girondin et les comparatifs avec les Départements de la même strate), la plutôt bonne gestion de la structure lot-et-garonnaise. Elle pointe également du doigt, avec force et conviction, le désengagement et les promesses non tenues de l'État.

Quand on a dit cela, on a presque tout dit. Mais de grâce, ne nous trompons pas de cible, ni de coupable ! Le fautif numéro 1, vous le savez tous ici, c'est l'État, qui baisse ses dotations, qui ne compense pas, qui ne compense plus l'explosion des prestations sociales, lesquelles relèvent pourtant

de la solidarité nationale ; l'État qui nous abandonne, qui nous lâche ; pire : qui nous poignarde dans le dos.

À titre d'exemple (et je ne fais que lire un passage de la motion soutenue et votée à l'unanimité par les trois groupes de l'Assemblée il y a dix jours ici même, lors de la dernière commission permanente) : « Le reste à charge cumulé du financement des trois allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) s'élève depuis 2008 à 417 M€, soit près d'un exercice budgétaire de notre collectivité. Cette situation, qui condamne les citoyens d'un des départements les plus pauvres à financer eux-mêmes par l'impôt la solidarité que le pays doit aux plus fragiles, est aussi injuste qu'inacceptable. » Tout est dit.

Et maintenant, que fait-on ? Quand bien même la tentation est forte, l'heure n'est plus aux lamentations, mais bien à l'action, à la mobilisation, au combat. Et ce combat contre un État centralisateur, nous devons le mener groupés, soudés, unis, loin des clivages politiques, des rancœurs politiciennes qui resurgissent et s'amplifient (tiens, tiens) au gré des variations électorales. Ce combat n'aura de sens que s'il est assumé par tous, partagé par tous.

Voter un budget sincèrement insincère, d'autres Départements, tous bords politiques confondus, l'ont fait avant nous. D'autres le feront en 2017 si ce n'est pas déjà fait. C'est le cas du Lot-et-Garonne, contraint et forcé d'agir ainsi.

Ce que nous apprécions finalement dans ce montage financier, c'est qu'il est transparent et que la démarche est véritablement honnête et simplement sincère. Vous auriez pu noyer (le poisson, fût-il d'avril, eût été un peu gros) ces recettes exceptionnelles dans quelques lignes comptables. 20 millions, cela se serait vu. Vous l'avez fait proprement, si je peux m'exprimer ainsi.

Pour être honnête, c'était, dans l'état actuel des choses, la seule solution, la plus acceptable, la moins pire.

Les trois groupes de notre Assemblée, à l'unanimité, refusent catégoriquement toute augmentation de fiscalité – beaucoup de Départements, plus d'un tiers pour être précis, de gauche comme de droite, 35 en 2016 et 10 en 2015, l'ont déjà fait ces derniers mois. Je rappelle, à toutes fins utiles, que la dernière augmentation notoire du taux de fiscalité en Lot-et-Garonne remonte au début des années 2000 : le Conseil général, qui était alors présidé par M. Jean François-Poncet, avait voté une augmentation de plus de 27 %. On se souvient aussi que notre actuel Président, Pierre Camani, au tout début de son premier mandat, avait lui aussi activé ce levier à hauteur de 14 %.

Sachez, comme nous l'avons déjà dit, qu'il aurait fallu augmenter de 30 % les impôts en 2017 pour juste sortir la tête de l'eau et se donner un peu d'oxygène, juste pour équilibrer le budget. Si tel avait été le cas, nous n'aurions pas voté ce budget. Pas question de faire porter aux Lot-et-Garonnais une augmentation de fiscalité pour pallier la défaillance de l'État ! Non, pas question !

Dans nos communes aussi – je m'adresse aux quinze autres maires qui peuplent cet hémicycle –, il a fallu trancher, prioriser, supprimer, innover. Tous, et moi le premier, nous avions promis de ne pas toucher aux taux d'imposition sur la durée de notre mandat. Une promesse qu'il faudra tenir coûte que coûte dans un contexte pourtant de plus en plus contraint et complexe. Entre l'effet ciseau et l'effet domino – ne l'oublions pas celui-là, vous savez quand les subventions deviennent rares, pour ne pas dire exceptionnelles –, les maires que nous sommes doivent rivaliser d'audace, d'invention et de courage pour maintenir un service public de qualité et garder une vraie capacité d'investissement, même si elle est en baisse partout. Ce n'est pas simple.

Pardonnez-moi pour cette digression communale. Revenons au Conseil départemental. Dans la mesure où tout le monde, ici, raffûte avec force cette éventualité fiscale, dans la mesure où les trois groupes ont voté à l'unanimité la dernière motion, dans la mesure où tout le monde est d'accord pour arrêter les coups de rabot, pour stopper la suppression d'autres régimes d'aide et la dégradation

des interventions départementales, on ne peut que souscrire à cette idée de voter en bloc ce budget, certes fragile, certes insincère, mais d'une incroyable sincérité.

Je ne vous cache pas que nous nous sommes posé tout un tas de questions avec Nathalie. Nous aurions pu nous abstenir – trop facile ! Nous aurions pu aussi ne pas participer au vote – trop tentant ! Nous avons préféré assumer – cohérent. ! La Dynamique citoyenne ne pouvait pas s'échapper, elle se devait de rester cohérente avec ses idées et ses convictions. Oui, nous voterons ce budget insincère.

Cette bataille, il faut la gagner, les uns avec les autres, le Lot-et-Garonne avec tous les autres Départements en souffrance, la majorité avec l'opposition. Oui, les uns avec les autres. Nous sommes tous dans le même bateau, dans le même paquebot ; et quand on parle de paquebot, on pense inévitablement au Titanic. Nous devons d'abord penser au Lot-et-Garonne, à le défendre sans arrière-pensée.

En voyant un budget dit insincère, on s'expose aussi à des risques, à la foudre. La Chambre régionale des comptes sera-t-elle saisie ? La mise sous tutelle sera-t-elle activée ? Autant d'interrogations qui nous donnent déjà des sueurs froides.

Sachez que les Départements qui ont agi ainsi l'an passé n'ont pas été inquiétés. De toutes les manières, si l'on ne fait rien, ce sont plus de trente Départements, dont le nôtre, qui seront bientôt en cessation de paiement.

Nous voudrions terminer notre intervention par quelques pistes de réflexion et dire aussi quelques notes plus positives dans cette ambiance mortuaire. Nous pensons que la commission de refondation, qui réunit les trois groupes de notre Assemblée, a encore un vrai rôle à jouer dans la redéfinition notamment de certaines politiques de soutien au territoire, mais aussi, et je le pense fortement, dans la priorisation de grands projets départementaux, quitte à recalibrer notre PPI (Programmation pluriannuelle des investissements). On le fait dans nos communes, on doit le faire au Département, on ne peut pas s'en exonérer au regard du contexte actuel. Il faudra être courageux.

Sinon, le déploiement du haut débit, le Campus numérique, les Assises du tourisme, l'informatisation des collèges, l'opération « Du 47 dans nos assiettes », le Center Parcs, les Trophées du bénévolat, et nous en oublions forcément, sont autant de rayons de soleil dans un ciel pour le moins chargé.

Le combat continue. Sincèrement vôtre.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. BILIRIT. –** Merci, Monsieur le Président. Chers Collègues, après la présentation de l'étude par M. Laur sur les situations budgétaires des collectivités territoriales, dont les Départements, qui montre très clairement l'impasse dans laquelle ces Départements ont été jetés, et après la présentation synthétique de Christian Dézalos et après votre intervention, je suis plus que jamais convaincu que nous empruntons aujourd'hui un chemin difficile, mais le seul chemin possible, le seul qui soit soutenable par les Lot-et-Garonnais.

Bien sûr, j'ai entendu l'utilisation du qualificatif « insincère », pas forcément dans le même sens dans les deux précédentes interventions, pour définir l'inscription d'une recette exceptionnelle de 20 M€, permettant d'équilibrer ce budget. Je suis surpris de l'emploi de ce qualificatif, même si je suis réaliste quant aux prises de position des uns et des autres dans cette période électorale. Je suis surpris qu'on puisse qualifier ce budget d'insincère parce qu'il est au contraire totalement transparent. Nous avons, tous ensemble, travaillé à l'écriture d'une motion qui pose les bases d'une mobilisation pour sortir notre collectivité de cette ornière budgétaire. Cette motion, qui offre un cadre commun aux différentes sensibilités de cette Assemblée, a été adoptée à l'unanimité.

Le budget que nous présentons aujourd'hui est donc sincère. Il traduit tant les engagements par lesquels nous sommes liés aux Lot-et-Garonnais que les principes validés à l'unanimité dans cet hémicycle il y a un mois.

Le premier de ces principes est la stabilité fiscale, non pas parce que nous serions devenus par dogmatisme contre l'impôt, mais parce que nous estimons que la fiscalité départementale ne doit pas être détournée de sa vocation, celle de financer les politiques publiques départementales et les services départementaux. Pour le Lot-et-Garonne, qui figure parmi les départements les plus pauvres de France, faire payer les allocations de solidarité nationale par la fiscalité départementale reviendrait à prendre aux foyers modestes pour donner à d'autres encore plus modestes. Vous en conviendrez, cela n'a rien d'un mécanisme de solidarité ; c'est pour cela que nous refusons d'augmenter cette fiscalité départementale.

Le deuxième principe que nous avons collectivement acté est de mettre l'État face à ses responsabilités. Notre Département est allé au bout de la démarche d'optimisation de ses dépenses de fonctionnement pour participer, aux côtés de l'État, à la réduction des déficits publics. Nous pouvons affirmer, sans rougir, avoir été un très bon élève, reconnu pour sa bonne gestion, particulièrement en matière de ressources humaines. Pourtant, malgré tout ce que nous avons mis en œuvre, la situation budgétaire est devenue intenable, pas parce que nous ne serions pas allés assez loin, mais bien parce que l'État, en même temps qu'il nous demandait de participer à la réduction des déficits publics, a décidé de s'exonérer de son devoir en matière de financement des allocations de solidarité nationale.

Je pense que nous devons être parfaitement clairs là-dessus, même si je comprends la tentation, pour l'opposition, de succomber aux discours un peu plus faciles, un peu plus démagogiques du moins dans cette période électorale actuelle. Aujourd'hui, soyons très clairs : soit nous augmentons massivement la fiscalité – nous, nous disons non ; soit nous dégradons considérablement le service public départemental et donc ce qui fait notre raison d'être. Il n'y a pas d'alternative. Il est facile d'écrire ou de dire « Il n'y a qu'à réduire les dépenses de personnel ou telle dépense de fonctionnement », mais je mets quiconque ici au défi d'assumer sur le terrain les conséquences qui en découleraient pour nos concitoyens. En effet, vous savez tous que les Lot-et-Garonnais ont des attentes. Que dirons-nous quand l'entretien de nos routes ne sera pas effectué ? Que dirons-nous quand les usagers des CMS ne pourront plus rencontrer de travailleurs sociaux dans un délai raisonnable ? Que dirons-nous aux parents d'élèves qui s'inquièteront des conditions d'études de leurs enfants ? Nous devons être cohérents et clairs. Si, au nom de l'intérêt des Lot-et-Garonnais et de la justice, nous demandons légitimement à l'État d'assumer ses responsabilités, nous ne pouvons pas dans le même temps dire que ce n'est pas grave si l'État ne nous écoute pas et que nous dégraderons nos politiques, qui sont pourtant indispensables à nos concitoyens.

C'est pour cela que nous avons acté un troisième principe dans cet hémicycle lors du débat d'orientations budgétaires : nous portons la revendication d'une reprise par l'État du financement du RSA, parce que seul un financement par la solidarité nationale permettra aux Départements pauvres de ne pas subir une double peine.

L'inscription à notre budget d'une recette exceptionnelle de 20 M€, parfaitement transparente et sincère, est la traduction sur le plan budgétaire de ces principes qui ont été adoptés à l'unanimité. Elle n'en est que la traduction. J'insiste sur ce sujet parce que si nous faisions le choix d'oublier nos engagements, de renier nos valeurs, et si nous confondions l'enjeu politique qui nous est posé avec un exercice comptable, alors nous aurions très aisément pu proposer un budget équilibré – nous aurions pu le cacher, comme le disait tout à l'heure Christian. À coups de rabot sur nos missions, en revenant sur nos projets d'investissement et le soutien que nous apportons au territoire, ou encore en augmentant la fiscalité, nous serions tout à fait capables de présenter aujourd'hui un budget à l'équilibre sans inscrire la moindre recette exceptionnelle de l'État. Mais ce n'est pas pour faire cela que nous avons été élus. Nous avons été élus pour mettre en œuvre un projet pour notre Département et non pour se substituer à d'autres experts ou cabinets d'expertise qui pourraient nous proposer d'autres solutions.

Aujourd'hui, en présentant ce budget en toute transparence et sincérité, nous disons à ceux qui nous ont fait confiance que nous ne cèderons pas, que nous nous mobiliserons et que jusqu'au bout nous défendrons leur intérêt, celui des Lot-et-Garonnais et celui de notre Département. Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie.

**M. CHOLLET. –** Mon cher Jacques, il n'y a aucun problème sur le terme « insincère ». Quand on inscrit une recette hypothétique, c'est un budget insincère. Tu n'es pas du tout sûr que cette recette va arriver. Il existe un principe d'équilibre et un principe de sincérité. Le budget est insincère ; il n'y a pas de problème là-dessus.

Je voudrais revenir sur notre capacité d'épargne et vous rappeler que si l'épargne brute tombe à 4,1 M€, cela veut dire que l'épargne nette, quand on soustrait le remboursement du capital de la dette, est à -16,8 M€. Il est donc clair que nous ne sommes pas avant le mur : nous sommes dans le mur.

Effectivement, les responsabilités sont multiples. À ce sujet, vous avez choisi de mettre en avant une recette hypothétique et vous avez préféré cette solution à celle de soustraire une dépense. Il faudra un peu vous expliquer là-dessus par rapport au budget social. Cela a été fait en commission des finances, mais à mon avis il est intéressant que l'ensemble de l'Assemblée le sache.

Nous vous avions avertis en 2012 et, en 2014, la décision du Gouvernement a été la goutte qui a fait déborder le vase, mais vous n'avez pas assez freiné. Quand en commission de refondation vous nous dites qu'en 2018 vous serez à l'équilibre sur les charges de personnel, si vous êtes à 3,9 % sur le budget de 2017, il est clair que vous ne serez pas à l'équilibre en 2018. À l'époque, nous vous avions signalé la difficulté, parce que l'inertie est forte et lourde et qu'il faut mettre en place des critères Gouvernementaux. Avec ce bateau, il faut vraiment freiner très fort pour qu'il puisse commencer à freiner. Guillaume Lepers a dit que d'autres Départements avaient réduit leurs dépenses de personnel et qu'en moyenne la hausse était de 1 %. Je voudrais vous donner un petit exemple avec le Département de la Vienne, qui est un peu comme le nôtre : 444 M€ de budget, avec une augmentation des charges de personnel pour le budget de 2017 de 0,01 %, tandis que les dotations de l'État baissent de 5,8 M€ et que les AIS montent à 9,4 M€, et ce Département arrive à dégager un investissement de 97 M€. En dehors du Cher et du Loiret dont a parlé Guillaume Lepers, des Départements ont réussi à maîtriser plus de choses que nous. Nous sommes libres de le penser. Nous savons aussi quelle est la difficulté pour réaliser tout cela. Le fait est que d'autres collectivités ont agi différemment.

Ensuite, je voudrais mettre une note de gravité. La loi stipule qu'un budget insincère induit que madame le préfet sera tenue d'appeler la Chambre régionale des comptes. Je vous rappelle ce qui est inscrit dans les articles L.1612-5 et L.1612-14 du Code général des collectivités territoriales : La Chambre régionale des comptes est amenée à proposer des mesures de redressement : diminution des charges de fonctionnement, report des investissements non strictement nécessaires, hausse des taux de fiscalité locale, permettant un retour à l'équilibre pour l'année budgétaire. Je voudrais souligner la gravité de notre situation, parce qu'on a l'impression que tout va bien, mais finalement, si la loi est vraiment appliquée, notre collectivité sera gérée par l'État et la Chambre régionale des comptes.

Par rapport à la vision nationale, Monsieur le Président, nous sommes tout à fait d'accord malheureusement là-dessus. Comme on l'a vu sur la chaîne LCP, vous avez assisté à cette séance où les candidats à l'élection Présidentielle sont venus. Il faut arrêter avec cette histoire de « mécano territorial ». Je ne comprends pas qu'au niveau national il n'y ait pas quelqu'un qui prenne enfin les vraies décisions, même si cela embête les élus. C'est ce qu'il faut faire. On ne s'en sortira pas si quelqu'un n'a pas une vision pour la France, en reconnaissant l'évolution des choses et en respectant la proximité, le duo formé par les communes et le Département, qui fonctionnait depuis des dizaines d'années et qui se redessine au profit des métropoles et du Conseil régional. Nous qui sommes des élus locaux, nous savons que l'angoisse de nos concitoyens porte sur le manque de proximité. Je suis

encore plus ulcéré parce que tout cela fait le jeu des extrêmes, à un moment où l'on va vivre l'élection nationale la plus importante. Quand on a un État ruiné, malade, qui n'est pas capable de venir aider ses collectivités territoriales, on se met dans de drôles draps, à mon avis avec des temps troublés qui arriveront très bientôt.

**M. GIRARDI. –** Monsieur le Président, Chers Collègues, le moins que l'on puisse dire est que l'on vit une drôle de situation. Qu'est-ce qui a donc pu changer depuis quinze ou vingt ans pour qu'aujourd'hui on soit dans la situation que l'on connaît ? Moi, je dirais que la France n'a jamais été aussi riche. La seule année de récession – petite récession – a été en 2008. Et en 2008 cela allait bien pour les Départements. Dans la mesure où le produit intérieur brut du pays progresse tous les ans, certes pas comme en Chine à 6 ou 7 %, cela veut quand même dire que le pays s'enrichit, que cela ne va pas plus mal.

Qu'est-ce qui a donc bien pu changer pour qu'il y a quinze ans les Départements ne subissent pas les misères que l'État leur inflige depuis quelques années et que depuis dix ou cinq ans ils soient malmenés de cette façon ? N'ayant pas de Mur des lamentations en Lot-et-Garonne, je ne voudrais pas que l'Assemblée départementale se transforme en club des lamentations. J'ai l'impression d'entendre que nous sommes dans une situation sans perspective et qu'il nous faut essayer d'organiser les choses de bric et de broc pour arriver à un cap que nous ne pourrons pas passer, car à mon avis, si les choses continuent comme elles sont enclenchées, l'année prochaine sera encore pire. On pourra réduire le personnel, mais cela ne règlera rien. On pourra réduire les interventions départementales, mais cela ne règlera rien. Car le mal est si profond, d'une telle proportion financière, que c'est sans solution. Ou l'État arrête de nous maltraiter, ou l'on ne s'en sort plus.

Je voudrais quand même rappeler à nos collègues de l'opposition qui, par la voix de son Président, parlait de maltraitance. C'est vrai. Mais je voudrais quand même remonter cinq ans en arrière. Si effectivement l'APA a été la première mesure renvoyée au Département, alors qu'elle devrait être le cinquième risque de la Sécurité sociale et n'aurait jamais dû venir au Département, c'est quand même le Gouvernement Sarkozy qui a commencé à mettre en place la non-compensation dans des proportions énormes, qui a modifié la fiscalité des Départements en modifiant ce qui était la taxe professionnelle, ce qui a plombé les collectivités territoriales, et qui a supprimé au Département la Taxe d'habitation (TH) et le foncier non bâti. Cela ne nous laisse plus aucune possibilité de manœuvre fiscale. Aujourd'hui, il faudrait augmenter la taxe qui nous reste de 30 %. Si nous avions l'ensemble d'il y a huit ans, avec la TP (taxe professionnelle), la TH, le foncier bâti et le foncier non bâti, une augmentation de 10 % suffirait peut-être. Mais là nous n'avons plus de possibilité de levier fiscal. Je tiens donc à associer la lourde responsabilité de notre situation à ce que le précédent Gouvernement a fait. Cela fait dix ans que cela dure ; cela ne date pas d'aujourd'hui. Il aurait été bien de le dire.

Nous sommes aujourd'hui dans cette situation compliquée. On parle d'insincérité ; moi, je crois que le terme ne convient pas. Je dirais que l'on a un budget utopiste. Vous savez que l'utopie est quelque chose que l'on pense a priori réalisable et qui peut se transformer en réalité si l'on peut avoir ce que l'on attendait. L'insincérité est condamnable par la Cour des comptes, mais l'utopie n'est pas condamnable par la loi. Je crois que notre budget est un peu utopiste dans la mesure où nous avons mis des recettes et que le futur Gouvernement sera suffisamment lucide pour nous les accorder. Dans ce cas-là, nous serons dans la pure légalité, et l'utopie se transformera en réalité. J'ose espérer. Sinon, il n'y a pas de solution : nous sommes condamnés. Et si finalement l'objectif des deux derniers Gouvernements était de condamner les Départements et de les faire disparaître ? Si tel est l'objectif, on peut comprendre la politique qui est mise en place et que les nouveaux feront peut-être perdurer. Je crois que nous avons eu raison d'élaborer ce budget sous cette forme, qui a été excellemment présenté par Christian Dézalos et qui est utopiste, il est vrai, mais qui se transformera, je l'espère, en réalité, sinon c'est la mort programmée des Départements – et je crains que ce soit l'objectif. Comme je suis d'un tempérament optimiste, j'ose imaginer que la suppression des Départements n'est pas une fin en soi, parce que ce serait grave pour la collectivité de proximité et le rôle que joue le Département, dans sa proximité avec les citoyens et par les services publics qu'il apporte et qui sont essentiels pour la vie de tous les jours depuis les lois de décentralisation en 1982. Je suis donc favorable à ce que l'on

présente un budget sous cette forme, et j'invite l'ensemble de l'Assemblée départementale, en un geste fort, à le voter à l'unanimité, parce que cela ferait vraiment corps et cela permettrait de peser très certainement sur le Gouvernement et ceux qui vont suivre.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie.

**Mme SALLES. –** Je voudrais faire une intervention qui ne sera pas très longue, en réponse aux interventions de M. Lepers et de M. Chollet. Vous nous avez interpellés, comme d'ordinaire, sur notre « manque d'effort » sur les dépenses de personnel, et vous nous avez cité des Départements qui sont allés cette année jusqu'à une diminution de leurs dépenses de personnel. Il me manque un élément dans votre raisonnement : c'est la dépense de personnel par habitant. Lorsque celle-ci est très au-dessus de la moyenne, il est sûrement plus aisé de faire des restructurations et de baisser ces frais de personnel que lorsque la dépense réelle par habitant est très inférieure à la moyenne, ce qui est le cas de notre Département, puisque nous sommes 40 euros en dessous de la moyenne. Si ces éléments nous étaient connus, nous pourrions voir si nous sommes plus ou moins vertueux en termes de dépenses de personnel que les autres Départements. Je crois que la dépense par habitant, chiffrée à 271 euros, montre quand même les efforts que nous avons effectués depuis plusieurs années et cette maîtrise que nous avons mise en place dans ce domaine. Je voulais simplement vous poser cette question car, dans mon raisonnement, cet élément me paraît très important pour comprendre d'où l'on part en termes d'économies et de diminution des dépenses de personnel.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie. Nous n'allons pas commencer les allers et retours avec les questions-réponses. Je vous rappelle le principe de fonctionnement ici : le Président s'exprime, puis les Présidents de groupe, puis nous passons à l'examen des dossiers. Si vous avez des questions, vous les poserez lors de cet examen. Monsieur Lepers, vous répondrez tout à l'heure, mais pas maintenant. Je donne la parole à M. Moga.

**M. MOGA. –** Monsieur le Président, je vais être très bref. Je voudrais simplement saluer la présentation magistrale et très pédagogique de Christian Dézalos. J'en profite pour féliciter tous les services et les remercier pour cette préparation, parce que ce n'est pas une mince affaire. Je parle souvent de l'épargne nette ; cette fois-ci, je vous parlerai un peu plus de l'emprunt. Tout d'abord, j'espère que Christian Delbrel me le pardonnera, mais moi je n'aime pas cette image du corbillard et de la mort annoncée ; je préfère l'image du nageur en eaux troubles, contre le courant, et qui espère mettre rapidement un pied sur la plage pour avoir un peu plus d'oxygène ; et j'espère que nous sommes tous dans cette démarche. Ce que je regrette, c'est qu'au cours de cette présentation on ne nous ait pas parlé davantage de l'emprunt, de la dette et des annuités de la dette. Effectivement, il existe un effet de ciseau, mais, pour notre capacité d'autofinancement, l'important est aussi la gestion de notre dette dans les années à venir et la manière de diminuer les annuités pour nous donner davantage de capacité. Pour cela, il n'y a pas trente-six solutions ; il s'agit d'être rigoureux au niveau des emprunts. Voilà ce que je tenais à dire.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie. Je vais répondre et, si vous le souhaitez, vous interviendrez durant l'examen des dossiers. D'abord, je salue le courage du groupe Dynamique citoyenne, qui a fait une analyse critique mais positive du budget, et je veux vous remercier pour cet exercice de transparence et de clarté.

Par ailleurs, je suis assez choqué de l'attitude de l'opposition et de son discours, que je qualifierai presque violent dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui. Je suis choqué et déçu, parce que nous affichons une volonté de transparence et de pédagogie, à la fois dans le cadre de la commission de refondation, dans cette Assemblée et en commission permanente où nous présentons des dossiers de fond, ce qu'apprécient les jeunes conseillers départementaux, car cela leur permet d'entrer dans le fonctionnement de la collectivité et d'avoir une vision un peu plus globale que la simple vision par commission. Je suis sidéré par votre attitude parce que vous êtes dans la démagogie la plus vile. Pardon, mais jouer sur le terme d'insincérité parce que vous savez que ce terme peut porter médiatiquement ; parler de budget insincère alors que nous sommes transparents, que nous affichons

clairement les choses, d'ailleurs avec votre soutien, puisque si nous sommes dans cette situation c'est parce que nous avons pris des engagements que vous avez soutenus, dont le premier est de ne pas augmenter la fiscalité et aujourd'hui, lorsque nous présentons le résultat de notre travail commun, vous êtes dans la belle démagogie qui vous permet de dire que le budget est insincère, de faire peur et de faire croire que nous dépensons beaucoup.

Comparaison n'est pas raison, mais sur les dépenses de personnel il faut se renseigner. Quelqu'un a cité la Vienne : il faut savoir que ce Département a augmenté sa fiscalité de 12 % l'an dernier. Savez-vous que les dépenses d'action sociale dans la Vienne se chiffrent à 538 euros par habitant ? En Lot-et-Garonne, elles sont à 668 euros, soit 130 euros de plus. Il faut ajouter que la population y est beaucoup moins âgée, avec le dynamisme de Poitiers et de cette région. Vous avez cité la Somme, qui a réduit ses dépenses de personnel. Quand le personnel est en surnombre, il est facile de le réduire. Quand il n'est pas en surnombre, ce qui est le cas du Lot-et-Garonne puisque nous sommes 25 % en dessous de la moyenne des Départements de la même strate, c'est beaucoup plus difficile, même si nous le faisons et avons pris des engagements.

Je voudrais vous donner quelques chiffres. La Creuse, qui a été conquise par vos amis en 2015, a une dépense de personnel de 343 euros par habitant, quand le Lot-et-Garonne est à 169 euros. La Creuse a augmenté cette dépense de 4,9 %. Je pourrais prendre d'autres situations. Le Gers a baissé la dépense de personnel de 1,7 %. Bravo ! Le Gers est arrivé à 316 euros, le double de notre dépense par habitant.

Vous savez que nous avons déjà réduit de 2 % nos effectifs durant l'année 2016. Nous avons aussi pris l'engagement de ne pas toucher au secteur social, qui n'est pas en surnombre. Il y a aujourd'hui un appel à candidatures pour sept recrutements, pour remplacer soit des départs à la retraite, soit des congés de longue maladie. Me proposez-vous de ne pas renouveler ces postes ? Vous savez que les politiques de fond sont longues et difficiles à mettre en place.

La Somme, que vous avez citée, est à 212 euros par habitant, bien au-dessus de nous. Donc, comparaison n'est pas raison ; et rester dans des généralités n'est pas du niveau que l'on attend de vous quand vous êtes face à une majorité qui vous fait participer à la commission de refondation et qui affiche la transparence la plus totale. Il y a un moment, cela suffit ; il faut être cohérent avec son positionnement. Soit vous soutenez nos mesures et vous prenez des dispositions qui vont dans ce sens – je ne vous ai pas entendus une seule fois soutenir notre volonté de ne pas augmenter la fiscalité, hormis la Dynamique citoyenne, qui a mis l'accent dessus. Or, c'est quand même cela qui détermine notre politique aujourd'hui. Je vous entends parler d'absence d'anticipation… Ce sont des mots. Paroles, paroles, comme la chanson de Dalida. Que proposez-vous ? Vous nous dites : « Il faut revoir notre fonctionnement. » Bien sûr. C'est ce que nous faisons. Vous trouvez que ce n'est pas suffisant. C'est normal, vous êtes dans l'opposition, vous critiquez. Jusque-là, j'entends. Mais quelles actions abandonner ? Quelles actions proposer ? Encore une fois, pas un euro d'économie de proposé sur des actions politiques concrètes.

Vous ne pouvez pas être crédibles dans ce type de discours. Vous parlez de manque de courage du Département ; vous plaisantez. Je crois que nous sommes tous extrêmement courageux. J'espère que nous allons continuer à avoir cette unanimité, puisque nous prenons un risque dans notre positionnement. Je l'ai dit déjà au débat d'orientations budgétaires, nous ne nous défaussons pas, nous prenons un risque, nous faisons prendre un risque à la collectivité, celui du rapport de force. Aujourd'hui, soit c'est le rapport de force, soit c'est l'augmentation de la fiscalité. Vous savez très bien que le Département ne peut pas augmenter la fiscalité de 30 % alors que les taux de fiscalité sont historiquement élevés. Si nous l'augmentons, ce sera dans des proportions qui ne nous permettront pas d'équilibrer le budget. Ce sera à la fois une augmentation de fiscalité et une réduction drastique de nos politiques publiques, ce à quoi je ne me résous pas aujourd'hui.

La manière dont nous avons présenté le budget est la meilleure manière de conserver les ratios qui nous permettent de rentrer dans les critères du Gouvernement pour les fonds d'aide. Je souhaite modifier les critères qu'utilise Bercy pour déterminer les départements pauvres et ceux qui ne le sont pas.

Vous avez cité la Vienne, mais vous voyez bien que la Vienne n'est pas dans la même situation que nous. Je vais citer quelques chiffres sur les droits de mutation : l'augmentation est de moins de 4 % en Lot-et-Garonne, tandis qu'elle a été de 27 % pour la Gironde, quasiment autant pour les Landes, sur des masses déjà beaucoup plus importantes que les nôtres. Comparaison n'est pas raison.

Je vous propose une attitude de courage. Cette attitude ne peut être déterminante que si nous sommes tous ensemble. Si, dès que nous avons le dos tourné, vous parlez d'insincérité et si vous dites que « malgré nos avertissements, la majorité socialiste du Département n'a pas suffisamment anticipé cette situation », je ne peux pas vous laisser dire cela. J'ai démontré à plusieurs reprises, je vous ai déjà expliqué et je suis obligé de le refaire chaque fois, que nous sommes l'un des rares Départements à avoir institué un service d'inspection, d'audit et d'évaluation, en 2008, et que nous avons fait ce que nous avions à faire. Ce n'est peut-être pas assez ; nous aurions pu aller plus loin, mais vous auriez été les premiers à crier, comme vous le faites sur la baisse des investissements. Je peux prendre chaque Département, y compris ceux gérés par vos amis, et vous montrer que nous sommes dans la même situation. Le niveau d'investissement du Lot-et-Garonne est plutôt bon par rapport à la moyenne des Départements. Dans les années 2008-2010, nous étions en surinvestissement par rapport à la moyenne.

Je suis presque outré de votre attitude et, pour terminer, je me pose la question de l'intérêt de la commission de refondation. Soit nous avons la capacité de travailler ensemble dans un minimum de cohérence, soit la majorité fera son travail de son côté et l'opposition du sien. Désolé d'être un peu virulent, mais je crois que la teneur des propos de l'opposition ne peut pas amener d'autres attitudes.

**M. CHOLLET. –** Monsieur le Président, ce budget est-il sincère ?

**M. le PRÉSIDENT. –** D'une manière générale, un budget insincère est un budget qui n'est pas à l'équilibre, avec des recettes assurées. Là, une recette n'est pas assurée. Juridiquement, il est insincère, mais, politiquement, aucun budget insincère n'a été présenté avec autant de sincérité et de transparence. Monsieur Chollet, vous allez faire la démagogie habituelle, en faisant peur aux Lot-et-Garonnais, alors que vous êtes partie prenante du vote de ce budget, puisque vous avez soutenu toutes les conditions qui nous ont amenés à cela. Soyez un peu plus courageux vous aussi, assumez cette situation qui est particulière. Vous savez, jouer aujourd'hui à la majorité et à l'opposition, dans le débat qui est le nôtre, c'est vraiment jouer un jeu malsain, qui n'est pas positif pour le Département.

Notre directeur général des services me précise que, juridiquement, en vertu de l'article L.1612-5 du Code général des collectivités, le budget est en absence d'équilibre réel – tel est le terme juridique. Je ne sais pas d'où vient le terme « insincère », mais peu importe. Nous n'allons pas jouer sur les mots ; je crois que les Lot-et-Garonnais attendent autre chose de nous. Je vous remercie pour ce débat, qui a été long et fourni.

Nous allons passer à l'examen des dossiers. Madame Salles, nous avons l'obligation d'examiner le rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes, qui est une communication et qui ne donne pas lieu à vote.

## RAPPORT N° 8004

### RAPPORT DE SITUATION SUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES, AGENTS DU DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

**Rapporteur : Mme SALLES. –** Merci, Monsieur le Président. Je vais présenter une synthèse de ce rapport, qui est obligatoire en application de la loi du 4 août 2014. Il a été présenté pour la première fois l'an passé. Cette année, nous renouvelons cette obligation devant l'ensemble des élus.

Le premier constat est que notre collectivité est constituée majoritairement de femmes, puisque deux agents sur trois sont des femmes au Conseil départemental et que la population féminine atteint même plus de 90 % dans certaines filières : 97 % dans la filière sociale, 95 % dans la filière médico-sociale. La filière administrative est un peu en retrait, avec 84 %. Au contraire, dans la filière technique, les femmes ne sont que 34 %.

En ce qui concerne la répartition par âge, la population féminine est un peu plus jeune que la population masculine. Mais le point important est le vieillissement de cette population, avec les problématiques posées en termes de santé et de prévention des risques. En matière d'accidents, la différence entre les femmes et les hommes tient principalement au nombre de jours d'arrêt, qui est beaucoup plus élevé chez les femmes : 65 jours en moyenne contre 52 jours. Un élément complémentaire est le nombre d'accidents relevant des RPS : les 8 accidents concernent tous des femmes, majoritairement dans la filière sociale.

Venons-en à la répartition par catégorie hiérarchique. Dans notre collectivité, la proportion des femmes en catégorie B et en catégorie A est élevée : respectivement 75 % et 70 %. Ces pourcentages sont supérieurs à la moyenne nationale. Mais si l'on considère les postes de direction et d'encadrement supérieur, les femmes deviennent minoritaires, très minoritaires même sur les emplois fonctionnels, alors qu'elles sont majoritaires sur les postes de chef de service. La dernière marche semble difficile d'accès pour les femmes.

Malgré tout, sur les derniers chiffres d'avancement de grade et de promotion interne, le sexe n'apparaît pas comme discriminant.

Quant aux rémunérations, les différences constatées dans notre fonction publique, où hommes et femmes sont rémunérés en fonction de leur position et leur indice, s'expliquent notamment par la pratique du temps partiel. Sachez qu'une femme sur cinq travaille à temps partiel dans notre collectivité, alors que cela ne concerne que 3 % des hommes. Parmi ces femmes, 75 % sont rémunérées à 85 % pour un temps partiel à 80 %.

L'observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes, que nous avions envisagé l'an dernier, mais que nous n'avions pas pu créer parce que la réorganisation de nos services a occupé une grande partie de l'énergie des agents, sera mis en place en 2017 et devra émettre des recommandations sur le statut, la carrière, la qualité de vie au travail et les éléments qui vous sont cités dans ce rapport.

**M. le PRÉSIDENT. –** Merci. Nous en prenons acte.

***VOTE : L'Assemblée prend acte.***

*Absents lors du vote :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)*
*- Mme Maillou ( pouvoir à M. Hocquelet)*
*- Mme Joffroy (pouvoir à M. Cassany)*

***COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT***

**M. GIRARDI. –** Chers Collègues, dans le cadre du budget sincèrement utopique, nous allons parler sincèrement d'agriculture, de forêt et d'environnement. En introduction, je dirai que le Lot-et-Garonne est un grand département agricole. Compte tenu de cette importance, le rôle du Conseil départemental est majeur. Il existe de nombreuses filières, qu'il n'est pas utile de rappeler, mais il faut savoir que certaines se portent plutôt bien : la filière arboricole (les pruniers, les noisettes), la viticulture (dans une situation positive par rapport à celle d'années précédentes) ; mais la situation est compliquée pour d'autres : les grandes cultures et surtout l'élevage, qui se porte très mal, notamment à cause de la grippe aviaire, qui fait que la filière des gaveurs est un peu aux abois aujourd'hui, ce qui est pénalisant et dommageable pour tous les acteurs, bien que des départements voisins soient plus touchés que nous.

Le dossier de Caussade est lié à notre volonté de développer les ressources en eau. Ce dossier suit son cours. Nous y travaillons avec le Syndicat départemental de l'irrigation (SDCI). Faisant partie du conseil d'administration, nous interviendrons politiquement pour que ce dossier puisse aboutir. Financièrement, avec les acteurs du territoire comme la Chambre d'agriculture, ce dossier est un peu particulier et nous ferons tout ce que nous pourrons, avec les moyens possibles, ni plus ni moins, pour que ce projet aboutisse.

J'ai évoqué à l'instant la grippe aviaire, qui est évidemment un problème qui nous sensibilise très fort depuis deux ans. À l'occasion de la dernière commission permanente, pour essayer d'apporter notre contribution au mieux-être des éleveurs, nous avons mis en place ce que la réglementation nous autorise, puisque les Départements n'ont pas la possibilité d'intervenir dans le développement économique, compétence qui relève de la Région. Le Département a pu intervenir par le biais du fonds social APRED (Association pour la prévention et le redressement des exploitations agricoles en difficulté), en doublant l'enveloppe, avec l'objectif de servir les éleveurs gaveurs, ce qui leur permettra d'avoir une petite bouffée d'oxygène pendant quelque temps.

Il vaut aussi la peine de revenir sur un point, auquel le Président a contribué avec nous : c'est la révision des zones défavorisées. Il faut savoir que nous avons obtenu quelque chose d'assez exceptionnel et important pour le Département du Lot-et-Garonne. L'Union européenne a demandé aux Gouvernements et plus particulièrement aux ministères de l'Agriculture des différents pays de réviser les zones défavorisées, plutôt à la baisse, en supprimant un certain nombre de communes, suppression ne permettant plus aux éleveurs de percevoir des aides européennes des premier et deuxième piliers. Les sommes sont considérables. Parfois, pour un éleveur, les aides constituent le revenu de la famille, et elles pourraient disparaître. Cette disposition européenne a été lancée et a duré un certain temps. Dans la mesure où la proposition des services de l'État ne nous convenait pas, car 118 communes du Lot-et-Garonne étaient supprimées, nous sommes tous montés au créneau : par un courrier du Président, par nos actions, par un travail avec les services de l'État, par une multitude d'initiatives. À ce jour, notre démarche a été couronnée de succès au niveau du ministère de l'Agriculture, dans la mesure où les 118 communes ont été réintégrées et, qui plus est, le dispositif en intègre 35 nouvelles. C'est assez exceptionnel au niveau national, puisque le Lot-et-Garonne a été l'un des rares départements à avoir obtenu une révision de cette dimension. Cela apporte un peu de baume au cœur à tous nos éleveurs, qui pourront continuer à percevoir ces aides si l'Union européenne valide le choix du ministère. Il n'y a pas de raison qu'elle le refuse ; jusqu'à présent, les propositions nationales ont toujours été validées, mais il nous reste tout de même ce point d'interrogation. Toujours est-il que les choses ont été faites avec le ministère de l'Agriculture, que le nouveau calendrier est calibré, et que le nouveau plan pour le département a été réalisé. C'est plutôt une bonne nouvelle, sachant que nous étions très inquiets à un moment donné sur le fait d'obtenir cette révision positive.

Un autre point est la consultation sur la PAC (Politique agricole commune). Sachez que l'on est à mi-chemin de la PAC actuelle, qui se termine en 2020. Il me semble qu'une bonne initiative est

menée par le ministère de l'Agriculture, car en général la réforme dure six ans et on s'en occupe trop tard ; or, cette fois-ci, le ministère de l'Agriculture a souhaité effectuer un bilan d'étape et une consultation à mi-chemin. Le Conseil départemental a décidé de mener cette consultation, qui est en cours de rédaction et pour laquelle il a consulté la Chambre de l'agriculture et toutes les organisations syndicales du département, y compris sur la thématique de l'eau, en raison de la particularité de l'irrigation. Nous menons la consultation la plus large possible. J'espère que le texte qui sera rédigé sera le plus rassembleur possible au niveau des structures du département et de l'ensemble des sensibilités syndicales.

Voilà les quatre points sur lesquels je voulais dire quelques mots en introduction, avant d'aborder les dossiers. Certains méritent d'être développés, d'autres peuvent être traités beaucoup plus rapidement.

Le premier est le rapport général de la politique départementale. Ce dossier est important, mais symbolique. À l'occasion du budget, il est normal de revenir sur plusieurs éléments. Sans entrer dans le détail, je veux juste rappeler que l'agriculture représente dans ce département un chiffre d'affaires de 850 M€, que l'industrie agroalimentaire représente à peu près 950 M€, et que le chiffre d'affaires indirect est d'environ 2 milliards, ce qui n'est pas neutre au niveau social et économique. Je rappelle que la surface agricole du département est de 53 %, soit 284 000 hectares. Les engagements du Département sont rappelés dans le rapport général, mais nous allons y venir dans le prochain dossier.

Le deuxième dossier est très important : c'est la convention que nous devons signer avec la Région pour continuer à mener des politiques qui nous semblent importantes. Maintenant que la compétence économique revient entièrement à la Région, le Département ne peut intervenir dans plusieurs domaines que si les politiques sont validées dans le programme régional et si la convention signée nous accorde ces politiques. Elle comporte des points sur lesquels nous tenons : la constitution des réserves en eau, le développement de peupliers, les aides aux entreprises… Je ne vais pas développer davantage ces éléments.

Il nous faut valider aujourd'hui la convention, puisque celle qui était en cours s'est terminée au 31 mars. Pour que les services puissent continuer à mettre en place les mesures, il nous faut prendre une décision aujourd'hui. Normalement, la Région a déjà délibéré sur ce dossier.

Le troisième concerne le plan apicole durable du Lot-et-Garonne. Vous connaissez l'importance que représentent les abeilles pour les êtres humains et les êtres vivants en général. Il nous a semblé important, en accord avec la commission Agriculture, Forêt et Environnement, d'essayer d'apporter notre contribution dans ce domaine, avec différents objectifs. Il faut que vous ayez quelques chiffres importants en tête. Une étude internationale précise que 225 000 espèces sur la planète sont intimement ou directement liées à l'action, à la pollinisation des abeilles (et bourdons). En France, 6 000 espèces sont pollinisées à 70 % par les abeilles. L'incidence du rôle positif des abeilles sur toutes les espèces végétales serait de 2 milliards, qui pourraient donc être perdus en cas de disparition des abeilles, laquelle serait, plus globalement, un risque pour les êtres vivants.

Le Lot-et-Garonne propose de lancer un plan apicole durable, qui consisterait à travailler avec les filières apicoles du département pour développer un projet d'installation de ruches dans des ENS (espaces naturels sensibles, au nombre d'une dizaine) ou des pôles d'activité, voire dans le parc d'honneur du Département. Qui plus est, ces ruches pourraient être fabriquées en Lot-et-Garonne, grâce à une entreprise de réinsertion aux alentours d'Agen. Les ruches seraient financées par le Département et mises à disposition des professionnels. L'objectif serait de soutenir la filière, de sensibiliser, de communiquer, de renforcer la diffusion et la connaissance sur le sujet, et in fine d'assurer la conservation des abeilles.

Ce dossier important n'est pas très coûteux : il représente un investissement d'environ 11 000 €. Pour l'avenir de la planète, le Département peut investir 11 500 €.

Je serai encore plus rapide sur le dernier dossier : notre partenariat avec le SDEE au sujet du placement de bornes pour le développement des voitures électriques dans le département. Ce projet suit son cours. Nous allons conventionner avec ce syndicat pour continuer à le développer.

Pour les abeilles, j'ai oublié de préciser que l'on propose, pour l'installation d'apiculteur à titre principal, de passer la dotation de 6 000 à 8 000 €. Je crois que c'est un bon geste, qui est important par rapport à cette filière.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie pour cet exposé à la fois complet et synthétique de la politique agricole départementale. M. Merly veut intervenir, pour féliciter M. Girardi.

**M. MERLY. –** Tout à fait, à l'image de la commission agricole. Je veux dire d'abord que nous voterons ces dossiers, ce qui devrait vous réjouir. Je veux dire aussi que j'ai connu des débats sur le budget agricole bien plus nourris que ceux-là, mais cela doit tenir à la capacité de synthèse du Président Girardi. Je m'inquiète de la baisse du soutien à l'agriculture et du fait que cette politique est aujourd'hui décidée à Bordeaux, ce qui ne me convient pas à vrai dire. Je voudrais savoir quelle est notre véritable latitude en matière de soutien à l'agriculture. Je vous avoue que je m'inquiète un peu de la réalité du soutien bordelais à l'agriculture lot-et-garonnaise et je voudrais donc savoir quelle est la réalité de la situation. Car en ajoutant des mots aux mots, on aboutit seulement à un discours. Je voudrais savoir si le Président Girardi se satisfait de ce changement de centre de décision et si le Lot-et-Garonne y trouve son compte. J'ai cru que nous avions déjà perdu quelques millions d'euros en soutien à l'agriculture. Au-delà des mots, la réalité est que l'agriculture reste un des piliers de l'activité économique lot-et-garonnaise et je dirais de la culture lot-et-garonnaise.

**M. le PRÉSIDENT. –** Si vous me le permettez, Monsieur Girardi, je répondrai parce que ce sujet me tient vraiment à cœur. D'abord, aujourd'hui on ne peut pas dire que l'agriculture a perdu des millions d'euros : ce n'est pas vrai. Nous ferons le bilan au bout de quelques années. Dans ce domaine, la Région possède des ressources dynamiques, ce qui n'est plus notre cas. Il existe aussi une répartition de nos interventions. Il ne vous a pas échappé que nous avons modifié nos domaines d'intervention, en accord avec les grandes instances comme la Chambre d'agriculture et avec les responsables syndicaux, parce que ce sont des gens sérieux. Nous avons présenté l'obligation qui nous était faite de réduire nos enveloppes, mais aussi la volonté de concentrer nos actions sur des domaines précis pour exercer vraiment un effet levier et non pratiquer un saupoudrage, qui peut faire du bien parfois, mais qui n'est pas ce qui a permis le développement de l'agriculture lot-et-garonnaise. Celle-ci s'est développée par l'investissement dans l'irrigation, par le soutien aux jeunes agriculteurs et à la filière « abri froid », par diverses actions ciblées. Nous avons effectivement réduit la multitude d'interventions que nous avions accumulées au fil du temps, pour réduire notre enveloppe globale mais développer notre soutien précis, notamment à l'irrigation.

Je vais prendre un exemple très particulier. Hier, nous aidions la réalisation de nouvelles retenues collinaires et la modernisation du matériel, avec l'attribution de 18 000 € maximum par retenue et par agriculteur. Aujourd'hui, nous avons réduit quasiment de moitié notre budget global sur l'irrigation. Pour autant, nous attribuons 25 000 € par agriculteur pour la réalisation de nouvelles ressources. Pour cela, nous avons obtenu l'aval de la Chambre d'agriculture et des organisations syndicales. Effectivement, nous concentrons notre aide, mais nous le faisons sur un aspect vital. Aujourd'hui, il faut développer et agrandir la ressource en eau plutôt que d'éparpiller des aides. Et ainsi de suite. Nous ferons aussi évoluer sans doute notre soutien à la filière « abris froids », pour rendre ce soutien à la fois plus performant et moins onéreux pour la collectivité.

La Région reprend des politiques ou mène d'autres politiques. Certes, la gestion sera plus lointaine, mais nos services seront présents : ils connaissent les agriculteurs, encadreront la démarche et feront le lien entre notre soutien et celui de la Région ; ils pourront suivre les dossiers de nos agriculteurs de manière à ce que ceux-ci ne se sentent pas trop éloignés des centres de décision.

**M. MERLY. –** Ces politiques d'investissement sont initiées depuis longtemps. J'ai le souvenir que nous étions très mobilisés à la fois sur l'irrigation et, de manière très conséquente, sur les politiques d'abris froids.

**M. le PRÉSIDENT. –** Monsieur Merly, l'aide était de 8 000 € par nouveau lac collinaire en 2008.

**M. MERLY. –** D'autres régimes s'ajoutaient à cela.

**M. le PRÉSIDENT. –** De fonctionnement et de renouvellement.

**M. MERLY. –** Fort de votre explication, je voudrais que le Président me confirme bien que la relation avec la Région garantit les ressources en matière de soutien au Lot-et-Garonne et qu'elles ne sont pas en diminution, car ce serait un comble.

**M. GIRARDI. –** En fonction des domaines d'intervention, des dossiers ont obtenu un retour positif de la Région, puisque nous avons trouvé des accords. Même au niveau de l'irrigation et des retenues collinaires, il existe une évolution avec la Région, qui était plus hésitante l'an dernier. En effet, un appel à projets de la Région, qui se terminera fin avril, permettra éventuellement à celle-ci d'intervenir sur des lacs collinaires, dans un partenariat (je ne rentre pas dans le détail entre zones d'équilibre ou pas). Dans d'autres domaines, très objectivement je suis beaucoup plus inquiet pour des politiques sur lesquelles la Région devait prendre le relais du Département, ce qui tarde un peu à venir. La Région a aussi son budget et ses préoccupations et doit intégrer le passage à douze départements. Tout cela doit se mettre en place, mais effectivement j'éprouve des inquiétudes sur certaines politiques. Concernant l'eau et les lacs collinaires, j'étais inquiet l'an dernier ; je suis tranquillisé maintenant, puisque c'est un domaine sur lequel la Région va intervenir. Mais c'est moins vrai dans d'autres domaines.

**M. le PRÉSIDENT. –** Aujourd'hui, il est difficile de juger, en raison des changements en cours. Certaines politiques que nous menions ne seront pas reprises par la Région, mais elle en développe d'autres. Il faudra donc faire un bilan au moins au bout de trois ans.

**M. MERLY. –** Et où en est-on de l'aide à l'agro-météorologie ? Est-ce la Région qui a pris la suite ?

**M. GIRARDI. –** Ce domaine a connu une réduction. Pour le moment, la Région n'a pas pris le relais.

**M. le PRÉSIDENT. –** Oui, l'agro-météorologie est une réduction, mais justifiée.

**M. GIRARDI. –** Les agriculteurs interviennent un peu plus. Des politiques ont été mises en place depuis des années, le Département avait un rôle d'incitateur, mais, à un moment donné, les acteurs doivent prendre eux-mêmes le relais, il faut comprendre que le Département n'est pas là pour pérenniser des politiques pendant un demi-siècle – cela peut convenir dans certains domaines, mais pas dans tous. En matière de groupements de défense sanitaire (GDS), la Région n'a pas voulu prendre le relais, et c'est là un souci, parce que les paysans ont de grosses difficultés à faire face aux dépenses actuelles. Si l'intervention du Département, comme de la Région, s'arrête, dans certains cas cela peut causer un réel souci.

**M. MERLY. –** Je voudrais apporter une petite réponse à mon ami Girardi. En fonction de l'endroit où il se trouve, dans l'opposition ou dans la majorité, il appelle à des dépenses d'ordre différent. Quand tu étais dans l'opposition, on ne dépensait jamais assez pour l'agriculture ; et là je vois que tu as une autre position. Tu es peut-être très policé.

**M. le PRÉSIDENT. –** Il ne vous a pas échappé, Monsieur Merly, que la situation a énormément changé par rapport à la situation actuelle. Le changement de contexte n'aura échappé à personne.

**M. CALMETTE. –** Mes Chers Collègues, la réflexion à l'instant de M. Merly me pousse à dire que moi aussi, à une époque, quand j'étais dans l'opposition, je demandais beaucoup à la majorité de l'époque, et l'on me répondait qu'il n'était pas possible d'en faire plus. Les situations ont changé, mais ce n'est pas pour cela que je voulais intervenir. Concernant l'irrigation, outre les positions du Conseil régional et du Conseil départemental, il faut savoir qu'un autre acteur majeur est en train de revoir sa position : l'agence de bassin qui, semble-t-il, réinterviendrait de manière forte pour subventionner des projets d'irrigation structurants. Je crois que cela mérite d'être suivi avec attention pour que, le moment venu, nous puissions accompagner ces réalisations.

**M. le PRÉSIDENT. –** Ce serait une bonne nouvelle.

**Mme LAMY. –** Monsieur le Président, je ne prends pas part au vote sur le rapport n° 7004.

**M. le PRÉSIDENT. –** Les rapports sont-ils adoptés ?

## RAPPORT N° 7001

### RAPPORT GENERAL SUR LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'AGRICULTURE, DE FORET ET D'ENVIRONNEMENT

**Rapporteur : M. GIRARDI**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

## RAPPORT N° 7002-3008

### CONVENTION DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT AU DEVELOPPEMENT DES SECTEURS AGRICOLE, FORESTIER ET AGROALIMENTAIRE 2017-2020

**Rapporteur : M. GIRARDI**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

## RAPPORT N° 7003

### PLAN APICOLE DURABLE DE LOT-ET-GARONNE

**Rapporteur : M. GIRARDI**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 7004**

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET D'ENERGIE DE LOT-ET-GARONNE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DE LA FILIERE BOIS-ENERGIE EN 2017, ET AVENANT N° 1 A LA CONVENTION 2015 POUR LE DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

**Rapporteur : M. GIRARDI**

***VOTE : Le rapport est adopté. (41 voix)***

*Mme Lamy ne prend pas part au vote.*

*Pour l'ensemble des rapports (7001 – 7002/3008 – 7003 – 7004),*
*Absents lors des votes :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)*
*- Mme Maillou (pouvoir à M. Hocquelet)*

***COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT***

**Mme BORDERIE. –** Monsieur le Président, Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, l'année 2016 aura été dense pour le secteur de l'action sociale. Des évolutions législatives faisant suite aux initiatives Gouvernementales sont venues modifier certaines modalités d'intervention, toutes favorables aux bénéficiaires des prestations versées par le Département.

C'est ainsi que dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie, adopté lors de la DM2, diverses dispositions issues de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 ont été intégrées.

C'est le cas notamment de la Conférence des financeurs, installée en juillet 2016, et du Fonds d'appui pour le secteur de l'aide à domicile auquel le Département n'a pas manqué de candidater. 2016 aura également été l'année de mise en œuvre effective de la réforme de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Le soutien aux services d'aide à domicile se poursuivra tout particulièrement en 2017 avec la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (les CPOM), avec les fédérations d'associations d'aide à domicile. Dans ce contexte, le Département a vu sa candidature validée pour émarger au Fonds d'appui ouvert par la CNSA. Un rapport spécifique vous sera présenté à ce sujet d'ici la fin juin.

Dans le domaine de l'insertion également, le pacte territorial d'insertion pour les années 2016-2020 a permis de mobiliser et d'élargir des partenariats tels que celui engagé avec Pôle Emploi, avec la généralisation de l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA sur l'ensemble du territoire lot-et-garonnais. De plus, 2017 marquera l'engagement resserré du Département avec l'État dans le cadre du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (le FAPI), qui permettra le développement de nouvelles actions d'insertion visant prioritairement le retour à l'emploi. Ainsi, l'installation d'une plate-forme Néojob pour la mise en relation directe entre employeurs et bénéficiaires du RSA, sera déployée courant 2017. Dans le même objectif, la candidature du département à l'expérimentation du dispositif « territoire zéro chômeur » a été déposée.

La mission de protection de l'enfance en danger, assurée par le Département, a fait l'objet, courant 2016, d'une réorganisation en profondeur de la direction Enfance-Famille (DEF), réorganisation qui vient d'entrer dans sa phase opérationnelle. C'est ainsi qu'une cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes (CRIP) a été créée.

De même, la mise en œuvre progressive du « projet pour l'enfant » (PPE) va permettre de disposer d'un outil de suivi de l'évolution de chaque situation et d'en prévenir les ruptures en sécurisant les parcours éducatifs et d'autonomisation. S'agissant de l'accueil et de l'accompagnement des mineurs non accompagnés (les MNA), s'ajoute dorénavant la problématique de leur réorientation une fois devenus majeurs. Un rapprochement, formalisé par un protocole spécifique, a été effectué envers les services de l'État et vous sera proposé lors de la prochaine commission permanente. Il s'agira, dans une logique de parcours, de permettre à ces jeunes adultes de poursuivre leur insertion sociale et professionnelle dans un cadre garanti par l'État.

Par ailleurs, le dispositif d'accueil des jeunes majeurs (DAJMA), créé en janvier 2016, ayant répondu à ses objectifs, se poursuit toujours dans le but d'armer les jeunes préalablement accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance, en vue de leur autonomisation et leur inclusion dans une société sélective.

Un des temps forts de l'année 2016 a eu lieu le 13 octobre avec la journée dédiée au développement social, qui nous a mobilisés, nous les élus, mais également une très grande partie des travailleurs sociaux et médico-sociaux de la direction du Développement social, tout en y associant des usagers des services. Depuis, deux réunions du comité de pilotage ont eu lieu pour tirer les enseignements de la richesse des échanges de cette journée et se projeter sur les suites à donner. C'est ainsi qu'un programme de formation sur ce thème débutera avant l'été prochain permettant de développer une culture commune et transversale au sein des services. De même, des référents « développement social » seront désignés au sein de chacun des centres médico-sociaux afin de relayer les actions qui se développeront sur les territoires.

2017 sera également l'année de mise en œuvre opérationnelle des préconisations issues du groupe de travail relatif à la « juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle ». Un rapport spécifique étant à l'ordre du jour de cette session, je ne m'y attarde pas davantage dans l'immédiat.

Enfin, l'audit de la direction du Développement social se poursuit avec l'élaboration du « projet social départemental » qui constituera à la fois la feuille de route de la politique sociale du Département jusqu'en 2021 et ses modalités de mise en œuvre organisationnelle déclinées au sein de chacune des directions et des services. Ce document de référence vous sera présenté et soumis à votre vote dans les tout prochains mois.

En matière de lutte contre la désertification médicale, un rapport spécifique présentant un bilan des actions de la Commission départementale de la démographie médicale (Coddem) vous sera proposé en DM1. Mais dès à présent, sans triomphalisme aucun, nous pouvons annoncer que le long et important travail mené sous la responsabilité de Joël Hocquelet a véritablement porté ses fruits et que la courbe de diminution du nombre de praticiens généralistes en Lot-et-Garonne est aujourd'hui contenue.

Pour ce qui est de la politique de l'habitat, le Département limite son intervention depuis la loi NOTRe à la construction de logements sociaux en PLAI et PLUS et de logements spécifiques. Ce soutien représente un budget de 1,5 million d'euros en investissement pour 2017 dans le cadre d'un programme d'interventions qui consiste à accompagner cette production en mobilisant des aides équivalentes à celles des collectivités accueillant les programmes de construction. L'année 2017 sera également consacrée à solder les engagements pris avant la fin 2015 en faveur du parc privé, représentant 127 000 €, ainsi que les engagements en ingénierie et en matière de travaux de réhabilitation de logements communaux.

Quatre rapports vont vous être présentés dans le cadre de cette session concernant :

- les enjeux budgétaires de la direction du Développement social pour l'année 2017 ;
- la juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle ;
- le Règlement départemental d'aide sociale, avec le volet « maintien à domicile » des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- la politique du logement.

Concernant les enjeux budgétaires 2017 de la direction du Développement social, je souhaite attirer votre attention sur les plus significatifs au regard de la continuité du service à apporter à nos concitoyens les plus en difficulté. Le budget de l'action sociale pour 2017 évolue de 2,56 % en dépenses nettes par rapport au BP 2016, confirmant une progression contenue déjà l'an passé alors qu'elle était en moyenne de 4 % au cours des années précédentes. Les dépenses de fonctionnement inscrites au projet de budget de l'action sociale s'élèvent ainsi à 224 M€. L'une des principales incidences réside dans les dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, avec la réforme de l'APA, qui n'a pu être mise en œuvre en 2016 qu'au prorata temporis. Il faut également mentionner le transfert de la comptabilité du FSL par la CAF du Lot-et-Garonne, reprise par le Département avec une incidence de 935 000 €.

L'enfance et la famille, dont la PMI, représentent 23 % du budget de la Direction du développement social, soit 50,9 M€, dont 42,76 au titre de l'hébergement. L'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés représentent 10 % de l'ensemble des jeunes confiés au Département, qui participent à cette dépense obligatoire. La prestation de compensation du handicap (PCH), adulte et enfant, et l'allocation compensatrice évoluent de 3,7 %, avec une inscription de 10,1 M€ de crédits. Les dépenses d'hébergement, avec un volume de 33,9 M€, augmentent de 2,6 %, en référence au taux directeur fixé cette année à 0,5 % et à la prise en compte de certaines mesures nouvelles.

Le budget consacré aux personnes âgées pour 2017 s'élève à 64,3 M€, dont 26,9 M€ pour l'APA à domicile, intégrant les effets de la réforme. Le nombre de bénéficiaires a poursuivi sa baisse en 2016 : 16,2 M€ sont consacrés au titre de l'APA en établissement. L'hébergement des personnes âgées au titre de l'aide sociale représente une inscription de 18,5 M€.

Les dépenses au titre de l'insertion, d'un montant de 60,5 M€, augmentent de 1,35 % par rapport au Budget primitif 2016. L'allocation RSA (Revenu de solidarité active) représente à elle seule une inscription de 55,7 M€, soit une quasi-stabilité par rapport à 2016. Cette situation s'explique par la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA, qui se confirme : -3,8 % sur douze mois. Le RSA devrait être revalorisé de 0,1 % au 1er avril 2017 et de 2 % au 1er septembre.

Les actions d'insertion inscrites au PDI (Programme départemental d'insertion) représentent un montant de crédits de 1,7 M€. Les contrats aidés du secteur marchand et non marchand - CUI (Contrat unique d'insertion), CDDI (Contrat à durée déterminée d'insertion) et CAE (Contrat d'accompagnement à l'emploi) - représentent une inscription de 1,4 M€.

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) connaît une situation particulière en 2017, liée au désengagement de la CAF du Lot-et-Garonne sur la fonction comptable. Ainsi, le budget FSL s'élève à 1,4 M€, contre 510 000 € en 2016. Cette évolution s'explique par la nécessité d'inscrire en dépenses la part de crédits financés par les organismes désignés par le législateur devant contribuer au fonctionnement du FSL, dont les fournisseurs d'électricité, d'eau et de gaz, soit 935 000 €.

Au titre du FSE (Fonds social européen), une inscription de crédits d'un montant de 1,5 M€ est sollicitée pour répondre aux projets validés en 2016. Une recette d'un montant identique à la dépense est attendue.

Les recettes inscrites au projet de budget de l'action sociale s'élèvent à 68,9 M€, représentant une hausse de 6,5 % par rapport au budget primitif 2016. Cette hausse correspond pour l'essentiel à la compensation par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) des mesures issues de la loi ASV (Adaptation de la société au vieillissement), dont la réforme de l'APA et la création de la Conférence des financeurs. Pour autant, la compensation par l'État des allocations individuelles de solidarité reste toujours insuffisante.

En investissement, il est proposé d'inscrire au projet de budget 2017 un montant de 3,6 M€ de crédits de paiement, dans le cadre des subventions précédemment accordées pour la construction ou la réhabilitation des EHPAD publics et la réalisation de maisons de santé pluri-professionnelles.

Merci de votre attention. Je vais maintenant passer la parole à Pierre Costes pour le rapport sur la juste attribution des prestations d'aide sociale et leur contrôle.

**M. COSTES. –** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, dans l'esprit des travaux de la commission de refondation, alors toujours vivante, et de ses préconisations, un groupe de travail a été créé au cours du deuxième semestre 2016 pour effectuer un diagnostic sur les modalités d'instruction et d'attribution de l'ensemble des prestations individuelles d'aide sociale délivrées par les services départementaux.

Renforcer le principe de juste droit, lutter contre les non-recours, rationaliser, améliorer l'efficience des aides accordées, contrôler leur effectivité, lutter contre les fraudes dans un contexte de tensions budgétaires et sociétales, telle a été notre démarche. Sur la base des constats effectués avec les services de la direction du Développement social, dont je tiens à souligner l'implication totale, mais aussi au regard d'initiatives d'autres Départements, une analyse critique de nos pratiques a été conduite et a permis de lister différents dysfonctionnements, souvent liés à des procédures perfectibles.

Les propositions présentées lors de la DM2 sont complétées et précisées aujourd'hui, suite au travail de concertation et d'observation entrepris auprès des services et partenaires par notre chargée de mission, Mme Fondriest. Les préconisations s'inscrivent dans une recherche d'optimisation des politiques d'intervention sociale, dans un souci d'efficience et de qualité pour l'usager. Elles se sont nourries des diverses expériences d'autres Départements (le Gers, la Charente et la Dordogne, où Mme Fondriest est allée, mais aussi la Côte-d'Or, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, la Saône-et-Loire, la Seine-et-Marne, l'Yonne, l'Ain, le Loiret, le Pas-de-Calais et l'Isère).

Ce rapport définit le périmètre de la mission qui concerne les allocations individuelles que sont le RSA, l'APA et la PCH, mais également les diverses formes d'accueil offertes par des maisons de retraite, les foyers pour personnes handicapées, les établissements pour enfants et les lieux de vie. Sur chacun de ces points, les actions proposées visent à contrôler la bonne attribution des aides (respect des conditions d'accès), leur bonne utilisation (contrôle d'effectivité), la conformité des prestations (contrôle de la qualité des services délivrés) et leur juste coût.

Les actions s'inscrivent également dans une démarche de lutte contre la fraude. Les préconisations peuvent être de plusieurs natures, puisqu'elles portent sur des questions de procédure ou d'organisation d'interne. Le contrôle a d'abord une approche préventive et dissuasive. Un des objectifs est de prévenir les indus de toute nature. Pour cela, il est proposé de renforcer le travail partenarial avec la CAF et la MSA. Il est aussi envisagé de développer des supports de communication prévenant des risques encourus en cas de fausse déclaration, quelle que soit l'aide demandée. D'autres supports de communication doivent également être développés pour prévenir le phénomène de non-recours aux aides. Mais le contrôle a aussi une nécessaire approche corrective. Les agents chargés des vérifications doivent pouvoir avoir accès aux bases de données internes et externes (CAF, Pôle Emploi, URSSAF), travailler en collaboration et de façon transversale avec tous les services et les partenaires. Les propositions se fondent sur la stricte application de la réglementation, en insistant sur le développement et la coordination des actions de contrôle.

La mise en œuvre de cette mission s'appuie sur un comité de suivi, un comité technique et une équipe polyvalente. Cette équipe, constituée par redéploiement, comprendra six agents sous la coordination d'une chargée de mission. Elle sera spécialisée et dédiée à la mission, afin de ne pas induire de confusion des rôles entre l'accompagnement social et le contrôle. Compte tenu de la diversification des natures de contrôle (juridique, comptable, financier, informatique), un plan de formation doit et sera réalisé.

Je vous remercie.

**Mme BORDERIE. –** Deux autres rapports sont présentés. Le Code de l'action sociale et des familles prévoit que le Conseil départemental adopte un règlement départemental d'aide sociale, définissant les règles selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale relevant du Département. Ce règlement, base juridique de référence pour toute décision individuelle en la matière, répond à une double finalité : informer les usagers des conditions et modalités d'attribution des prestations sociales relevant des Départements ; fournir aux agents en charge de l'instruction et de la délivrance de ces prestations, un cadre d'intervention contribuant à l'uniformisation des réponses faites aux usages en tout point du département.

Lors des sessions DM1 et DM2 de 2016 a été adoptée la révision du règlement départemental d'aide sociale pour les chapitres concernant la partie générale relative aux droits et devoirs des usagers mais également de l'Administration, ainsi que la petite enfance, l'insertion, la prévention et la protection de l'enfance en danger. Le présent rapport a pour objet la révision du chapitre relatif au maintien à domicile des personnes âgées et personnes en situation de handicap, une compétence majeure du Département et représentant en Lot-et-Garonne une dépense prévisionnelle pour 2017 de 40,2 M€, principalement via l'APA, la PCH et l'aide sociale. Sont également déclinées les conditions d'accès à différentes prestations participant au maintien à domicile, les services ménagers, l'accès aux foyers ou restaurants, le portage des repas, et l'accueil familial par un particulier agréé.

Il reste un dernier dossier sur l'habitat, pour lequel je laisse la parole à Pierre Costes.

**M. COSTES. –** Je vous présente ce dossier, mais je ne participerai pas au vote. En matière de logement, le Département limite ses interventions depuis la loi NOTRe, au regard de la construction de logements sociaux (PLAI et PLUS) et de logements spécifiques. Pour le soutien à la construction de logements sociaux, le budget prévisionnel est de 78 000 € en fonctionnement et de 1,541 M€ en investissement. Les programmes d'intervention pour 2017 visent à accompagner la production de logements sociaux en mobilisant des aides équivalentes par les collectivités accueillant ces programmes. Il s'agit aussi de solder les engagements pris avant le 31 décembre 2015 en faveur du parc privé, ce qui peut s'évaluer à 127 000 €, mais également de solder les engagements en ingénierie et en matière de travaux de réhabilitation de logements communaux. Les aides en fonctionnement sont très limitées : le soutien à l'ADIL (Association départementale d'information sur le logement) est de 72 000 €, et le soutien à Action Vieillesse est de 6 000 €.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie.

**Mme KHERKHACH. –** Monsieur le Président, Chers Collègues, mes interventions porteront spécialement sur les rapports 1001 et 1002. Concernant le premier, je tenais avant tout à souligner l'effort pédagogique réalisé par les directeurs du service de Développement social, qui ont décliné la présentation de ce rapport en commission avec le budget par mission, programme et action. Que nous dit ce rapport en résumé ? Que sous l'effet de la loi ASV, le budget de la direction augmente ; que même si le montant du RSA baisse légèrement, le reste à charge des AIS continue de progresser et que le poids des dépenses sociales, insupportable pour le Département, atteint un niveau jamais atteint à ce jour, un niveau historique, inédit, de 56 M€.

Dans ce contexte inédit, j'ai envie de vous poser une question simple. Face à cette situation exceptionnelle, on peut s'interroger légitiment sur l'absence de mesures exceptionnelles. J'ai bien

entendu, Madame la Présidente, que des actions continueront à être développées dans le cadre du PDI. J'ai bien entendu, Monsieur le Président, votre intention de grever les allocations du RSA.

**M. le PRÉSIDENT. –** Attention, Madame Kherkhach, les mots ont un sens. Nous n'allons pas « grever » les allocations du RSA. Attention à ce qu'on dit, sinon on donne des signaux catastrophiques. Nous n'allons pas financer la CAF qui, elle, continuera à verser les allocations.

**Mme KHERKHACH. –** J'ai bien entendu les dispositifs dans lesquels le Département souhaite s'engager : Néojob, sollicité dans le cadre du Fonds d'appui des politiques d'insertion ; et Territoire zéro chômeur, dont on ne sait rien des modalités concrètes de mise en place. Sauf erreur de ma part, ces deux dispositifs ne nous ont pas encore été présentés en commission.

Je voudrais revenir sur l'une des actions dont vous avez parlé, qui consiste en la généralisation de l'accompagnement global. C'est une bonne chose, que nous avons soutenue dans cette Assemblée. Nous vous avions proposé que des mises en situation professionnelle, proposées dans le cadre de cet accompagnement global, le soient davantage en direction des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RSA, pour permettre une meilleure « acculturation » professionnelle, et que ce soit dans le cadre des entreprises. Ce matin, nous souhaitons aussi vous proposer que ces mises en situation professionnelle puissent également se dérouler au niveau du tissu ou réseau associatif, un peu à l'instar de ce qui sera proposé cet après-midi dans le cadre des Trophées du bénévolat. Monsieur le Président, vous avez rappelé votre engagement pour 2016 dans ce domaine du bénévolat, et vous avez raison de souligner son intérêt social, la grande utilité de ces associations, au nombre de 8 000 dans le département. Nous vous proposons d'expérimenter des mises en relation entre bénéficiaires du RSA et associations. Cette expérimentation pourrait être lancée dans le cadre de l'accompagnement global en direction des bénéficiaires du RSA en inactivité depuis moins de trois ans. Cette intervention serait basée sur leur libre adhésion, car on sait que c'est une garantie d'efficacité du dispositif ; il ne s'agirait en aucun cas d'une obligation. Pourquoi ne pas imaginer de structurer une plate-forme pour cette mise en relation entre associations, classées par commune et par domaine d'intervention, et bénéficiaires du RSA, en fonction de leurs appétences, leurs compétences et leur projet professionnel ? On pourrait aussi imaginer que ces immersions en milieu associatif se fassent en petit groupe, parce qu'on sait bien que le premier pas dans les entreprises reste un frein majeur à l'emploi pour ces personnes-là.

Les avantages d'une telle intervention seraient nombreux : lutter contre l'isolement dont souffrent de nombreux demandeurs d'emploi, lutter contre le manque de confiance en soi, favoriser la rencontre, étoffer un réseau de professionnels et de bénévoles experts, gagner de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-être, étoffer son CV et consolider un projet professionnel en lien avec un objectif de réinsertion sociale. Cela répondrait aussi à la problématique des associations, qui sont en recherche perpétuelle de bénévoles. J'ajoute enfin que cette expérience pourrait être effectuée dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience), pour accéder à la qualification professionnelle. On sait que la formation fait souvent défaut aux demandeurs d'emploi.

Voilà donc une proposition que nous faisons dans le cadre des mesures de politique d'insertion.

Ce matin, vous nous avez demandé de prendre nos responsabilités, d'avoir du courage. Je dois vous dire, sans vouloir vous choquer ni vous décevoir, que nous nous abstiendrions sur ce rapport, parce que nous ne pouvons que noter l'absence de mesures exceptionnelles, et que nous n'avons pas été informés en commission de dispositifs mentionnés. Cette abstention marque aussi notre appel à l'État d'assumer ses responsabilités, qui pour l'heure restent incertaines, hypothétiques et utopiques.

**M. le PRÉSIDENT. –** Madame Borderie, voulez-vous répondre ?

**Mme BORDERIE. –** Oui. Vous avez l'air d'être satisfaite concernant l'accompagnement global qui a été élargi à l'ensemble du territoire. Quant à la proposition que vous faites de développer

davantage les mises en situation professionnelle, elle est tout à fait recevable et nous pourrons en discuter en commission. Concernant le dossier Néojob, effectivement il ne vous a pas été présenté en commission, mais il le sera. S'agissant des « mesures exceptionnelles », nous attendons que vous puissiez nous les présenter en commission, pour en discuter ensemble.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je voulais faire la même observation. Lorsqu'une proposition est émise, nous sommes ouverts pour l'étudier. En l'occurrence, votre proposition nécessiterait un encadrement important, parce que les associations ne sont pas en mesure d'encadrer les personnes. Ainsi, cela demanderait des recrutements. Cette mesure est intéressante, mais compliquée à mettre en place ; en tout cas, elle sera étudiée en commission.

Vous dites qu'il n'y a aucune mesure exceptionnelle. Un budget ne s'évalue pas au gré des mesures exceptionnelles, qui existent dans le budget social pour 2017. Le dispositif Territoire zéro chômeur est inscrit à l'ordre du jour de la commission de demain. Nous n'en débattons pas aujourd'hui, nous l'évoquons simplement et renvoyons vers la commission pour approfondir le sujet. Il en est de même pour notre réponse à l'appel à projets du Gouvernement sur le financement de mesures nouvelles d'insertion. Nous avons obtenu des crédits, me semble-t-il. Bref, il existe des mesures nouvelles et nous essayons de gérer au mieux ce que nous avons à gérer.

Je voudrais vous reprendre sur les termes, Madame Kherkhach. Vous avez dit que le poids des aides sociales était « insupportable ». Là aussi, il faut faire attention. Ce n'est pas le poids qui est insupportable, c'est le non-financement par la solidarité nationale. Les Lot-et-Garonnais ont droit à ces aides, comme l'ensemble des Français. La difficulté en Lot-et-Garonne, comme vous l'avez tous perçue, est que nous ne disposons pas de ressources suffisamment dynamiques pour assumer cela.

Je vous remercie. Je note l'abstention de l'opposition sur le rapport 1001 (sur les perspectives budgétaires). Votez-vous pour le rapport 1002 ?

**Mme KHERKHACH. –** Oui, nous voterons pour ce rapport. Vous savez que cette mesure était sollicitée de longue date par notre groupe et qu'elle va dans le bon sens. Les buts ont été rappelés (meilleure rationalisation des aides sociales, lutte contre la fraude, meilleur accompagnement des bénéficiaires, contrôle des établissements). Pour mettre en œuvre cette nouvelle mesure, la constitution d'une équipe polyvalente est légitimement préconisée. Elle nous appelle à deux points de vigilance, que je souhaite vous soumettre. Le premier porte sur la formation de cette équipe et de ces nouvelles fonctions, puisqu'on passera d'une mission d'accompagnement à une mission de contrôle. Nous avons eu l'occasion de débattre sur ce point en commission, où M. Costes nous a parlé de changement de posture, de paradigme. Cela nécessitera certainement une formation des agents concernés. Le deuxième point de vigilance tient au fait que vous nous avez assuré que l'équipe serait constituée par redéploiement d'agents en interne et qu'il n'y aurait donc pas de recrutements nouveaux.

**M. le PRÉSIDENT. –** Oui, nous allons essayer de la constituer par redéploiement. Vous verrez devant l'épure quelle est la facilité à réaliser cela.

Je suppose que le règlement départemental d'aide sociale est adopté à l'unanimité. La politique en faveur du logement est également adoptée.

**Mme SALLES. –** Je précise que je ne participe pas au vote sur le rapport 1004.

## RAPPORT N° 1001

### PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017 DANS LE DOMAINE SOCIAL

**Rapporteur : Mme BORDERIE**

***VOTE : Le rapport est adopté.***

***Pour : 28 (groupes la « Majorité départementale » et la « Dynamique citoyenne »)***
***Abstention : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »)***

## RAPPORT N° 1002

### PRECONISATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL POUR « UNE JUSTE ATTRIBUTION DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES D'AIDE SOCIALE ET LEUR CONTROLE

**Rapporteur : M. COSTES**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

## RAPPORT N° 1003

### REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE

**Rapporteur : Mme BORDERIE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

## RAPPORT N° 1004

### POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

**Rapporteur : M. COSTES**

***VOTE : Le rapport est adopté. (40) Mme Salles et M. Costes ne participent pas au vote.***

*Pour l'ensemble des rapports (1001 – 1002 – 1003 – 1004),*
*Absents lors des votes :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)*
*- Mme Maillou (pouvoir à M. Hocquelet)*

**M. le PRÉSIDENT. –** Avant d'aller déjeuner, j'ai une information importante à vous communiquer. Mais M. Calmette souhaite intervenir.

**M. CALMETTE. –** Je suppose que vous voulez donner la même information, qui est très importante. Ce matin, je n'ai pas eu l'opportunité de le faire. Le ciel était couvert, l'ambiance était plombée par les chiffres et la rigueur. Mais je voudrais quand même rappeler en quelques mots que nous sommes dans la Quinzaine occitane. Les dames ont trouvé sur leur table un petit foulard. Vous avez également trouvé un pin's. Je vous demanderai de poser ce pin's sur vos vestes.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je l'ai fait, cela ne vous a pas échappé.

**M. CALMETTE. –** Je vous en félicite.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous laisse terminer. Ma communication n'était pas celle-là.

**M. CALMETTE. –** Mes Chers Collègues, si vous avez quelque difficulté à poser ce pin's sur le revers de votre veste, je me ferai un plaisir de venir vous voir à table pour vous aider à le mettre. La Quinzaine occitane a commencé samedi, il y a trois jours, et je m'étais promis de vous suggérer d'apprendre un mot d'occitan par jour. De fait, je vous incite à commencer tous vos discours durant cette quinzaine par *Brave mondé !*, qui veut dire « Bonjour à tous, chers amis ! ». Je suis sûr que vous pouvez tous le faire. Et vous verrez, vous risquez d'avoir des réactions très positives qui peut-être vous inviteront à le faire pendant plus de quinze jours.

Le deuxième mot que je souhaite vous apprendre est *cambiadis*. Ce matin, j'ai entendu sur Radio 4 les prévisions météorologiques et j'ai entendu que le temps aujourd'hui serait *cambiadis*. Regardez, le temps a été couvert, puis il y a eu du soleil, et peut-être y aura-t-il une petite averse d'ici soir ? Le temps est *cambiadis* ! Dans le dépliant qui vous a été adressé, vous voyez toute une liste, toute une série, toute une kyrielle d'événements qui vont se passer en Occitan pendant cette quinzaine ; et, en occitan, un mot magnifique vous permet de le dire : c'est une *sico saque*… Je vous remercie toutes et tous.

**M. le PRÉSIDENT. –** Merci pour ces mots, Monsieur Calmette. J'ai une communication importante, dont j'ai fait vérifier les termes, car il ne faudrait pas partir de cette session sans connaître la réalité des choses. « Un budget est en absence d'équilibre réel, juridiquement, lorsque l'inscription de subvention n'est pas certaine ». Nous sommes donc en situation d'absence d'équilibre réel. Lorsqu'un budget est insincère, cela signifie qu'il est voté en équilibre sans que l'on sache qu'il n'est pas en équilibre réellement, puisqu'en général cela se détermine lors des contrôles.

Aujourd'hui, juridiquement, le budget que nous votons n'est pas insincère, il est en absence d'équilibre réel. Je voulais juste apporter cette précision. À bon entendeur !

Bon appétit.

*(Suspension de séance pour déjeuner à 13 h00)*

*Reprise de séance à 14 h 50.*

***Étaient présents : MM. Barral Bernard, Bilirit Jacques, Bocquet Christophe, Borderie Jacques, Mme Borderie Sophie, M. Borie Daniel, Mme Brandolin-Robert Clémence, Mme Bricard Nathalie, MM. Calmette Marcel, Camani Pierre, Cassany Patrick, Chollet Pierre, Constans Rémi , Costes Pierre, Delbrel Christian, Dezalos Christian, Mme Dhelias Danièle, M. Dreuil Jean, Mmes Ducos Laurence, Gargowitsch Sophie, M. Girardi Raymond, Mme Gonzato-Roques Christine, M. Hocquelet Joël, Mmes Joffroy Catherine, Kherkhach Baya, Labit Marie, M. Lacombe Nicolas, Mmes Lalaurie Line, Lamy Laurence, Laurent Françoise, MM. Lepers Guillaume, Masset Michel, Merly Alain, Moga Jean-Pierre, Mmes Paillares Marylène, Salles Marie-France, Suppi Patricia, Tonin Valérie, Vidal Hélène.***

***Absents excusés :*** ***Mme Bonfanti-Dossat Christine (a donné pouvoir à M. Constans), Mme Haure-Trochon Caroline (a donné pouvoir à Mme Borderie), Mme Maillou Émilie (a donné pouvoir à M. Hocquelet).***

**M. le PRÉSIDENT. –** Il nous reste plusieurs rapports à examiner. D'abord, un mot de M. Calmette.

**M. CALMETTE. –** *Brave mondé* ! Je voudrais féliciter tous les membres de cette Assemblée qui, à part une exception, ont tous mis leur pin's. Je veux protester parce que, semble-t-il, Alain Merly n'aurait pas eu son pin's. Je veux protester parce que je ne veux pas qu'une telle brimade s'installe dans cette Assemblée. Ce n'est pas pensable ! Je dois dire que beaucoup envient ce pin's, mais les services m'ont dit que le budget était tel qu'il fallait le gérer avec grande rigueur et qu'on ne pouvait pas en commander plus que pour les membres titulaires. Si vous pouviez accorder une rallonge, Monsieur le Président…

**M. le PRÉSIDENT. –** Nous délibérerons sur cette question plus tard… Ça y est, M. Merly a enfin son pin's !

**M. CALMETTE. –** M. Merly se sent toujours lésé, mais finalement ce n'est pas vrai.

**M. le PRÉSIDENT. –** Nous reprenons nos travaux avec l'examen des dossiers de la commission Politiques éducatives, Collèges et Enseignement supérieur.

## *Commission Politiques educatives, Colleges et Enseignement superieur*

**M. LACOMBE. –** La commission vous propose quatre rapports pour notre session budgétaire de 2017.

Le premier rapport, (5001), recense l'ensemble de nos politiques éducatives dont le montant s'élève à 20,95 M€ : 7,4 M€ en investissement, 6,05 M€ en fonctionnement et 7,5 M€ au titre des transports scolaires pour la période du 1er janvier 2017 au 31 août, date à laquelle la compétence sera transférée à la Région.

La première de nos compétences reste, bien évidemment, celle du soutien à nos collégiens : 2,6 M€ de dotation de fonctionnement aux collèges et, cette année, un effort d'investissement particulier avec 6,88 M€ pour les gros travaux contre 5 M€ en 2016 (un diaporama sera présenté tout à l'heure pour détailler ces travaux). Trois grosses opérations sont prévues avec la restructuration du collège

Jean Boucheron à Castillonnès, la restructuration du bâtiment administratif au collège Dangla et la dernière tranche du collège Jean Moulin à Marmande, qui se terminera en 2018.

La mise en œuvre de l'accessibilité se poursuit avec 403 000 € budgétisés. Aussi, le Département participe à hauteur de 703 000 € aux travaux réalisés dans les parties communes des cités scolaires.

Concernant le numérique, nous poursuivons un effort soutenu avec 150 000 € d'acquisition de matériel, la poursuite de l'expérience « Collège préfigurateur » à Ducos du Hauron, qui verra sa dernière dotation en tablettes. Nous développerons aussi les conditions d'une maintenance départementale en renforçant la direction informatique par la création d'une cellule technique. Nous marquerons par contre une pause dans les appels à projets numériques du ministère de l'Éducation Nationale.

Enfin concernant la convention éducative, nous reconduisons l'appel à projets annuel auprès des collèges, car il donne pleine satisfaction aux équipes enseignantes du fait de sa grande lisibilité.

Concernant la restauration scolaire, nous poursuivons la mise en œuvre de l'opération « Du 47 dans nos assiettes », qui se met en place de façon satisfaisante avec un double objectif : la lutte contre le gaspillage alimentaire et la montée en puissance de l'approvisionnement local. 2017 est la première année de fonctionnement du groupement d'achat départemental. Ce marché prévoit, comme je l'ai dit, 50 % d'approvisionnement local en circuits courts, l'introduction de critères sur la qualité des produits et le fait de privilégier chaque fois que possible les produits frais et de saison aux conserves et aux surgelés. Il s'agit d'une opération qui rencontre l'assentiment des chefs de cuisine, mais aussi des nombreux producteurs qui en témoignent lors des matinées de promotion de cette opération dans les collèges du département.

Concernant l'enseignement supérieur notre soutien se maintient à 712 000 €, à parité avec l'agglomération d'Agen.

Le rapport 5002 vous propose de reconduire pour un an la convention qui nous lie avec les collèges dans l'attente de la refonte de notre dotation de fonctionnement à ces mêmes établissements, l'idée étant, à coût constant, d'établir plus d'équité entre les établissements.

Le rapport 5003 est le résultat des négociations avec l'enseignement privé pour le calcul de la dotation de fonctionnement des collèges privés sous contrat avec l'État. Cette négociation a duré plus d'un an et s'est déroulée dans les meilleures conditions. Elle nous engage pour les trois années qui arrivent. Cette année, ce sont 1 674 000 € qui seront versés, avec une part matériel de 652 000 € et une part personnel de 952 000 €.

Enfin, les rapports 5004 et 5005 précisent les conditions du transfert de la compétence des transports interurbains et scolaires à la Région à compter du 1er septembre 2017.

Voilà une rapide présentation des différents rapports. Pour conclure, je tiens à remercier nos collègues de la majorité et de l'opposition pour leur assiduité aux réunions que nous organisons, ainsi qu'aux services qui réalisent un travail efficace et de proximité, qui est un véritable soutien pour nous élus.

Je laisse maintenant la parole à Michel Bordeneuve, qui va faire un point sur les travaux dans les collèges.

*(Présentation d'un diaporama p. 88)*

**M. BORDENEUVE. –** Le budget 2017 destiné aux travaux dans les collèges s'élève à 6,88 M€. Tout d'abord, il s'agit de poursuivre le programme de rénovation en vue d'améliorer la qualité d'accueil des élèves et du personnel. Le huitième programme voté en 2012 avait été élaboré selon quatre axes de réflexion : les obligations en matière d'accessibilité, les engagements pris par la collectivité en matière d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre, la qualité d'usage des établissements, et l'état des bâtiments. Sur ce chapitre de la rénovation, les crédits de paiement s'élèvent à 2,2 M€.

La poursuite des travaux de rénovation du collège Jean Moulin à Marmande est prévue avec le démarrage cette année de la troisième et dernière tranche de travaux, qui s'achèveront en juin 2018. À l'issue des travaux, le chauffage de ce collège sera réalisé avec trente puits, à 99 mètres de profondeur, c'est-à-dire avec un système de géothermie. Une pompe à chaleur permettra de réduire d'un quart la consommation de ce collège. Les crédits de paiement pour 2017 sont chiffrés à 1,3 M€.

S'agissant du collège Jean Boucheron à Castillonnès, la rénovation du bâtiment B permettra de terminer la rénovation de ce collège. Les travaux intègrent les apports solaires. La façade sud sera déconnectée de la façade nord de manière à réguler l'énergie en fonction de ces apports. Les coursives desserviront les salles de classe depuis l'extérieur et feront également office de pare-soleil. L'externalisation des coursives a déjà été expérimentée à Didier Lamoulie ; elle permet de requalifier les salles de classe en largeur et donc d'optimiser les surfaces.

Les travaux les plus spectaculaires sont à Dangla. L'idée était de conférer une image forte à ce collège. L'opération se décompose en deux parties. La rénovation du bâtiment administratif, qui est un Pailleron d'origine, avec des soucis au niveau de la sécurité incendie (la partie pédagogique a résolu ces problèmes), permettra de donner une image tout à fait différente de celle d'un bâtiment industriel. Les travaux démarreront à l'été 2017 par le désamiantage et le curage. Les crédits de paiement en 2017 sont de 480 000 €.

Le budget comporte, en outre, le programme annuel des travaux de grosse réparation, les provisions pour les travaux urgents de conformité, les études et frais divers. Certaines salles doivent être adaptées aux nouvelles pédagogies, tout particulièrement les salles de technologie et sciences.

Il s'agit aussi d'adapter la capacité d'accueil des collèges pour absorber les fluctuations un peu brutales de certains établissements où des classes modulaires doivent pouvoir être mises en place très rapidement. Ce sera le cas au Mas d'Agenais ; cela a déjà été le cas à Duras.

L'objectif est également d'améliorer la sûreté des bâtiments. Après les attentats de 2015, des circulaires ont été transmises par le ministère aux établissements, leur indiquant des attitudes à acquérir pour se protéger. Ces attitudes ont été peu à peu précisées et augmentées. Les dernières recommandations datent d'août 2016. Il est demandé aux collèges notamment de contrôler les accès, ce que la collectivité doit donc permettre. La circulaire mentionne des sonneries différenciées (pour le confinement ou l'évacuation), dont il faut équiper les collèges. De la même manière, pour éviter que des gens ne pénètrent dans les établissements, il faut installer des clôtures solides à bonne hauteur.

L'ensemble des crédits de paiement pour ce chapitre est de 1,5 M€. À titre d'exemple de travaux de grosse réparation, nous allons mettre en place, à la Rocal à Bon-Encontre, un nouveau préau, de 300 m². Les études et peut-être les travaux commenceront en fin d'année pour l'extension des sanitaires, en raison du grossissement de l'effectif ces dernières années. Au collège Théophile de Viau, les études commencent pour la création d'un préau et l'augmentation de la capacité de l'infirmerie. Au Mas d'Agenais, je viens d'évoquer les classes modulaires. À Gaston Carrère à Casseneuil, il est prévu une opération de mise en conformité de la cuisine après celle du Mas d'Agenais et avant d'autres.

Le programme de 2017 prévoit aussi de moderniser les réseaux informatiques. Après les deux premières tranches, la troisième se déroulera cette année avec l'équipement de Daniel Castaing

au Mas d'Agenais, du collège de La Plaine à Lavardac, de Paul Froment à Sainte-Livrade, de Théophile de Viau au Passage et de la Rocal à Bon-Encontre. Les crédits de paiement sont de 440 000 €.

L'adaptation du milieu scolaire aux personnes présentant un handicap est un autre objectif, dans le cadre de l'AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée) qui a été voté il y a deux ans et qui a été déposé en préfecture. Nous permettons ainsi aux élèves présentant un handicap d'accéder à l'ensemble des salles de classe. Un travail est mené avec les établissements scolaires pour déplacer des fonctions si possible. Des travaux sont prévus cette année dans les collèges de Duras, Fumel, Penne, Port-Sainte-Marie et Villeneuve, pour un budget de 403 000 €.

Enfin, deux de nos quatre cités scolaires présentent des parties communes avec les lycées, à Nérac et Aiguillon. Les travaux réalisés dans les parties communes le sont par la Région Nouvelle-Aquitaine qui, à leur issue, demande une participation au Département. Les crédits de paiement, chiffrés à 700 000 €, correspondent principalement au programme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur les deux sites.

**M. le PRÉSIDENT. –** Merci pour ces présentations à la fois synthétiques et précises. Y a-t-il des interventions ?

**Mme BRICARD. –** Je voudrais demander à M. Lacombe, par rapport au projet du collège préfigurateur, si vous avez un premier bilan ou une première évaluation quant à la dotation des tablettes. Le DEP (Département des études prospectives) a réalisé un bilan sur trois ans dans certains départements, qui est un bilan vraiment en demi-teinte. Je voudrais connaître quel est le retour au bout d'un an en Lot-et-Garonne. Enfin, bon anniversaire, Monsieur Lacombe !

**M. LACOMBE. –** Merci pour les vœux d'anniversaire. Pour les tablettes à Ducos du Hauron, nous n'avons pas encore eu de réunion avec l'équipe enseignante. Par contre, nous avons des retours comme quoi ces tablettes fonctionnent dès lors que les enseignants sont motivés. Nous terminons de déployer la dernière cohorte sur 2017, pour que l'ensemble des collégiens en soient équipés. Avant de potentiellement dupliquer cet équipement dans d'autres collèges, il faudra effectuer un bilan précis de l'utilisation de ces tablettes et surtout du bénéfice pour les élèves. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'indicateurs précis qui nous permettent de le mesurer. Vous avez raison sur le fait qu'il faudra évaluer précisément ce dispositif.

**M. le PRÉSIDENT. –** Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme SUPPI. –** Je voudrais apporter une remarque sur le rapport 5002. Suite à la réorganisation de votre politique éducative dans le cadre d'étude de la refonte des critères servant au calcul de la dotation d'équipement et fonctionnement des collèges publics, qui permettra plus d'équité entre les établissements, nous aurions aimé être informés officiellement en commission. Or, nous n'avons pas été associés. Nous aurions aimé avoir une réunion de concertation et non le découvrir à la commission précédant le budget primitif. Car siégeant dans les conseils d'administration des collèges et représentant à ce titre le Département, nous avons été mis en difficulté pour donner des réponses concrètes à l'équipe enseignante, aux principaux et aux parents d'élèves. Nous demandons plus de transparence et de concertation, qui sont des maîtres mots qui doivent s'appliquer à tous. Je crois qu'il faut avoir du courage… Nous savons que le prochain G14 aura lieu le 11 avril 2017. Nous attendons d'avoir des retours en commission sur le groupe de travail en charge de formuler des propositions. Je vous remercie. Je voulais aussi en profiter pour dire que nous aussi, nous avions demandé un bilan sur les tablettes.

**M. CALMETTE. –** Je voudrais simplement dire que le collège de Monflanquin, après un début chaotique sur le chauffage avec la filière bois, s'achemine vers un fonctionnement régulier et performant, dès la fin de cet hiver. L'hiver prochain, ce sera au point.

**M. le PRÉSIDENT. –** Tout arrive pour qui sait attendre.

**M. MOGA. –** Merci, Monsieur le Président. Ma question concerne le dossier 5004-2002, sur la gratuité des transports scolaires. Je crois que tout le monde aimerait savoir où l'on en est par rapport à la position de la Région sur la gratuité. Dans le transfert, elle souhaitait que soit intégrée la part des utilisateurs, que l'on payait à leur place. En décembre, la Région ne savait pas encore si elle allait faire payer les utilisateurs et si la gratuité s'appliquerait sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Et si jamais la Région les faisait payer, notre collectivité continuerait-elle à payer leur part pour que le transport soit gratuit pour nos élèves ?

**M. LACOMBE. –** Je réponds d'abord à l'intervention de Mme Suppi sur la dotation de fonctionnement des collèges. Effectivement, elle ne correspond plus à grand-chose aujourd'hui, étant donné que les effectifs dans les collèges ont beaucoup évolué au fil des années. Il a été décidé de lancer ce chantier, comme annoncé en commission ; de ce point de vue, la transparence était totale. Elle l'est aussi pour la suite, puisque la méthodologie qui a été proposée est de faire d'abord travailler les services sur des propositions de refonte de cette dotation. En effet, mettre des élus autour d'une table sur le sujet n'est peut-être pas la solution la plus efficace. Les propositions des services seront soumises aux gestionnaires et principaux des collèges dans le cadre du G14. Le G14 n'est pas une réunion internationale, mais une réunion de sept représentants des principaux et de sept représentants des gestionnaires, qui eux-mêmes nous apporteront leurs propositions. Ensuite, ce sera la commission qui les validera, ou pas. Je vous propose d'intégrer un élu de l'opposition dans le G14, où pour le moment ne figurent que des élus de la majorité. L'une de vous deux, qui participez à la commission, pourra venir assister aux réunions de travail, dans une complète transparence. Auparavant, on parlait de G10 ; maintenant, les représentants des gestionnaires et principaux sont 14 et donc un peu plus représentatifs des établissements. Leurs réunions ont lieu quatre ou cinq fois dans l'année pour avancer sur les dossiers qui lient le Département aux établissements, notamment sur la dotation.

Quant à la gratuité du transport scolaire, elle sera encore effective sur l'année 2017-2018. La rentrée scolaire se déroulera selon des conditions équivalentes à celles que chaque département connaissait. Monsieur Moga, vous avez assisté aux discussions au sein de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) à Bordeaux, qui a arrêté les conditions du transfert de la compétence à partir de l'année 2018. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'informations supplémentaires sur ce que souhaite faire la Région. Est-ce que ce sera la gratuité ou une facturation au quotient familial ou tout autre dispositif ? Nous ne le savons pas encore. C'est aussi la raison pour laquelle la rentrée 2017 se passera dans des conditions équivalentes : pour laisser le temps à la Région d'arrêter sa politique en la matière.

**M. DELBREL. –** Je ferai une petite parenthèse sur l'opération « Du 47 dans nos assiettes », qui connaît un vrai succès sur l'ensemble du territoire lot-et-garonnais. M. Bordeneuve faisait allusion aux quatre cités scolaires qui peuplent notre département. Pourquoi ces cités n'ont-elles pas droit à ce dispositif ? Elles sont gérées aujourd'hui par la Région. Nous pourrions peut-être mettre en place un partenariat avec la Région pour que tous les Lot-et-Garonnais puissent bénéficier de ce dispositif.

**M. LACOMBE. –** Les cités scolaires ont accès au dispositif « Du 47 dans nos assiettes », mais le choix fait par les gestionnaires est de ne pas adhérer au groupement d'achat départemental. Il faut quand même savoir, sur ce projet, que nous sommes un peu passés en force auprès des gestionnaires, qui ont considéré que nous prenions une part de leurs initiatives. Des discussions ont été un peu tendues, mais elles sont aujourd'hui apaisées. En revanche, les principaux ont apporté un fort soutien. Il existe désormais un groupement d'achat unique pour les denrées des collèges, et nous souhaitons que les cités scolaires y adhèrent dans un avenir très proche.

**M. le PRÉSIDENT. –** La pédagogie est réussie avec l'ensemble des collèges. En effet, il a parfois fallu convaincre. Nous ne désespérons pas d'étendre ce dispositif à la fois aux cités scolaires et à d'autres établissements. Le « 47 dans nos assiettes » est un projet préfigurateur, puisque nous souhaitons le généraliser à terme. Par un effet démonstratif dans les collèges, nous espérons l'étendre dans les communes. Nous attendons que l'expérience ait vraiment avancé et soit reproductible pour associer toutes les écoles municipales et tous les établissements sanitaires et sociaux. Cela représente

de nombreuses personnes. L'ambition est de mettre en œuvre à terme un vrai projet d'économie circulaire. Aujourd'hui, ce projet mobilise quelques agriculteurs dans le département ; demain, il pourrait mobiliser beaucoup plus de producteurs. Nous avons la chance d'être dans un département qui produit quasiment tout, hormis les bananes et les oranges – et encore, les oranges arrivent… C'est là un beau projet. Il faut absolument que les cités scolaires nous rejoignent. Nous allons leur laisser l'année scolaire.

**Mme DUCOS. –** Merci, Monsieur Lacombe, de nous solliciter pour participer à cette réunion du G14. Je voudrais relayer Patricia Suppi sur ce domaine. Parfois, en conseil d'administration, on peut être amené à répondre au préalable à ce qui se dit au sein des commissions spécialisées et de notre hémicycle. Effectivement, cette dotation de fonctionnement avait besoin d'un recalcul beaucoup plus juste au vu de la situation et de l'évolution. Ce sujet n'avait pas été abordé nettement en commission. Il doit être travaillé d'abord par les services, puis nous étudierons les propositions. Nous souhaiterons connaître au moins la teneur de ce qui se dit avant les réunions, pour que nous puissions vous relayer correctement dans les conseils d'administration, où nous sommes actifs et où notre présence est importante.

Enfin, concernant les tablettes, je viens aussi relayer Patricia Suppi et Nathalie Bricard. Nous en avons parlé longuement en commission la dernière fois. Il est vrai que la situation est un peu compliquée, car on donne un outil pour que l'Éducation nationale l'utilise, un outil important à l'ère de nouveaux modes d'éducation, donné sans justification de la façon de s'en servir. Si l'on s'aperçoit que, dans certains établissements, des professeurs sont réticents pour x raison, parce qu'ils ne se sentent pas compétents par exemple, comment pourra-t-on les accompagner au mieux ? L'investissement financier est très important, pour lequel je pense qu'il faut que nous ayons non pas forcément une justification de l'utilisation, mais au moins un accompagnement, afin que les professeurs soient incités à l'utiliser. Je pense qu'il faut suivre cela au mieux, même si ce n'est pas facile en termes d'intrusion dans le monde éducatif.

**M. LACOMBE. –** Sur cette question des tablettes, si nous avons proposé le collège Ducos du Hauron en tant que collège préfigurateur, c'est parce que l'équipe éducative voulait globalement s'investir dans ce projet. Sans une réelle adhésion des enseignants, il n'aurait pas été possible d'équiper l'ensemble de la cohorte de collégiens. Concernant les appels à projets en 2016, nous avons équipé cinq collèges, mais pour une seule classe. La réponse à un appel à projets signifie qu'un travail pédagogique a été mené au sein de chaque collège et qu'il s'est donc manifesté une volonté des enseignants. Mais cela n'enlève rien à la nécessité d'évaluer le dispositif, étant entendu que toute évaluation comprend une part de subjectivité. Évalue-t-on les résultats des élèves, l'implication des enseignants ? Ce sera très difficile à évaluer. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons décidé de faire une pause dans les appels à projets du ministère sur l'année 2017, puisque tous les ans de nouveaux appels sont lancés sans que l'on sache très bien où l'on va. Aujourd'hui, nous pérennisons ce qui existe à Ducos du Hauron et aux cinq collèges qui ont répondu à l'appel à projets. Pour la suite, nous verrons. Cependant, la somme de 150 000 € est reconduite pour le renouvellement du matériel informatique dans les classes.

**M. le PRÉSIDENT. –** Vous avez mis le doigt sur une problématique qui va nous impacter énormément si nous continuons sur cette voie, vu notre situation financière et vu le soutien de l'État dans le déploiement de ces tablettes numériques. Ce soutien n'est que partiel. Le projet ne peut fonctionner que par la mobilisation du corps enseignant, qui n'est pas mobilisé partout. Il faut donc avoir la capacité d'encadrer, de suivre et d'inciter. Cela renvoie à la problématique plus générale de l'informatisation des collèges. Nous avons doublé voire triplé le nombre d'ordinateurs dans les collèges depuis 2008. Tout cela demande de la maintenance et du personnel. L'État est totalement désengagé sur ce plan. Désormais, cette compétence nous appartient, mais cela signifie qu'il va falloir recruter du personnel. Dans la période que vous connaissez, nous allons être obligés de recruter pour pouvoir agir à la fois sur la maintenance et sur la formation du corps enseignant.

Tout cela va peser sur nos budgets, alors que nous ne pouvons pas ne pas répondre à la demande. Comme je le dis au niveau national, la situation dans laquelle l'État nous met est une situation non plus de solidarité territoriale, mais au contraire de différenciation territoriale, puisque, suivant le département dans lequel vous habitez, par exemple en Gironde qui dispose de moyens, vous serez bien dotés, avec un équipement de qualité et des personnels départementaux qui viendront encadrer les enseignants ; mais si vous êtes dans un département rural, les enfants n'auront pas tout cela. Ce n'est pas admissible, et cela fait partie des combats que je mène à mon niveau. La technocratie nationale ne voit pas cet aspect des choses. Si l'on continue dans cette voie, qui est à l'œuvre depuis longtemps et qui est en train de s'accélérer, on va créer une dichotomie entre les territoires ruraux et les autres. Je voulais donc attirer votre attention sur le fait que deux ou trois créations de poste sont déjà prévues dans ce secteur.

Je vous remercie. Pas d'autres questions ? Les rapports sont-ils adoptés ?

**M. LEPERS. –** Nous votons favorablement les rapports 5001, 5002, 5003 et 5005, nous nous abstenons sur le rapport 5004.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie.

## RAPPORT N° 5001

### UNE POLITIQUE EDUCATIVE POUR LA REUSSITE DES JEUNES LOT-ET-GARONNAIS

**Rapporteur : M. LACOMBE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

## RAPPORT N° 5002

### CONVENTION TRANSITOIRE RELATIVE AUX MODALITES D'EXERCICE DES COMPETENCES RESPECTIVES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES COLLEGES PUBLICS

**Rapporteur : M. LACOMBE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

## RAPPORT N° 5003

### DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE LOT-ET-GARONNE POUR L'EXERCICE 2017

**Rapporteur : M. LACOMBE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 5004-2002**

**POLITIQUE DES TRANSPORTS INTERURBAINS DE VOYAGEURS, TRANSPORTS SCOLAIRES ET TRANSPORT ADAPTE**

**Rapporteur : M. LACOMBE**

***VOTE : Le rapport est adopté.***

***Pour : 28 (groupes la « Majorité départementale » et la « Dynamique citoyenne »)***
***Abstention : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »)***

**RAPPORT N° 5005-2003**

**COMPENSATION DES CHARGES ET RESSOURCES TRANSFEREES DU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE A LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE AU TITRE DES TRANSPORTS**

**Rapporteur : M. LACOMBE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

*Pour l'ensemble des rapports (5001 – 5002 – 5003 – 5004/2002 – 5005/2003),*
*Absents lors des votes :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)*
*- Mme Haure-Trochon (pouvoir à Mme Borderie)*
*- Mme Maillou (pouvoir à M. Hocquelet)*

***COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE***

**Mme LAMY. –** Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je voulais vous dire tout le plaisir que j'ai à siéger désormais au sein d'une commission portant enfin la mention de la Citoyenneté, au côté du Développement durable. Mesdames et Messieurs, cette commission nouvelle que nous avons lancée ensemble est une formidable opportunité, pour faire résonner partout en Lot-et-Garonne et au plus près de nos territoires notre profond attachement à l'engagement citoyen.

Cet engagement volontaire, et au final citoyen, rassemble en effet un réservoir d'énergies et d'initiatives, qui est un atout considérable pour notre département, pour notre vivre ensemble, un atout majeur pour renforcer notre cohésion sociale.

En Lot-et-Garonne, nous avons décidé de proclamer 2017 « année du bénévolat et de l'engagement citoyen » ; mon intervention sera donc avant tout pour rendre hommage au travail exemplaire, exigeant et passionnant que mènent ici, ensemble et main dans la main, associations, bénévoles et acteurs citoyens.

Je veillerai tout particulièrement à ce que cette année du bénévolat et de l'engagement citoyen ait un retentissement dans chacun de nos cantons et que l'action et le rôle des associations de proximité soient mieux connus et valorisés.

En Lot-et-Garonne, ce sont entre 70 à 80 000 bénévoles, aux profils différents, aux vécus et aux expériences extrêmement divers qui s'engagent dans nos villes, dans nos quartiers, dans nos territoires ruraux et qui consacrent une partie de leur temps libre à venir en aide aux autres, qui donnent une partie d'eux-mêmes pour changer les choses. Ce sont autant de personnes qui se sont engagées sur le terrain dans des actions qui portent haut les valeurs de citoyenneté et de solidarité.

Cet élan de solidarité, de générosité et de convivialité, qui se manifeste souvent dans la plus parfaite discrétion, est essentiel à notre société, essentiel à la vie de chacun de nos quartiers et territoires. Notre année « du bénévolat et de l'engagement citoyen » nous donne l'opportunité de le dévoiler au grand jour, de le faire connaître au grand public, de le célébrer mais aussi de le perpétuer. Soyons clairs : entretenir la flamme de l'engagement, susciter l'envie de s'engager chez ceux qui ne le sont pas encore, transmettre cette fibre aux jeunes générations, sont pour moi et l'exécutif des enjeux majeurs.

Cet esprit d'engagement et du don de soi, qui offre sans nul doute le plus beau visage de la citoyenneté, sera cette année célébré comme il se doit.

Comme vous pourrez le lire dans le rapport spécifique qui est consacré à la création d'un trophée du bénévolat, nous souhaitons faire de cette soirée un rendez-vous phare de notre collectivité. Nous avons souhaité associer certains partenaires disposant d'une légitimité, d'une compétence et d'une expérience incontestable en leur proposant de participer au jury qui sera créé à cette occasion, tout comme l'ensemble des groupes de notre Assemblée. Notre démarche se veut en effet fédératrice et transparente. Je vous donne ainsi rendez-vous dès à présent en octobre prochain pour une journée et une soirée qui y seront consacrées.

Mais cette manifestation phare ne doit pas faire oublier les très nombreuses autres actions et initiatives qui jalonneront ces prochaines semaines et ces prochains mois la vie de notre collectivité ou de notre département et qui contribueront véritablement à faire de 2017 l'année du bénévolat et de l'engagement citoyen.

Je pense notamment au challenge UNSS des jeunes officiels qui aura lieu à Nérac, à Rock'alibi au Passage d'Agen, Aux Arts citoyens de Villeneuve, au festival agri-culturel de Cauberotte et tant d'autres événements… Je pense aussi à l'appel à projets départemental dédié aux Juniors, associations et associations temporaires d'enfants citoyens, aux multiples formations départementales à destination de nos responsables associatifs, etc.

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, c'est une année particulièrement riche en débats, en échanges, en partages qui s'ouvre aujourd'hui. Une année durant laquelle le témoignage et l'expérience de ceux qui ont décidé de s'engager au service des autres et de la collectivité occuperont une place centrale pour transmettre à d'autres et en particulier aux jeunes générations l'envie de s'engager.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie et vous souhaite une belle année bénévole et citoyenne !

**M. le PRÉSIDENT. –** Merci. Des interventions ? Non. Tout le monde est convaincu. Je vous en remercie. Les deux rapports sont adoptés.

**RAPPORT N° 4002**

**FEDERER AUTOUR DES NOTIONS DE CITOYENNETE ET BENEVOLAT**

**Rapporteur : Mme LAMY**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 4003**

**2017, ANNEE DU BENEVOLAT ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN, « TROPHEES DU BENEVOLAT »**

**Rapporteur : Mme LAMY**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

*Pour l'ensemble des rapports (4002 – 4003),*
*Absents lors des votes :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)*
*- Mme Haure-Trochon (pouvoir à Mme Borderie)*
*- Mme Maillou (pouvoir à M. Hocquelet)*

***COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES***

**M. BILIRIT. –** Je vais commencer par quelques indicateurs économiques de manière à comprendre les éléments qui nous permettent de mettre en place ce budget.

Au niveau national, en 2016, le PIB a progressé de 1,1 %. Au quatrième trimestre, le taux de chômage a diminué de 0,1 % par rapport au troisième trimestre et de 0,2 % par rapport à l'année précédente.

Au niveau régional, le climat des affaires apparaît plus favorable, avec un regain des productions industrielles, en particulier dans l'aéronautique, malgré des craintes dans l'industrie agroalimentaire, liées notamment à la filière foie gras. Dans les services, la demande et le volume d'affaires conservent leur ardeur. Par contre, la situation est un peu contrastée dans le BTP : le bâtiment lui-même confirme son rétablissement progressif, mais les signes de reprise sont beaucoup plus ténus pour les travaux publics.

En ce qui concerne le département du Lot-et-Garonne, pour ce qui est du commerce extérieur, l'évolution est favorable de 24 %, mais le déficit reste important (146 M€, à comparer avec 193 M€ en 2015). Le produit à exporter est à 940 M€, avec une hausse de 8,1 % par rapport à 2015. 56 % des exportations sont des produits agricoles ou des produits agroalimentaires ; nous sommes donc fortement dépendants de cette filière pour l'exportation.

2016 montre une progression du chiffre d'affaires d'environ 1 % par rapport à 2015, avec 13 milliards d'euros de production.

Au 31 décembre 2016, les créations d'entreprises étaient en hausse assez sensible (+1,4 %). En Nouvelle-Aquitaine, la progression est de 2,4 % ; et cette augmentation atteint 5,5 % en France. Sur les 2 100 créations dans le département, 756 sont des micro-entreprises, soit 36 % ; ce taux a diminué de 11 %.

Concernant les procédures collectives des entreprises, elles sont en baisse de 18 %. On recense 86 jugements d'ouverture en redressement judiciaire, en diminution de 12 %, et 142 jugements d'ouverture en liquidation judiciaire, en diminution de 17,4 %.

Pour ce qui concerne l'emploi salarié, le secteur de la construction en Lot-et-Garonne accuse toujours une baisse marquée, avec un recul de 1,5 %. Le tertiaire enregistre une baisse de 0,1 %, ce qui est assez atypique. Le secteur industriel a connu une hausse de 0,3 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (la catégorie A) diminue sur un an de 5,5 %, à comparer avec la diminution de 3,2 % en Nouvelle-Aquitaine et de 3,3 % en France métropolitaine. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans recule de 8,3 %, ce qui est une bonne nouvelle pour les jeunes. Au total, le chômage a diminué de 0,2 % sur un an (-0,4 % pour la région et -0,4 % pour la France). Le taux était à 10,3 % à la fin décembre 2016 (9,5 % pour la Nouvelle-Aquitaine et 9,7 % pour la France métropolitaine). Les offres d'emploi sont en augmentation de 8,7 % en 2016 par rapport à l'année 2015.

S'agissant du tourisme en Lot-et-Garonne, le bilan de l'année 2016 est assez contrasté. Le début d'année a été difficile notamment à cause de la pluviométrie jusqu'au 15 juin. Ensuite, les attentats ont eu un fort impact dans le pays, plus dans certains secteurs géographiques qu'ici. Du mois de mai jusqu'en septembre, la fréquentation a été en baisse de 2 à 3 % (de 5 à 10 % dans les différentes régions de France). Le Lot-et-Garonne est donc moins touché que d'autres zones. En revanche, le chiffre d'affaires issu du tourisme est en légère augmentation (0,5 %), grâce à l'amélioration de la capacité d'hébergement marchand (+2,4 %, soit 720 lits supplémentaires).

La navigation est en légère hausse, de 2,2 %. Toutefois, la Baïse est en diminution. Le nombre de passagers a augmenté tout particulièrement en raison du bateau « Lou Vent d'Olt » à Villeneuve-sur-Lot.

Sur la voie verte, la progression de la fréquentation se poursuit, même si elle est légère.

Voilà le climat économique de l'année.

Aujourd'hui, nous vous présentons sept dossiers. Le premier (3002) concerne l'économie, le tourisme et les territoires. Il fait le point sur les compétences dévolues au Département en matière de développement territorial après une année de transition. Le tourisme est conforté comme compétence partagée. Le Département a réussi à conjuguer l'engagement d'une politique touristique, génératrice d'une dynamique économique sur le territoire, avec des contraintes budgétaires fortes. Les dispositifs d'intervention ont été recentrés et simplifiés.

Le projet Center Parcs va entrer dans sa phase opérationnelle, après la mobilisation des entreprises et avec la volonté de travailler avec des entreprises locales. Plus de 250 entreprises ont participé à la réunion organisée au Passage d'Agen, et actuellement nous travaillons avec les chambres consulaires de manière à ce que les entreprises puissent répondre au cahier des charges, sur des marchés groupés, dans le cadre des appels d'offres qui seront lancés par Center Parcs.

D'autre part, les états généraux du tourisme confortent un schéma de développement jusqu'en 2020 ; j'y reviendrai dans un instant.

Concernant l'industrie, le commerce et l'artisanat, qui restent des compétences majeures, bien encadrées par la loi, le Département continue d'être un accompagnateur de projets structurants,

qui font vivre le territoire, comme c'est le cas pour le Campus numérique, sur lequel je reviendrai aussi. Les dispositifs d'aide directe sont recentrés et simplifiés en agroalimentaire.

Le rapport 3002 nous demandera de valider les modifications d'un certain nombre de fiches, qui ont été simplifiées. On y parlait à la fois de Conseil général et de Conseil départemental, et on y parlait également d'inscription au registre du commerce, alors qu'aujourd'hui le Département ne peut plus aider les entreprises, mais uniquement les particuliers. Le toilettage des fiches a concerné les hébergements, équipements et structurations touristiques, ainsi que le soutien au développement artisanal.

Le rapport 3003 est le rapport sur la politique soutenant les territoires. Il présente notamment l'état de versement des subventions attribuées dans les domaines des bâtiments et aménagements communaux. Pour rappel, le versement porte sur des opérations qui sont déjà engagées. Le stock se chiffrait en effet à 7 M€. En outre, nous continuons à apporter notre aide pour les traverses de bourg et les monuments historiques. Un budget de 3,338 M€ est inscrit.

Le rapport 3003 présente aussi le dispositif d'assistance technique, qui est conduit depuis 2015 et qui a été renforcé en 2016 pour aider à la définition des projets. Ce dispositif est mis en œuvre soit avec des compétences en propre, soit avec les compétences de la SEM ou du CAUE. Un budget de 102 000 € est inscrit pour cette assistance technique.

Enfin, le rapport présente l'avancement de la réflexion sur la territorialisation des aides, avec des objectifs très précis, pour maîtriser les financements sur le mandat avec une approche pluriannuelle des aides, pour valoriser les différentes interventions du Département, qu'elles soient financières ou en soutien de l'ingénierie territoriale, et pour rechercher systématiquement la complémentarité avec d'autres financeurs.

Ce rapport 3003 nous demande donc d'approuver la politique de soutien aux collectivités territoriales.

Le rapport 3004 concerne le plan d'action en matière d'aménagement numérique sur le territoire. Je rappelle l'action qui est portée par le syndicat Lot-et-Garonne Numérique pour le déploiement du très haut débit en 2017, mais aussi l'action en cours pour l'amélioration de la couverture haut débit grâce au déploiement du wifi. La couverture des zones blanches en téléphonie mobile s'opère grâce à la construction de douze relais, permettant de couvrir les bourgs éligibles au programme national relatif aux zones blanches. Enfin, il vous est proposé la construction d'une stratégie de développement des usages et services numériques grâce au lancement du schéma départemental des usages numériques.

En termes budgétaires, 150 000 € sont inscrits au BP au titre de la participation numérique ; 80 000 € pour le schéma des usages numériques. Pour la participation au très haut débit, une autorisation de programme (AP) a déjà été votée, à hauteur de 11,5 M€ ; la proposition du BP est de l'augmenter de 750 000 €, avec un crédit de paiement de 3 M€. Pour le réseau haut débit, il n'est pas prévu d'inscription budgétaire, mais un crédit de paiement sur plusieurs opérations. Pour les zones blanches, la proposition budgétaire est de 161 945.48 €, en sachant que l'AP était déjà située à 390 000 €.

Le rapport 3005 est une attribution de subvention exceptionnelle à l'entreprise Vegecroc, dans le secteur agroalimentaire, dans lequel le Département a encore le droit d'intervenir. Cette entreprise fait partie du groupe Gozoki, le groupe agroalimentaire de Yann Maus, et elle est spécialisée dans la transformation des légumes, dont une partie est dédiée à la réalisation de produits bio et/ou végétariens, avec une commercialisation vers la GMS, les *free centers*, les collectivités, la restauration hors foyer et l'e-commerce. L'entreprise investira 16 M€ sur deux ans, en 2017-2018, notamment pour acquérir un terrain sur l'Agropôle, pour la construction du bâtiment et des aménagements et pour l'acquisition de matériel. Il est prévu, entre 2018 et 2020, la création d'emplois pour 123 personnes.

La demande d'aide s'élève à 300 000 € pour l'investissement en matériel. La subvention exceptionnelle atteint le plafond de 10 % de 3 M€.

Le rapport 3006, qui n'a pas d'incidence budgétaire directe, concerne le retrait du Département du Syndicat mixte de développement économique du Marmandais (SMIDEM). Pour ce syndicat comme pour comme d'autres, Agrinove à Nérac et le Syndicat mixte du Confluent, nous avons proposé exactement le même type d'organisation, avec un élargissement de notre objet social. Cela a été approuvé quasiment à l'unanimité au SMIDEM (une voix contre). Le Président de Val de Garonne vient de déférer cette délibération au tribunal. Nous avons eu une discussion avec la préfecture. Comme je l'ai expliqué en commission, il nous a semblé nécessaire de sortir de ce syndicat, mais de conforter les deux autres, ce qui est fait puisque madame le préfet vient de signer les arrêtés avec les nouveaux objets sociaux pour le Confluent et Agrinove. Le Département versait 114 000 € au SMIDEM chaque année et ne participerait donc pas financièrement en 2017.

Le rapport 3007 est un point d'information sur les états généraux du tourisme. Nous avons travaillé pendant sept mois sur ce thème, sur le devenir touristique, en particulier en lien avec la loi NOTRe et en tenant compte des modifications des modes de commercialisation des offres. Des ateliers thématiques et des rencontres avec l'ensemble des intercommunalités ont été organisés pendant cette période. Une consultation des Lot-et-Garonnais de Paris a été effectuée. Des partenariats ont été noués avec les départements limitrophes. Six axes de travail ont été identifiés :

- la mise en place d'une nouvelle gouvernance (en s'interrogeant sur la place de chaque échelon, que ce soit l'échelon infradépartemental, l'échelon départemental ou l'échelon régional, en sachant que la Région s'est à la fois agrandie et éloignée) ;
- la création d'une nouvelle stratégie marketing partagée ;
- l'élaboration d'un plan départemental d'itinérance douce ;
- la mutualisation avec les départements voisins (un travail qui a commencé avec le Tarn-et-Garonne, le Gers, la Gironde et la Dordogne) ;
- le défi de la croissance en lits marchands (le Lot-et-Garonne manque de lits) ;
- la création d'un événement sur l'innovation dans le tourisme rural.

Des chantiers sont encore en cours. Le Center Parcs est bien évidemment à intégrer dans cette politique. De manière plus globale, nous nous demandons comment développer le tourisme à partir de la culture, ce qui soulève des questions autour du patrimoine, des festivals et du cinéma.

Le rapport 3007 propose de prendre acte de ces informations.

Le rapport 3008 a déjà été présenté : il concerne la convention de soutien au développement des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire. Il a été voté ce matin.

Voilà, Monsieur le Président, j'ai essayé d'être à la fois rapide, synthétique et complet.

**M. le PRÉSIDENT. –** Vous avez réussi et je vous en félicite. Avez-vous des questions sur ces sujets ?

**M. MOGA. –** Je voudrais revenir sur le transfert de la compétence économique et sur l'impact financier. En 2015, nous avions 7,5 M€ au BP ; aujourd'hui, nous en avons 1,7 M€ de moins. De fait, nous pouvons financer moins de réalisations. Le montant réel des dépenses de 2016 restera à préciser, hormis le reste à recouvrer. J'ai l'impression, et je crois que nous avons tous à peu près la même, que le Département faisait un travail remarquable avec les chambres consulaires auprès des artisans et petits commerçants, en leur apportant un soutien qui, dans un département rural, était indispensable et aidait beaucoup au maintien de tout ce tissu économique, et qu'aujourd'hui la grande Région n'est pas à même de faire ce que nous faisions.

**M. BILIRIT. –** Je ne peux pas dire le contraire ; nous en avons longuement parlé. Effectivement, nous avons perdu une compétence, nous ne pouvons plus aider directement les entreprises, dont acte. Nous continuons de nous battre avec la Région, de telle sorte que cette aide auprès des petites entreprises reviendra peut-être par le biais d'une contractualisation avec la Nouvelle-Aquitaine. Cela fait partie des choses qui restent ouvertes, même s'il n'y a pas de solution à court terme. La contractualisation vise notamment à amener la Région à intervenir sur des territoires comme les nôtres, dans des zones rurales, pour les petits commerces et les petites entreprises artisanales. En revanche, le Département garde l'animation économique avec les groupements d'entreprises, avec les clusters et les chambres consulaires ; c'est un élément majeur, étant précisé que nous sommes obligés de rester dans le cadre collectif et qu'il n'est plus possible d'aider les entreprises dans le cadre individuel.

**M. le PRÉSIDENT. –** C'est un sujet extrêmement important. Je crois qu'il ne faudrait pas rester sur un sentiment d'abandon ou de moindre compétence. Certes, nous n'apportons plus de soutien financier aux entreprises. C'est dommage en ce qui concerne le Tremplin rural, qui n'a peut-être pas révolutionné l'artisanat et le commerce lot-et-garonnais, mais qui apportait un petit plus. Outre cela, la Région a une compétence totale dans l'aide aux entreprises et, normalement, elle compense la perte du Département. Cependant, nous ne sommes pas absents, puisque, comme l'a bien dit Jacques Bilirit, nous avons gardé le contact avec les entreprises par un rôle d'animateurs locaux, ce qui fait partie de notre génétique. Je trouve, paradoxalement, que même si nous n'apportons plus d'aides directes, notre rapport avec les entreprises est toujours aussi étroit et aussi fort, parce que nos services font le relais avec les services de la Région, en étant présents sur tous les dossiers, comme pour l'agriculture, et surtout parce que nous avons développé le partenariat avec les chambres consulaires. C'est ainsi que la Chambre des métiers est venue ici présenter des actions. Le travail se fait aussi avec la Chambre de commerce et d'industrie.

Toute cette politique d'animation et de soutien aux entreprises fait que nous jouons un rôle qui n'est plus d'apport financier, mais qui est de mise en synergie et d'impulsion. Le Campus numérique en est un exemple typique. Finalement, la compétence économique ne se limite pas à l'octroi d'aides financières. L'économie requiert aussi de la présence, de l'animation, des infrastructures routières, des établissements scolaires de qualité ; c'est un environnement global, dans lequel nous jouons un rôle. Ainsi, nous restons auprès du secteur économique, qui contribue au développement de notre département. Vous voyez bien que cette relation que nous avons réussi à tisser avec les acteurs économiques est une relation de confiance, ce qui est un élément de développement. C'est grâce à cette relation de confiance que nous avons pu bâtir ce projet de Campus numérique, qui sera amené à connaître un développement extrêmement important, d'après ce que j'en vois aujourd'hui.

**Mme BRANDOLIN-ROBERT. –** Monsieur le Président, j'aurai des questions sur le rapport 3003 et le rapport 3004. Sur la politique en faveur du soutien aux territoires, j'aurai besoin de quelques précisions, car le rapport me paraît un peu flou. Je n'arrive pas à voir en quoi cette nouvelle territorialisation apportera de la valeur ajoutée aux contrats déjà existants (contrats d'EPI, de ruralité et d'agglomération). Vous parlez de nouvelle démarche, avec de nouveaux territoires identifiés, qui ne correspondent pas aux territoires des contrats existants. Ensuite, j'attends des précisions sur les enveloppes budgétaires. Il est question de trois enveloppes, selon des priorités locales, départementales et partagées, mais aucun chiffre n'est avancé.

**M. BILIRIT. –** Comme cela est écrit dans le rapport, on est dans une phase d'élaboration ; les choses ne sont pas terminées. Deuxièmement, on sera exactement sur les mêmes territoires que la Région et l'État. Nous avons rencontré les services de la Région comme de l'État pour nous caler sur les territoires. Il faut qu'ils se positionnent pour que nous puissions également nous positionner. On est en train de sortir d'un cadre de guichet pour aller dans un cadre de contractualisation, avec les contraintes budgétaires que vous connaissez. Nous avons voulu aller plus loin en contractualisant sur plusieurs années, de manière à donner de la visibilité à tout le monde, d'abord pour le Département qui saura ainsi sur quoi il s'engagera chaque année, mais aussi pour l'ensemble des collectivités, qui sauront si elles obtiendront ou pas une intervention de la part du Département. Voilà les principes qui

sont posés. Ensuite, il faut voir qu'il y aura a priori quatre territoires. S'agissant du contrat de ruralité, il a été signé sur un EPCI ; demain, ce ne sera plus à ce niveau.

**Mme BRANDOLIN-ROBERT. –** Tous les EPCI signent des contrats de ruralité au 1er juin 2017.

**M. BILIRIT. –** Je peux vous dire que nous sommes en train de préparer quelque chose d'autre pour une date autre que le 1er juin 2017. L'État nous dit officiellement qu'il ne travaillera pas là-dessus avec les intercommunalités, parce qu'il indique ne pas avoir les moyens de répondre à des contrats de ruralité sur chacune d'elles. Ce sera sur des territoires plus grands. La CTAP (Conférence territoriale de l'action publique) a précisé qu'en Nouvelle-Aquitaine il y avait 55 territoires (de mémoire) et qu'il y en avait quatre en Lot-et-Garonne. L'État ajoute que si l'on est d'accord sur ces territoires, les contrats avec la Région et avec l'État seront à ce niveau.

Je termine sur la question concernant les priorités locales, départementales et partagées. Les projets avec le Département en maîtrise d'ouvrage seront précisés et affichés. Des projets pourront aussi être partagés entre le Département et les communes, avec une maîtrise d'ouvrage qui sera a priori intercommunale. Les projets de priorité locale seront des projets communaux, par exemple des traversées de bourg ou en matière d'éducation. Cela sera examiné avec chacun des territoires. Pour les priorités locales, le contrat fera en sorte que la commune sera maître d'ouvrage. Telle est la façon dont nous sommes en train de conduire ce chantier.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je voudrais préciser que ce qui vous a été présenté est une épure et qu'il y aura une vaste concertation. Aujourd'hui, rien n'est totalement déterminé. Nous n'allons pas consulter pendant la période électorale, mais dès fin juin nous organiserons des réunions avec tous les acteurs concernés. Je sens une résistance de l'opposition au changement, qui m'étonne. Nous sommes dans un contexte différent, et vous savez que les crises ont toujours un aspect positif. Je vous parlais ce matin de la question agricole et de la manière dont nous avons priorisé nos interventions pour les rendre plus efficaces. Nous sommes exactement dans le même schéma. Vous nous interrogez sur les nouveautés ou opérations nouvelles. Mais on n'est pas dans une période où l'on peut demander des budgets nouveaux d'intervention vers l'extérieur. Vous savez que le Lot-et-Garonne dépense, en soutien aux collectivités extérieures, beaucoup plus que la moyenne des Départements. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons quelques difficultés à maintenir des budgets d'investissement en propre, du fait de la tradition de soutien fort aux collectivités extérieures. On le voit bien avec les infrastructures routières, pour lesquelles nous sommes appelés par l'agglomération d'Agen et par l'État, afin de réaliser des projets qui, certes, sont importants, mais qui ne relèvent pas de notre compétence directe.

Nous travaillons à donner beaucoup plus de visibilité à nos actions. Je crois que c'est extrêmement important sur le plan démocratique et sur le plan de la gestion locale, plutôt que d'attendre année après année des lignes budgétaires qui arriveront ou qui n'arriveront pas. Les quatre territoires sont simplement un réceptacle : ce ne sont pas les quatre pays qui contractualiseront directement ; ils seront un espace de réflexion, et la contractualisation se fera avec les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire le Département, les intercommunalités et les communes. On ne change pas grand-chose par rapport à cela. L'idée est simplement d'associer les territoires à la réflexion sur les priorités. On ne pourra pas distribuer de petits régimes de subvention, comme on le faisait auparavant. À une époque, on avait droit à deux régimes : un petit régime et un plus important. Puis on a réduit la donne en subventionnant un dossier par an. Maintenant, on subventionne le dossier seulement si le précédent est terminé, car nous nous sommes rendu compte que le système antérieur était inflationniste. Cette année, nous n'avons pas accordé de nouvelles subventions à ce titre, parce qu'il nous faut épurer les 7 M€ d'engagements passés. En fait, nous essayons de rationaliser le système tant pour le Département que pour les territoires. Vous verrez que ce nouveau cadre plaira aux communes et aux intercommunalités, puisqu'il apportera de la visibilité sur un mandat ou un demi-mandat.

**Mme BRANDOLIN-ROBERT. –** On a bien compris que vous aviez inventé un nouveau concept qui aura zéro valeur ajoutée, puisque vous faites déjà tout ce que vous décrivez.

La contractualisation sur trois ans avec les EPI comportait déjà des interventions du Département. Je n'ai pas eu de réponse à ma question sur les enveloppes budgétaires.

**M. BILIRIT. –** Je n'ai pas les chiffres. Nous ne sommes pas en train d'acter les choses. Nous vous présentons l'état d'avancement.

**M. le PRÉSIDENT. –** C'est une épure.

**M. BILIRIT. –** Vous dites que c'est un « nouveau concept ».

**Mme BRANDOLIN-ROBERT. –** Ce n'est que du marketing politique.

**M. BILIRIT. –** C'est vous qui en faites. Vous avez dit qu'il fallait prendre des positions fortes par rapport à ce budget. Une chose est sûre : aujourd'hui, nous sommes obligés de sortir de la proposition de guichet qui existait jusqu'à présent. Pour ce faire, soit nous disons que le Département n'interviendra plus qu'à des taux de 10 % alors qu'ils étaient de 30 % ; soit nous menons une politique de projets, une politique beaucoup plus territoriale, en disant que tel territoire se mettra d'accord sur telle ou telle priorité et nous l'accompagnerons. Je ne vais pas faire comme s'il y avait plus d'argent aujourd'hui qu'hier ; le fait est qu'il y en a moins aujourd'hui et que nous sommes bien obligés de trouver des solutions. Mais je vois bien qu'il est compliqué d'aller vers l'acceptation du changement. Effectivement, quand nous apportons du changement, c'est plus difficile pour vous à assumer.

**M. le PRÉSIDENT. –** J'entends Mme Brandolin dire qu'il n'y a pas de valeur ajoutée. Qu'en savez-vous ? Aujourd'hui, nous vous présentons une épure, une stratégie. Nous allons rencontrer les acteurs de territoire et vous verrez comment ils réagiront. Ne réagissez pas aujourd'hui à l'ancienne en disant que vous n'aurez pas plus et que ce n'est pas bien. Les méthodes de travail seront différentes, elles seront plus démocratiques, elles associeront beaucoup plus les territoires sur les priorités qu'il faudra financer. Rendez-vous donc à plus tard. Nous essayons de faire toujours mieux, et nous y réussissons pas mal.

Si vous n'avez pas d'autres questions sur tous ces dossiers, je voudrais saluer le projet Vegecroc. En êtes-vous satisfait, Monsieur Merly ? Bien. C'est un projet de développement dans l'agroalimentaire, 130 emplois à la clé.

**M. MERLY. –** On connaît les porteurs de projet.

**M. le PRÉSIDENT. –** Ne soyez pas pessimiste alors. Dites-moi que c'est bien et que vous soutenez ce projet.

**M. MERLY. –** Ne mélangez pas tout. Je trouve la politique territoriale catastrophique.

**M. le PRÉSIDENT. –** C'est facile…

**M. MERLY. –** Nous n'avons de réponses sur rien.

**M. le PRÉSIDENT. –** Pardon ? Réponses sur rien ?

**M. MERLY. –** Sur rien du tout. Quand on a des projets, c'est extrêmement compliqué aujourd'hui, il faut passer par des pays qui sont mal définis. Si l'honnêteté vous habitait, vous diriez tout cela. Tout est compliqué et rien n'avance.

**M. le PRÉSIDENT. –** Monsieur Merly, je vous reconnais bien là. C'était toujours mieux avant : c'est votre position. Vous avez des difficultés à vous adapter à ce nouveau contexte.

**M. MERLY. –** Le système ne fonctionne pas.

**M. le PRÉSIDENT. –** C'était mieux avant : c'est votre conception. Mais nous sommes là et nous agissons.

**M. MERLY. –** On a le droit de dire qu'il ne fonctionne pas.

**M. le PRÉSIDENT. –** Oui, et j'ai le droit de dire que vous êtes passéiste.

**M. MERLY. –** Vous avez toujours le beau rôle. Vous êtes l'homme de l'avenir, celui qui voit bien, et les autres sont des c….

**M. le PRÉSIDENT. –** S'il vous plaît, je ne me permettrais jamais de dire cela. Nous passons au vote.

**M. DEZALOS. –** Je ne participe pas au vote du rapport n° 3003.

**M. MASSET -** Je ne participe pas au vote du rapport n° 3003.

**RAPPORT N° 3002**

**ÉCONOMIE, TOURISME ET TERRITOIRES**

**Rapporteur : M. BILIRIT**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 3003**

**POLITIQUE EN FAVEUR DU SOUTIEN AUX TERRITOIRES**

**Rapporteur : M. BILIRIT**

***VOTE : Le rapport est adopté.***
***Pour : 26 (MM. Dézalos et Masset ne participent pas au vote).***
***Abstention : 14 (groupe « l'Avenir ensemble »)***

**RAPPORT N° 3004**

**PLAN D'ACTION 2017 EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE**

**Rapporteur : M. BILIRIT**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

## RAPPORT N° 3005

### ATTRIBUTION DE SUBVENTION – PROJET D'ACQUISITION DE MATERIEL PAR LA SAS VEGECROC

**Rapporteur : M. BILIRIT**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

## RAPPORT N° 3006

### RETRAIT DU DEPARTEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU MARMANDAIS (SMIDEM)

**Rapporteur : M. BILIRIT**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

## RAPPORT N° 3007

### ÉTATS GENERAUX DU TOURISME – POINT D'INFORMATION

**Rapporteur : M. BILIRIT**

***L'Assemblée prend acte.***

*Pour l'ensemble des rapports (3002 - 3003 – 3004 – 3005 – 3006 - 3007),*
*Absents lors des votes :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)*
*- Mme Haure-Trochon (pouvoir à Mme Borderie)*
*- Mme Maillou (pouvoir à M. Hocquelet)*
*- M. Girardi (pouvoir à Mme Vidal)*
*- M. Barral (pouvoir à Mme Salles)*

***COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE***

**RAPPORT N° 2001**

**INFRASTRUCTURES – RESEAUX ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE**

**Rapporteur - M. CASSANY. –** Monsieur le Président, Mes Chers Collègues, je vais vous présenter le rapport concernant les budgets du réseau routier, du réseau cyclable et des voies navigables. Ce matin, le Président a indiqué qu'il avait demandé aux services de s'adapter à des temps contraints, notamment sur la réalisation de giratoires. Cette année, nous nous adaptons aussi dans la présentation de ce rapport, avec la projection d'un PowerPoint.

*(Présentation d'un diaporama p. 93)*

Tout d'abord, faisons un bref bilan de l'exercice qui s'est écoulé, pour mesurer les investissements qui ont été véritablement réalisés. Pour les infrastructures routières, 14,4 M€ ont été dépensés (9,8 M€ en exploitation et maintenance, 4,3 M€ en modernisation, et 270 000 € en intervention sur les autres réseaux). Pour les voies navigables, 216 000 € ont été dépensés ; et pour les voies cyclables, 285 000 €. Cela fait un total de 18,8 M€ dans le compte administratif de 2016.

Je vous propose un tableau de synthèse sur le projet de budget de 2017, qui se chiffre à 18,5 M€. La grande différence par rapport au tableau précédent est la disparition de 1,2 M€ de RKG (Redevance kilométrique garantie). Malgré le contexte contraint que nous évoquions ce matin, le budget augmente donc de 500 000 €, si l'on intègre cette disparition. Cela marque la volonté du Département de poursuivre son action, en fournissant un effort particulier sur les opérations de maintenance. Pour la partie routière, 11 M€ sont prévus sur l'exploitation et la maintenance, 4,3 M€ sur la modernisation, et 2,1 M€ sur les autres réseaux. Pour les voies navigables, 354 000 € sont inscrits (284 000 € en maintenance et 70 000 € en modernisation). Pour le réseau cyclable, 660 000 € sont inscrits (50 000 € en maintenance et 610 000 € en modernisation). Il reste un reliquat de 53 000 € pour différentes aides à la voirie communale.

Pour la maintenance des chaussées, le programme annuel de revêtement est chiffré à 4,3 M€. Cela concernera 196 kilomètres de routes départementales. Il s'agit d'aménagements légers, avec une préparation au printemps et un revêtement réalisé dans la deuxième partie de l'année. Je pense que vous avez tous reçu les cartes avec les tronçons de route qui ont été identifiés par la DIT.

Concernant les enduits superficiels, le programme inclut 161 kilomètres de route, dont 109 qui seront réalisés par le Parc routier, qui a été intégré aux services du Département. Pour le reste de la voirie, les marchés seront confiés à des entreprises privées.

Pour la maintenance plus lourde des chaussées, nécessitant un programme pluriannuel, 2,4 M€ sont prévus pour restructurer 70 kilomètres de voirie. Ce traitement suppose un reprofilage de la chaussée la première année et un revêtement la deuxième année. Vous disposez de la carte avec les tronçons qui ont été identifiés.

Pour les renforcements non programmables, par exemple à cause de problèmes climatiques, de pluies importantes ou de la sécheresse qui fissurent ou abîment la chaussée, l'enveloppe est chiffrée à 1,3 M€ pour les réparations.

Pour les équipements de sécurité et de signalisation, il est prévu 1,1 M€. Cela concerne la signalisation horizontale (le marquage) pour 400 000 €, ce qui permettra de refaire un tiers du réseau. Les panneaux vétustes seront remplacés grâce à une enveloppe de 580 000 €. La signalisation touristique pour les nouveaux itinéraires de déplacements doux est estimée à 50 000 € ; la signalisation temporaire pour les chantiers à 40 000 € ; les glissières de sécurité à 30 000 €. À noter que les panneaux noircis seront remplacés par le fabricant à ses frais.

L'enveloppe pour le matériel est calibrée à 900 000 €, pour acheter notamment deux camions multi-bennes, un camion benne de 4,5 tonnes, une répandeuse modernisée et des véhicules utilitaires. Le matériel d'entretien pour les dépendances vertes comprend une pelle hydraulique et deux épareuses, dont l'une équipée d'un sécateur.

Après la maintenance et l'entretien, notre action vise la modernisation du réseau routier, avec 1,4 M€. Il est prévu notamment des chantiers sur la D933 (le tourne à gauche de Coussan, un équipement absolument nécessaire en termes de sécurité), sur la D813 (le carrefour giratoire de Fauillet, où le Président s'est rendu il y a quelques jours), sur la D656 (aménagement d'itinéraires avec notamment le calibrage entre Nérac et Andiran) et sur la D710 (autre aménagement d'itinéraire à l'entrée sud de Cuzorn). À cela s'ajoutent des études et des acquisitions foncières pour 200 000 € : c'est le cas sur la D668 au carrefour du Poteau vers Duras, sur la D708 avec l'accès à la cave de Duras, sur la D743 avec des travaux sur Puch d'Agenais, ainsi que pour la déviation Est de Marmande (des études géologiques sont prévues, des relevés topographiques ont été effectués). Ces opérations étaient identifiées dans le plan de modernisation routier.

Des opérations un peu exceptionnelles sont apparues au fur et à mesure, notamment pour tenir compte des évolutions de trafic. À ce titre, il est prévu 1,4 M€. Cela concerne en particulier le recalibrage du chemin de Carabelle à Bias, qui se trouve dans le prolongement de la déviation sud-ouest de Villeneuve et que les usagers prennent comme un nouveau raccourci pour aller vers Le Lédat et Casseneuil. Par ailleurs, nous avons découvert des problèmes sur le pont de Pierre entre Agen et le Passage. On estime à 3,5 M€ les travaux qui seront nécessaires pour ce pont. Dans l'immédiat, on prévoit une première tranche de travaux de 200 000 €, qui vont durer deux mois ; l'idée est donc de les réaliser pendant l'été. Je n'oublie pas le pont de Bordes à Lavardac où, avec 145 000 €, nous devrions pouvoir commencer les travaux. De plus, des études et acquisitions foncières sont inscrites, notamment pour la D207 à Villeréal, qui nous relie à la Dordogne et que connaît parfaitement Marcel Calmette, mais aussi à Penne d'Agenais sur la D661 (sous le pont de chemin de fer) et sur le pont du Mas d'Agenais, pour lequel il faudra programmer des travaux de confortement (le pont date du milieu du XIX$^{e}$ siècle).

Un autre volet porte sur les traverses d'agglomération. Le Département délègue là les travaux aux communes, mais ils sont réalisés sur la voirie départementale. Pour 2017, l'enveloppe est de 1,3 M€. Des travaux sont retenus à Bon-Encontre, Bouglon, Bourran, Durance, Fourques-sur-Garonne, Grateloup Saint-Gayrand et Saint-Nicolas de la Balerme. Cela participe à la sécurisation des itinéraires, notamment à Pont des Sables, où la deuxième partie « Cœur de village » va succéder à l'aménagement du giratoire qui a été construit.

Les aides aux communes sont chiffrées à 300 000 € (zéro sur la RKG puisque nous arrivons à la fin de ce dispositif, 54 000 € pour des voiries forestières et 200 000 € pour des régimes de voirie, c'est-à-dire les bordures et caniveaux, les amendes de police et les aides pour les pistes cyclables).

Un autre volet important est la participation du Département aux grands projets conduits en partenariat. Une enveloppe de 2,1 M€ est prévue pour cette année. Ces grands projets concernent surtout le contournement d'Agen, qui est estimé à 78 M€ et pour lequel la participation du Département a été validée à hauteur de 26 M€. En 2017, un crédit de paiement de 1,65 M € est inscrit, et il sera payé pour moitié en 2017 (pour le barreau S3 où les travaux sont déjà engagés) et pour moitié en 2018. D'autres travaux sont prévus sur Agen : 18 M€ pour un échangeur autoroutier, avec une participation de 6,2 M€ du Département ; 6 M€ pour les études et acquisitions foncières pour le pont et le barreau de Camélat, dont 2 M€ du Département.

Les autres grands chantiers sont la RN21 avec des travaux sur l'accès sud de Villeneuve (des réseaux ont déjà été déplacés), qui sont estimés à 11,4 M€ et auxquels le Département participe à hauteur de 2,3 M€. Ces 2,3 M€ ont déjà été payés puisque le contrat de plan date de 2000. Ensuite, le tronçon de la RN21 entre Saint-Antoine et La Croix Blanche est estimé à 36 M€, dont 9,4 M€ au total du Département (156 000 € cette année le déplacement de réseaux). Puis, les études entre La Croix Blanche et Foulayronnes sont chiffrées à 4 M€, dont 1,6 M€ concernant le Département (la convention

n'est pas encore conclue). Enfin, 320 000 € restent en tant que solde pour le giratoire de Beauregard (dont la maîtrise d'ouvrage revenait à l'agglomération d'Agen), pour l'aire de covoiturage d'Agen (159 000 €) et différents petits transferts de voirie (121 000 €).

Nous passons à la navigation, dotée d'une enveloppe de 600 000 €. Il est proposé de poursuivre l'entretien des berges de la Baïse et d'arrêter l'exploitation du chenal de la Garonne à la saison (pas de curage en 2017). Les crédits d'étude de l'écluse de Saint-Vite sont compris pour 55 000 €, et ceux de l'étude de l'écluse de Fumel sont compris pour 15 000 €.

Je termine par les voies vertes. Il vous est proposé, dans le budget 2017, de réaliser un passage souterrain à Sainte-Livrade pour faire la jonction. Le Département a déjà aménagé la partie qui va de la rocade de Sainte-Livrade jusqu'au Temple. Il faut pouvoir passer sous la rocade afin de continuer vers l'est et rejoindre Villeneuve, où le Département est déjà propriétaire de toutes les emprises foncières. Par ailleurs, avec le jalonnement de l'EV3 le long des vallées de la Baïse et de la Gélise dès le printemps 2017, le Lot-et-Garonne s'affirmera comme un carrefour des itinéraires nationaux et européens.

Voilà ce qui est prévu dans ce rapport sur les infrastructures routières, navigables et cyclables. Avant de terminer, je voudrais remercier le directeur et toutes les équipes de la DIT pour leur travail.

**M. le PRÉSIDENT. –** Merci aux services et à Patrick Cassany pour cette présentation synthétique, illustrée, très pédagogique et très intéressante. Y a-t-il des observations ? Comme je le disais ce matin, vous voyez que même si les budgets sont moins importants qu'il y a quelques années, nous réalisons beaucoup et nous avons à cœur de continuer à réaliser de nombreux projets.

**M. DELBREL. –** Je voudrais juste faire une observation par rapport à la RN21. Loin de moi l'idée de relancer le débat aujourd'hui, sinon on va finir la séance à des heures guère raisonnables, mais je voudrais dire, en tant que conseiller départemental d'un canton qui sera impacté par la RN21, que celle-ci était une priorité pour relier les deux villes les plus importantes du département et qu'elle n'avait de sens qu'avec le pont et le barreau de Camélat nous amenant vers le deuxième échangeur autoroutier. Je pointe des incohérences par rapport à cette RN21 et ce gros chantier qui nous occupera pendant quelques années. Aujourd'hui, le pont de Camélat est prévu sur 2 x 1 voie. Le tronçon existant entre Foulayronnes et Camélat est en 2 x 1 voie. Imaginer des tronçons de 2 x 2 voies pour finalement arriver sur un goulot d'étranglement ne me paraît pas cohérent.

Deuxièmement, je regrette aujourd'hui que la zone la plus accidentogène du secteur, qui se situe à Artigues, que je connais bien puisque c'est à cheval sur les communes de Foulayronnes et de Pont-du-Casse, soit la zone aménagée en dernier. Je regrette donc que l'aspect sécuritaire n'ait pas pesé dans la priorisation des tronçons.

Enfin, l'étude existe déjà : elle a été effectuée en 2001. Le tracé a déjà été choisi, et les terres ont été gelées. Les agriculteurs ne peuvent pas vendre leurs terres ni changer les parcelles. Il est prévu de remettre 4 M€ d'argent public pour refaire une étude qui existe déjà, sachant que l'urbanisation n'a pas changé dans la mesure où tous les terrains ont été gelés. 4 M€ de plus alors que l'étude existe déjà, excusez-moi d'être grossier, mais c'est du *« foutage de gueule »*, que je regrette amèrement. Voilà ma petite contribution.

**M. CASSANY. –** Je serais à deux doigts de partager ton avis sur la nécessité de recommencer des études qui ont déjà été réalisées. Le seul problème est que, dans ce domaine, nous sommes totalement tributaires de l'État. La première étude date d'il y a une quinzaine d'années. Il est compréhensible que l'État veuille s'assurer d'une mise à jour de toutes les données.

Par rapport à la sécurité, évidemment Artigues est un point sensible. Les travaux effectués ont déjà amélioré la situation, même si le trafic reste fort. Pour autant, les questions liées à la sécurité

ont été intégrées par les services de l'État quand ils ont proposé la logique de la continuité. Le plus dangereux était les virages de Pujols, où il y avait eu de nombreux morts. Ce tronçon a été traité. Lors des réunions de travail, les services de l'État nous ont expliqué qu'il fallait éviter d'avoir des linéaires à une voie puis deux voies, mais qu'il fallait essayer de structurer une continuité pour la chaussée. C'est pour cela que ce tronçon avait été retenu d'un point de vue technique par les services de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

**M. le PRÉSIDENT. –** En complément, sur la cohérence de la 2 x 2 voies, je dirai qu'il faut faire attention aux idées reçues. En effet, la 2 x 2 voies se partage ensuite. Quand elle arrive à Foulayronnes et si vous regardez le trafic aujourd'hui sur la déviation ouest qui va à Camélat, le trafic est beaucoup plus faible que celui qui part sur Agen : cela se divise beaucoup plus que par deux. Je pense que la 2 x 2 voies est toujours justifiée, y compris pour l'avenir, parce qu'un jour il y aura peut-être une déviation à partir de Foulayronnes.

Je suis assez furieux après l'État parce que les crédits ne sont pas inscrits pour les études sur Foulayronnes et La Croix Blanche. La convention n'est toujours pas signée. L'État a tendance à ralentir le calendrier. Aujourd'hui, nous n'avons plus d'assurance sur ces annonces. J'ai envoyé un courrier assez dur au ministère pour le rappeler à ses devoirs, c'est-à-dire le respect de la parole donnée par les services de l'État localement. C'est un combat permanent et si, par malheur, nous lâchions la pression sur la RN21, il en serait fini de ce projet. Il serait dommageable pour le département et surtout pour Agen et Villeneuve que cet axe essentiel ne soit pas réalisé. C'est une erreur majeure de penser que la priorité est simplement le barreau de Camélat. Toutes les études démontrent que le trafic dévié sur le futur pont serait de 5 000 véhicules par jour, soit trois fois rien par rapport au trafic sur Agen. Soyons vigilants par rapport à ces positions au jour le jour qui font qu'en l'absence de consensus départemental et d'une véritable stratégie départementale dans le temps, ce dossier *« nous passera sous le nez* ».

**M. CASSANY. –** Dans cet état d'esprit, il est important que toutes les collectivités lot-et-garonnaises respectent leurs engagements, parce qu'il n'y aurait pas de plus mauvais signe envoyé à l'État que de se comporter de cette façon. J'espère que le message passera à qui de droit.

**M. le PRÉSIDENT. –** Y a-t-il d'autres questions sur les infrastructures ?

**M. MOGA. –** Je dois vous dire que vous avez fait un heureux, car depuis des années mon collègue Marcel Calmette attendait que l'on fasse le revêtement. Moi qui suis à côté à lui, je le vois à chaque plénière et à chaque commission permanente presque en larmes ; et là je dois vous dire qu'il est particulièrement heureux. Mes Chers Collègues, je pense que le jour où la couche de roulement sera posée, il vous préviendra et organisera une grande fête pour cet événement qu'il attendait depuis des années.

Mon deuxième point concerne le pont de Mas, à côté de mon canton. Je dois vous dire que des études ont déjà été effectuées pour ce pont, à hauteur de 10 ou 12 M€ avec l'accès. Je ne sais pas pourquoi on en refait ; je suppose que c'est pour essayer d'abaisser le coût. Il est vrai que c'est une urgence.

**M. DUPREZ. –** Les études qui ont été présentées sont des études préliminaires. Une fois que ces études ont été réalisées et qu'un parti pris a été arrêté, il faut aller au bout de la démarche, c'est-à-dire élaborer un dossier projet, élaborer un DCE (dossier de consultation des entreprises), lancer un appel d'offres… Entre le moment où l'on fait l'estimation financière et le moment où l'on lance les travaux, quelques étapes sont à franchir, et c'est ce qui est prévu.

**M. le PRÉSIDENT. –** Nous avançons sur le dossier. Nous allons rencontrer les élus localement pour déterminer des stratégies. La palette des coûts en fonction des réalisations est importante : cela va du simple au double. Avant de prendre des décisions avec vous, il faut consulter localement pour voir comment nous pouvons avancer de concert.

**M. MOGA. –** Je ne vais pas revenir sur un certain nombre de projets qui ont été évoqués. On parle depuis longtemps du contournement de Marmande et de Casteljaloux.

**M. le PRÉSIDENT. –** Le contournement de Marmande a été évoqué. Les études avancent. Nous avons acquis plus de 50 % des terrains. Un piquetage est en cours. Nous avons pris des engagements et avançons sur ce dossier pour lequel nous espérons réunir l'ensemble des crédits nécessaires à la réalisation.

**M. CALMETTE. –** *Brave mondé* ! Je voulais simplement dire que l'expérience que j'ai pu acquérir dans cette maison m'a appelé à beaucoup de prudence. Dans un projet précédent, je me souviens d'une année où l'on m'avait annoncé, à grand renfort d'informations, des crédits pour le projet et, l'année suivante, on m'a retiré les crédits d'étude. M. Duprez a bien rappelé qu'il fallait procéder à plusieurs étapes : des études et des travaux qui peuvent être étalés sur deux ans. J'ai cru comprendre que c'était le cas de cette fameuse D207. J'avais dit, Monsieur le Président, qu'à chaque fois qu'on parlerait de Camélat ici, je citerais la D207. On a parlé cinq fois de Camélat et seulement quatre fois de la D207, donc je le redis et j'ajoute « n'oubliez pas le chemin de Villeréal, *lo caminol de Villorial*… !

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie. Le dossier est-il adopté à l'unanimité ? Merci.

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

*Absents lors du vote :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)*
*- Mme Haure-Trochon (pouvoir à Mme Borderie)*
*- Mme Maillou (pouvoir à M. Hocquelet)*
*- M. Girardi (pouvoir à Mme Vidal)*
*- M. Costes (pouvoir à Mme Dhélias)*
*- Mme Gargowitsch (pouvoir à M. Borie)*

***COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE***

**RAPPORT N° 6001**

**POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE**

**Rapporteur : Mme JOFFROY. –** Monsieur le Président, Mes Chers Collègues, je vais vous exposer la politique culturelle départementale, puis, comme tous les ans, je laisserai le soin à Daniel Borie de vous présenter la politique sportive du Département, puisque notre commission fonctionne en binôme.

Si les Départements sont face à de réelles contraintes budgétaires, je suis convaincue que le sport et la culture doivent conserver une place incontournable dans notre politique départementale tant ils contribuent pleinement au mieux vivre ensemble et à l'attractivité de nos territoires.

Pour ma part, je souhaite apporter un éclairage sur trois points de notre politique culturelle en 2017.

En premier lieu, le Département a des compétences obligatoires en matière :

- de lecture publique,

- de recueil des données d'archives,

- de soutien à l'enseignement artistique,

En 2017, nous engageons une réélle réflexion sur ces trois compétences pour une prospective sur 2017/2021 qui vous sera présentée lors de la prochaine session. Quelle sera la méthode ? Quelles seront les problématiques abordées ? Quel sera la forme du rendu ?

La Médiathèque doit assurer la qualité de la lecture publique et garantir un service de proximité grâce à la présence de nombreuses bibliothèques et médiathèques harmonieusement réparties sur l'ensemble de notre territoire. Notre réflexion se fera en concertation avec les agents de la Médiathèque départementale et les élus départementaux qui le souhaiteront. Le rendu prendra la forme d'une GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences), avec une photographie du personnel en 2012, puis en 2016 et un projet d'évolution des missions et du personnel pour la période 2017/2021.

Des problématiques seront abordées comme les tournées bibliobus qui ne correspondent plus aux nouveaux usages, le prêt de documents pour lequel une réflexion est à mener pour améliorer le service rendu et s'adapter en permanence, l'offre de contenus numériques qui doit être augmentée et diversifiée. Il s'agira aussi d'étudier un rattachement à un équipement professionnel de proximité en concertation avec les élus concernés et de réduire aussi l'activité de gestion des collections. Les moyens humains et matériels pourraient ainsi se concentrer sur des services que seule une médiathèque départementale peut offrir.

Nos archives départementales, dont les plus anciennes remontent au XII^e siècle, contiennent près de 17 kilomètres d'archives. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à saturation. Ces archives constituent le plus gros fonds de référence sur l'histoire écrite et la mémoire orale du département.

Notre réflexion prendra là encore, en concertation avec les agents des archives départementales et les élus départementaux qui le souhaiteront, la forme d'une GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Il s'agira aussi d'établir une photographie du personnel en 2012 et en 2016 et un projet d'évolution des missions et du personnel. Le projet est également de construire, rénover ou habiliter un bâtiment complémentaire à l'existant pour la période 2017/2021, afin de continuer à assumer nos fonctions et accueillir des archives dans de bonnes conditions. Il conviendra de redéfinir les priorités et missions pour continuer à continuer à assumer cette compétence. Il faudra évoluer dans ce que nous pouvons offrir au public, puisque nous constatons un effritement progressif des consultations physiques en salle de lecture au profit notamment des demandes par correspondance. Il faudra donc se poser des questions pour améliorer l'accueil et concentrer une salle de lecture en un lieu, ce qui n'est pas le cas actuellement puisqu'il en existe deux. Il faudra se demander comment pallier et anticiper la montée en puissance de la demande numérique, et comment créer des nouveaux kilomètres d'archivages à des coûts raisonnés. Voilà donc une mission fort importante qui nous attend pour l'année 2017.

S'agissant de l'enseignement artistique, le schéma départemental comptabilise 22 établissements (11 publics et 11 associatifs) pour l'année scolaire 2016-2017, soit plus de 4 500 Lot-et-garonnais, dont 85 % sont des enfants de moins de 18 ans. Nous avons aujourd'hui trois établissements classés par l'État, dans les villes d'Agen, Marmande et Villeneuve-sur-Lot.

Cette réflexion se fera en concertation avec l'ensemble des établissements en s'appuyant sur les trois établissements classés et les élus départementaux. L'objectif est d'initier de nouveaux modes de collaboration entre les structures d'un même secteur géographique. Le département souhaite

dessiner les contours d'un parcours artistique diplômant partagé par l'ensemble des acteurs. Le rendu prendra la forme d'un nouveau schéma d'enseignement artistique 2017/2021, avec un focus sur chaque établissement, une démarche et des objectifs communs sur le département autour de trois déclinaisons opérationnelles en fonction de trois secteurs géographiques, et en positionnant les établissements labélisés comme « tête de réseau » localement.

Le deuxième point que je souhaite aborder, ce sont deux évolutions au sein des régimes d'aide que nous proposons aux différents porteurs de projets. La première évolution est que tous ceux à qui l'on attribue une subvention percevront désormais un acompte de 80 % du montant de la subvention allouée (au lieu de 50 % pour certains projets), afin de permettre aux associations d'avoir une trésorerie plus importante au démarrage de leur projet et de pouvoir le mener à bien.

La deuxième évolution est le rétablissement des deux régimes autour de l'investissement du patrimoine public communal, avec des critères plus exigeants. Nous souhaitons mettre en avant la stratégie de valorisation auprès du grand public par exemple, mais aussi un taux inférieur à 25 % au lieu de 35% et un taux modulable. Il est apparu nécessaire de continuer d'accompagner autant le patrimoine protégé que non protégé public afin de valoriser l'attractivité touristique de notre territoire.

Je vais conclure sur les services de la direction de la Culture sur lesquels nous nous appuyons. Je tiens à souligner leur travail tout à fait important pour conseiller et accompagner les acteurs culturels d'une part et construire une offre culturelle diversifiée, accessible et de qualité d'autre part.

2017 verra la continuation des actions culturelles en direction du grand public, notamment :

- la mise en place d'une quarantaine de formations regroupant tous les domaines de la culture pour les acteurs du terrain ;
- la Nuit du film lot-et-garonnais le jeudi 6 juillet ;
- les nuits d'été du 20 juillet au 17 août ;
- les actions et les journées en faveur du patrimoine ;
- des projets pour les scolaires du 3e et 4e cycles, « le printemps des arts de la scène », « des ateliers sur les archives et la mémoire du département » et « des rives et des voix ».

Nous devons ensemble être fiers des initiatives culturelles du Conseil départemental. Nos deux prochains chantiers culturels seront l'évaluation et l'évolution de l'accompagnement auprès des lieux de diffusion du Département, mais également le développement du tourisme culturel par le biais du patrimoine, du cinéma et de nos festivals, en collaboration bien sûr avec Jacques Bilirit et la direction du Développement touristique.

En dernier lieu, je remercie les services culturels qui travaillent toute l'année auprès des associations, collectivités et porteurs de projets, mais aussi tous les élus qui participent à notre commission, car je crois que notre travail collaboratif est tout à fait important pour proposer à nos concitoyens une politique culturelle diversifiée et accessible à tous.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

**Mme SUPPI. –** Je me permets de demander une petite explication. Dans le cadre de la lecture publique, vous parlez d'accompagner un rattachement à un équipement professionnel de proximité. Pouvez-vous être plus explicite, s'il vous plaît ?

**Mme JOFFROY. –** Cette question sera étudiée dans les travaux de concertation, pour voir ce qui pourra être fait. Vos propositions – puisque je sais que vous en aurez – seront les bienvenues pour mener à bien ce travail.

**Mme SUPPI. –** Merci de nous y associer. Mon collègue Rémi Constans et moi-même, nous nous emploierons à émettre des propositions et à travailler en concertation avec vous.

**M. le PRÉSIDENT. –** Le rapport est-il adopté ? Je vous remercie. Il est adopté à l'unanimité.

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

*Absents lors du vote :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)*
*- Mme Haure-Trochon (pouvoir à Mme Borderie)*
*- Mme Maillou (pouvoir à M. Hocquelet)*
*- M. Girardi (pouvoir à Mme Vidal)*
*- M. Costes (pouvoir à Mme Dhélias)*
*- Mme Gargowitsch (pouvoir à M. Borie)*

## RAPPORT N° 6002

### PRESERVER LE TISSU ASSOCIATIF DEPARTEMENTAL EN MATIERE DE SPORT

**Rapporteur : M. BORIE. –** Monsieur le Président, Chers Collègues, 84 000 licenciés sont recensés en Lot-et-Garonne, soit près d'un habitant sur quatre s'adonnant régulièrement à une activité sportive dans les 1 100 clubs du département. Le nombre est même plus important si l'on considère toutes les formes de pratiques, notamment celles des sports de nature, qui s'exercent de plus en plus hors des clubs et des fédérations. Le sport, chez nous, est sans conteste une force vive, un remarquable acteur de l'animation de nos territoires et un liant incontestable.

Ce dynamisme repose sur une implication permanente et inlassable de milliers de bénévoles, une implication désintéressée et passionnée, contribuant à l'éducation et l'épanouissement des jeunes lot-et-garonnais. Le Département a consacré l'année 2017 comme celle de l'engagement bénévole et citoyen, comme ma collègue Laurence Lamy l'a rappelé. Le monde sportif y a toute sa part.

Le bénévolat sportif connait un essoufflement certain. Le difficile renouvellement des dirigeants a pour conséquence de prolonger l'action de bénévoles expérimentés, mais pour beaucoup usés et découragés face aux responsabilités accrues liées à l'exercice associatif.

C'est aussi le sens de notre partenariat avec l'UNSS, qui a organisé à Nérac et dans les murs de l'hôtel du Département le 4e challenge national pour détecter les jeunes officiels de demain en termes d'arbitrage et de bénévolat. Ce sont 180 jeunes, à l'initiative du lycée de Nérac, qui ont travaillé sur ces valeurs et ont tenu aussi à promouvoir la candidature de Paris pour 2024.

Le Département a conscience depuis longtemps de la nécessité de pérenniser l'accompagnement du sport dans cette période instable, avec des ressources financières privées se raréfiant, et de maintenir, malgré un contexte budgétaire contraint, des subventions constantes.

Je tiens, Monsieur le Président, à vous remercier au nom de notre commission et des acteurs sportifs, tels le CDOS (Comité départemental olympique et sportif), notre partenaire privilégié, d'avoir accepté de maintenir notre enveloppe. Je rappelle que nous consacrons annuellement près de 2, 3 M € en faveur du sport, ce qui représente l'accompagnement de 600 associations et 40 comités départementaux.

La palette large des dispositifs d'aide a le mérite de répondre aux multiples besoins quotidiens de la vie d'un club sportif. Le socle de notre intervention reste l'aide au fonctionnement, mais les aides à l'acquisition de matériel et à l'emploi d'éducateurs sont considérées comme primordiales par le mouvement sportif. Le renouvellement de matériel est gage de sécurité, et la présence d'éducateurs professionnels est garante de la qualité d'encadrement.

Le Département a ainsi contribué ces dernières années à la création et à la pérennisation de 60 emplois dans les clubs et comités, cofinancés par l'État et les communes. Ce partenariat est aujourd'hui cité en exemple et inspire d'autres collectivités.

L'année 2017 sera également celle de la reconduction et de l'évolution de nos actions de promotions du sport pour tous et de nos sportifs. Deux journées ID'Sports estivales sont programmées. Une manifestation spécifique sera dédiée le jour du passage du Tour de France, et un village sera installé à Houeillès le 12 juillet. Quant au trophée des champions, il se déroulera le 8 décembre à Meilhan.

Pour terminer mon propos, je vous rappelle que le Département est engagé depuis longtemps dans la valorisation et l'entretien des chemins de randonnée, atouts indispensables pour l'attractivité de notre territoire et du développement touristique. Les récents états généraux du tourisme ont d'ailleurs consacré l'idée de développer l'itinérance douce.

Ce projet est en harmonie avec l'installation prochaine de la CDESI, la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires, dont la mission sera de faciliter le développement maîtrisé des sports de nature en Lot-et-Garonne, mais aussi de les identifier, tels ceux en lien avec les randos pédestres, équestres, en VTT, les activités nautiques, l'escalade, etc.

Je tiens à remercier les membres de la commission qui s'impliquent avec pertinence dans nos actions, conseillés en cela par les agents du service Sport, qui ont l'écoute des élus et l'oreille des clubs.

Plus que jamais, le soutien et l'action du Département apparaissent indispensables à la préservation du tissu associatif sportif, dont l'action porte haut et fort les valeurs de solidarité, de dépassement de soi, de respect d'autrui, et contribue à la qualité de vie en Lot-et-Garonne, que beaucoup nous envient. Merci de votre attention.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie pour votre présentation très synthétique et pédagogique et toutes les actions qui sont menées. Y a-t-il des questions sur notre politique sportive ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

*Absents lors du vote :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)*
*- Mme Haure-Trochon (pouvoir à Mme Borderie)*
*- Mme Maillou (pouvoir à M. Hocquelet)*
*- M. Girardi (pouvoir à Mme Vidal)*
*- M. Costes (pouvoir à Mme Dhélias)*
*- Mme Gargowitsch (pouvoir à M. Borie)*

***COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE***

**Mme SALLES. –** Le Conseil départemental a poursuivi une baisse de ses effectifs entre 2016 et 2017, correspondant à l'engagement pris au sein de la commission de refondation des politiques départementales. Le tableau des effectifs, voté à chaque examen du budget primitif, retrace cet effort. Si l'on considère l'ensemble des emplois (permanents, à temps complet, à temps non complet), en incluant les agents du foyer de l'enfance, le nombre d'agents était de 1 406,60 agents au 1er janvier 2017, contre 1 447,60 au 1er janvier 2016. Cette baisse des emplois permanents de la collectivité se retrouve dans l'évolution des équivalents temps plein employés : on note, de la même manière, une diminution de ces emplois au 1er janvier 2017, à savoir 1 245, contre 1 271,9 au 1er janvier 2016.

Malgré l'effort de la collectivité en matière d'effectif, l'inscription de crédits dédiés aux dépenses de personnel pour l'exercice 2017 augmente d'environ 2,5 M€ par rapport au réalisé de 2016. Comme vous l'a indiqué ce matin Christian Dézalos, l'évolution positive des dépenses de personnel pour cet exercice ne résulte que de mesures étatiques, à savoir :

- la nouvelle hausse du point d'indice au 1er février 2017 (680 000 €) ;
- la poursuite de la démarche dite PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), pour un montant de 1,286 M€ ;
- l'avancement dans la carrière (que nous verrons en CAP de juin), dont le cadencement sera plus long pour tenir compte de l'extension de la durée du travail, ce qui nous permet d'envisager des conséquences plus faibles sur le glissement vieillesse technicité, sur la masse salariale, mais pour 2017 le montant sera quand même de 408 000€ ;
- et 158 000 € pour diverses mesures de plus faible portée, telles que le relèvement des taux de cotisation ou la hausse du SMIC.

Cette augmentation, plus mesurée qu'envisagée il y a quelques mois, résulte en partie de l'érosion constatée de l'effectif départemental.

Dans notre collectivité, les risques psychosociaux sont devenus des risques reconnus dans les arrêts de travail. Après l'enquête menée auprès des agents du Conseil départemental, la restitution des résultats sera faite dans chaque direction. Le comité de pilotage poursuit ses réunions avec les représentants du personnel pour définir des actions visant à prévenir ces risques, lesquelles vous seront communiquées dans les semaines et mois qui viennent.

À cette session, les dossiers présentés par notre commission sont de deux ordres : les dossiers d'affaires générales et de ressources humaines et, nouveauté, un dossier lié au patrimoine. Pour les premiers, la présentation du tableau des effectifs est conforme à mon discours introducteur : pas de créations de poste, mais des transformations et des transferts.

Le rapport 8007 concerne la prolongation du dispositif de titularisation qui permet, sous conditions, à des agents contractuels d'être titularisés sur des emplois permanents. Pour cette année, dix agents remplissent ces conditions ; pour l'année 2018, deux agents les remplissent. Cette titularisation leur sera proposée ; ensuite, à eux de prendre la décision s'ils acceptent la proposition.

Le dossier suivant est un dossier simplement technique : il s'agit d'une modification dans le contenu d'une délibération sur le régime indemnitaire d'agents techniques. Notre délibération ne contenait que les agents transférés de la DDE alors qu'en fait cela s'applique à l'ensemble des agents techniques, d'où la modification de la délibération.

Le rapport 8009 porte sur l'évolution des indemnités des élus, qui sont concernées par la démarche PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), notre volonté étant que le montant des indemnités demeure constant. Le taux sera ainsi diminué pour permettre cette non-augmentation.

Le rapport 8010 porte sur la délégation de compétence au Président du Conseil départemental. C'est un rapport d'information, qui permet à tous les élus de connaître les marchés de l'année 2016.

Le dernier dossier entre dans les nouvelles attributions de notre commission : le patrimoine, hors les collèges. Ce patrimoine est important, diversifié, plus ou moins occupé, et nous devons assurer son bon entretien et son amélioration. Pour poursuivre la valorisation de ce patrimoine, un audit vient d'être réalisé par un prestataire privé, avec notamment un inventaire exhaustif de l'ensemble de ce patrimoine. Cet audit va nous permettre d'optimiser ces biens et d'en céder un certain nombre, ce qui a déjà été réalisé avec la vente des thermes de Casteljaloux.

Le budget 2017, pour l'ensemble de ce dossier Patrimoine, est d'un montant de 6,365 M€, avec 1,890 M€ de dépenses de fonctionnement et 4,475 M€ en dépenses d'investissement. Les trois postes de dépenses sont :

- les bâtiments départementaux (3,744 M€, principalement des dépenses de travaux, de maîtrise d'ouvrage, pour de grosses réparations et l'amélioration des bâtiments, dont vous avez la liste dans le rapport) ;
- les affaires foncières (1,508 M€, partagé entre fonctionnement et investissement) ;
- la maintenance et l'entretien des locaux (1,113 M€), un poste de dépenses à ne pas négliger, essentiellement des dépenses de fonctionnement sur la sécurisation de sites liée à l'état d'urgence ou pour la gestion de nouveaux locaux (rue Étienne Dolet et les UD (Unités départementales) de Villeneuve et de Marmande entre autres).

La collectivité poursuit ses efforts de gestion en particulier en systématisant la mise en concurrence. Du reste, sachez que nous avons obtenu une stabilité du montant au titre des fluides, ce qui permet de contenir les dépenses prévisionnelles de fonctionnement, tâche à laquelle nous essayons d'être très vigilants.

Pour terminer, je voudrais remercier les agents de la DRH, dont la charge de travail a été importante dans la mise en place du PPCR qui arrive aujourd'hui au terme de la démarche (nous connaissons tous les textes). Pour traiter l'ensemble des dossiers des agents, le travail a été important, d'autant qu'il fallait intégrer simultanément la revalorisation du point d'indice. Je leur adresse tous nos remerciements parce qu'ils ont permis que les choses soient à jour.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie pour cette présentation très claire.

**M. LEPERS. –** Il serait bien que nous ayons les mêmes *slides* que celles présentées par M. Cassany ; je pense qu'il faudrait que nous disposions de ce type de présentation pour chaque commission. Sans entrer dans la bataille des chiffres, sinon on en aurait encore pour quelques heures (on a vu ce matin que certains chiffres que j'ai annoncés ont mis en colère le Président), je rappelle que la commission de refondation a décidé de stabiliser la masse salariale l'an prochain. Pouvez-vous devant moi vous engager aujourd'hui à dire que vous allez y arriver ?

**M. le PRÉSIDENT. –** Je réponds sur l'engagement de stabiliser les dépenses de 2018 selon les objectifs de 2016. Ce sera fait. Nous sommes déjà à 32 sur 62 postes. En 2016, vous étiez membre de la commission, nous avons fait une projection et nous avons déterminé que, pour n'avoir aucune augmentation en 2018, il fallait réduire la masse salariale de 62 postes. Cet engagement sera tenu sans

problème. Sauf qu'entre-temps il y a les évolutions de l'État, comme on le voit bien cette année. Une réduction de 32 postes représente un million d'euros de moins de charges salariales. Or, nous sommes à 2,4 M€ d'augmentation pour 2017, due à la PPCR pour 1 M€, à l'augmentation du point d'indice pour 680 000 €, au glissement vieillesse technicité pour 400 000 € et à l'évolution des cotisations salariales pour 160 000 €. En 2016, nous n'avions pas anticipé toutes ces évolutions, qui n'avaient pas été votées. Désormais, pour atteindre l'objectif zéro augmentation en 2018, il faut passer de 62 à 80 postes en moins. Chaque année, ce seuil sera comme l'horizon : il va augmenter. Nous ferons le maximum et j'espère que nous y arriverons. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité de le faire parce que nous n'avons pas été au bout des projections et du travail difficile sur la mobilité pour reconfigurer les services. Mais souvenez-vous, l'objectif que nous avions affiché en commission était la réduction de 62 postes.

**M. LEPERS. –** C'était zéro augmentation des dépenses de personnel.

**M. le PRÉSIDENT. –** On peut toujours faire de la politique sur des choses qui ne correspondent pas à la réalité. La réalité, en janvier 2016, comme peuvent l'attester tous les membres de la commission de refondation, est que nous avons dit que, pour n'avoir aucune augmentation des dépenses de personnel en 2018, il faudrait réduire les effectifs de 62 agents. Je vous assure que cet objectif de réduction de 62 postes sera atteint, voire dépassé. J'espère qu'il y aura zéro croissance des dépenses de personnel. Souvenez-vous, les mesures ont des conséquences pour trois années. Il va se produire des évolutions qui ne sont pas dépendantes de nous. Gardez à l'esprit qu'un million d'euros de charges salariales équivaut à 30 emplois. Je trouve que les millions supplémentaires qui ne sont pas dus à notre gestion, mais à des phénomènes extérieurs, arrivent un peu vite. Le fait est que nous avions pris des engagements précis sur les chiffres, mais je veux vous faire prendre conscience qu'au fur et à mesure que nous avançons l'horizon s'éloigne.

**M. LEPERS. –** J'ai ma réponse pour l'an prochain.

**M. le PRÉSIDENT. –** C'est-à-dire ?

**M. LEPERS. –** On ne sera pas à zéro.

**M. le PRÉSIDENT. –** Dites-moi, vous le faites exprès ?

**M. LEPERS. –** Non. J'ai compris.

**M. CHOLLET. –** Il n'y a pas que ce facteur-là, Monsieur le Président. Effectivement, l'effort est difficile à faire sur la communauté des agents territoriaux, mais il y a aussi tous les autres critères, notamment ceux imposés par l'État et le Gouvernement, et cela ne date pas d'aujourd'hui.

**M. le PRÉSIDENT. –** Est-ce que vous nous demandez de ne pas appliquer les textes ?

**M. CHOLLET. –** Pas du tout. Je vous demande de respecter votre engagement, c'est-à-dire d'être sur un volume financier stable en 2018. Nous, nous vous disons que vous n'atteindrez pas cette stabilité.

**M. le PRÉSIDENT. –** C'est facile !

**M. CHOLLET. –** Vous n'avez pas freiné comme il fallait.

**M. le PRÉSIDENT. –** Peut-être que le nouveau Gouvernement que vous souhaitez nous réduira les charges, et nous y arriverons plus facilement.

**M. CHOLLET. –** Ce bateau a une signalétique tellement lourde que c'est difficile.

**M. le PRÉSIDENT. –** Vous ne pouvez pas me le reprocher.

**M. CHOLLET. –** Moi, je vous dis que l'engagement de la commission de refondation d'être à la stabilité pour 2018 ne sera pas tenu.

**M. le PRÉSIDENT. –** Si vous voulez me faire dire que j'annonce des chiffres et que je ne tiens pas mes engagements, je ne peux pas vous laisser dire cela.

**M. CHOLLET. –** Monsieur le Président, ce n'est pas une histoire de volonté. Je veux dire que la gestion est très compliquée et que, cette année, nous aurons peut-être d'autres critères Gouvernementaux qui alourdiront un peu plus le bateau. Il n'y a pas de déficit de volonté de votre part, loin de là, mais voilà la situation actuelle.

**M. le PRÉSIDENT. –** Pour répondre simplement, cela reste mon objectif. Je rappelle que l'objectif adopté ensemble en commission est un objectif de zéro croissance avec 62 suppressions d'emplois. Je peux vous garantir ces 62 suppressions, mais zéro croissance, cela ne dépend pas que de moi effectivement.

Y a-t-il d'autres questions ? Nous passons au vote des rapports.

## RAPPORT N° 8006

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2017

**Rapporteur : Mme SALLES**

***VOTE : Le rapport est adopté.***

***Pour : 28 (groupes la « Majorité départementale » et la « Dynamique citoyenne »)***
***Abstention : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »)***

## RAPPORT N° 8007

## PROLONGATION DU DISPOSITIF DE TITULARISATION APPLICABLE AUX AGENTS CONTRACTUELS

**Rapporteur : Mme SALLES**

***VOTE : Le rapport est adopté.***

***Pour : 28 (groupes la « Majorité départementale » et la « Dynamique citoyenne »)***
***Abstention : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »)***

## RAPPORT N° 8008

### MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 6008 EN DATE DU 31 OCTOBRE 2007 PORTANT REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA D.D.E. ACCUEILLIS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE PERSONNELS CONFORMEMENT A LA LOI N° 2004-809 DU 15 AOUT 2004 RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES LOCALES.

**Rapporteur : Mme SALLES**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

## RAPPORT N° 8009

### INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : INCIDENCES DES DISPOSITIONS DU DECRET N° 2017-85

**Rapporteur : Mme SALLES**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.***

## RAPPORT N° 8010

### DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS – INFORMATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Rapporteur : Mme SALLES**

***L'Assemblée prend acte.***

## RAPPORT N° 8011

### BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET D'AMELIORATIONS - AFFAIRES FONCIERES - MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

**Rapporteur : Mme SALLES**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

*Pour les rapports : 8006 – 8007 – 8008 – 8010 – 8011*

*Absents lors des votes :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)*
*- Mme Haure-Trochon (pouvoir à Mme Borderie)*
*- Mme Maillou (pouvoir à M. Hocquelet)*
*- M. Girardi (pouvoir à Mme Vidal)*
*- M. Costes (pouvoir à Mme Dhélias)*
*- Mme Gargowitsch (pouvoir à M. Borie)*
*- M. Merly (pouvoir à M. Lepers)*

*Pour le rapport n° 8009*
*Absents lors du vote :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)*
*- Mme Haure-Trochon (pouvoir à Mme Borderie)*
*- Mme Maillou (pouvoir à M. Hocquelet)*
*- M. Girardi (pouvoir à Mme Vidal)*
*- M. Costes (pouvoir à Mme Dhélias)*
*- Mme Gargowitsch (pouvoir à M. Borie)*
*- M. Merly (pouvoir à M. Lepers)*
*- M. Bilirit.*

## ***COMMISSION FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES***

**M. DÉZALOS. –** Nous n'allons pas revenir sur le contenu du budget, qui a été présenté ce matin. Il nous revient maintenant de voter non seulement sur le budget primitif du Département, mais également sur le budget des thermes de Casteljaloux et sur celui du foyer de l'enfance de Balade.

Pour les thermes de Casteljaloux, le budget s'équilibre à hauteur de 1,789 M€ en dépenses. Mais je vous rappelle qu'en décembre dernier il a été convenu de la cession de l'établissement thermal et de la résidence hôtelière à un exploitant. Vraisemblablement, il sera proposé, dans le courant de l'année 2017, de supprimer le budget annexe, qui n'a plus lieu d'être.

S'agissant du foyer de l'enfance de Balade, le budget s'établit, investissement et fonctionnement confondus, à 3 293 350 €.

Au-delà du vote du budget, il nous faut reprendre par anticipation les résultats cumulés de fonctionnement des exercices antérieurs. Il faut ensuite reporter les soldes en excédent de fonctionnement au budget primitif. Nous devons également nous prononcer, à travers cette délibération, sur le maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Nous avons suffisamment dit ce matin que la fiscalité était inchangée. Ainsi, ce taux reste à 22,63 %.

Par ailleurs, la délibération précise que nous fixons le montant de la prévision d'emprunt d'équilibre, pour notre budget principal, à hauteur de 27,760 M€.

Il nous faut ensuite valider des ouvertures d'autorisations d'engagement et des modifications d'autorisation d'engagement. Il nous faut valider l'ouverture de nouvelles autorisations de programme et des modifications d'autorisation de programme, prendre acte des stocks d'autorisations de programme. Et il nous faut constituer des provisions pour dégradation des actifs circulant et allouer 30 000 € au titre du fonds de compensation du handicap.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie. Y a-t-il des observations ?

**M. LEPERS. –** Les débats ont eu lieu ce matin, si l'on peut parler de débats car a fallu se taire à un moment. Je m'étonne d'ailleurs que vous ayez été déçu. Moi aussi, je suis un peu déçu de cette journée par l'agressivité que vous pouvez avoir par rapport à certains de mes propos. Mon discours de ce matin contenait très peu de propos à votre égard ; mes propos étaient plus durs à l'égard du Gouvernement. Je confirme l'existence d'une lâcheté institutionnelle. Je suis surpris de l'agressivité à chaque fois que j'expose des propos qui sont pourtant sensés selon moi. À un moment donné, quand j'ai dit qu'il fallait maintenant que nous réfléchissions tout seul et que nous nous débrouillons tout seul au niveau du Département, je pense que ça relève du bon sens. Il n'y a pas de manœuvre politicienne, comme on peut l'entendre à chaque fois ; c'est juste du bon sens. L'année dernière, j'ai parlé du Titanic, hélas, à la suite de quoi *« j'ai été jeté »* à la presse. Un an plus tard, on voit finalement que je n'étais pas si loin de la vérité. Aujourd'hui, je dis simplement qu'il faut faire attention.

On vote un budget – insincère ou pas, peu importent les mots administratifs, en tout cas c'est un budget dangereux. En bon père de famille, sans être politicien, je demande : s'il y avait un problème, que ferions-nous ? Sur quelles missions allons-nous réduire nos actions ? Voilà la teneur de mon discours de ce matin. Je n'ai pas compris véritablement l'agressivité de vos propos, et je ne comprends toujours pas. Je reviens sur la masse salariale, qui est un sujet qui me tient à cœur : je ne comprends pas non plus à quel point vous voyez à chaque fois dans mes propos une sorte d'attaque politicienne. Vous savez, je suis encore trop jeune en politique pour être aussi sournois que vous le prétendez.

Vous comprendrez bien que nous n'allons pas voter ce budget, pour toutes les raisons évoquées ce matin. Je regrette vraiment cette agressivité permanente, surtout à mon égard, et je ne la comprends pas.

**M. le PRÉSIDENT. –** Je suis assez effaré par ces propos, parce que je pense ne pas avoir été agressif. Vindicatif, peut-être, je vous l'accorde. Agressif, non. Par les attaques dont vous nous avez fait part, vous êtes étonnant, Monsieur Lepers. Ce soir, vous trouvez que tout cela était très gentil, mais, encore une fois, vous avez parlé de budget insincère. Dans la tête des gens, un budget insincère veut dire malhonnête. Il faut faire attention aux mots que l'on emploie. Vous m'avez dit que je ne tiendrai pas mon objectif, mais si : nous tenons notre parole. Nous avons peut-être du mal tous les deux à nous comprendre, mais je ne suis pas sûr d'être le seul à réagir de cette manière. Ce que vous avez voulu me dire à travers l'évolution des charges de personnel est que nous avons fixé un objectif et que nous ne sommes pas capables de le tenir. Les objectifs que nous nous fixons, nous sommes tout à fait capables de les tenir. Ensuite, des choses évoluent, mais pas de notre fait. Tout dépend aussi des critères que l'on se donne pour analyser les objectifs. Mais nous n'allons pas épiloguer là-dessus.

**M. DÉZALOS. –** J'apporte une dernière précision, pour la totale transparence ou sincérité, concernant les informations fiscales. Certaines nous ont été transmises très tardivement par la direction des Finances publiques, après l'envoi du document budgétaire. Je dois vous signaler qu'il y a quelques écarts, peu significatifs, de l'ordre de 300 000 € au total, entre l'état fiscal qui vient d'être notifié et les chiffres qui sont contenus dans le budget. Les chapitres ne changent pas, mais à l'intérieur la ventilation est un peu différente. Ces variations d'environ 300 000 € n'affectent pas l'équilibre général du budget.

**M. le PRÉSIDENT. –** Nous irons regarder dans le détail. Il nous faut passer au vote du budget. La majorité le vote et je l'en remercie. Le groupe Dynamique citoyenne également. Le groupe de l'opposition vote contre. Je vous remercie pour votre participation. Bonne soirée à tous.

**M. CALMETTE. –** Un dernier mot avant de partir. Je vous en ai donné trois ce matin, j'en rajoute un pour demain, qui veut dire « bon retour » : *Buno passedjado* !

**M. le PRÉSIDENT. –** Merci, Monsieur Calmette.

## RAPPORT N° 9003

### RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016 – VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

**Rapporteur : M. DEZALOS**

***VOTE : Le rapport est adopté.***

***Pour : 28 (groupes la « Majorité départementale » et la « Dynamique citoyenne »)***
***Contre : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »)***

## RAPPORT N° 9004

### DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS

**Rapporteur : M. DEZALOS**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

*Pour les rapports 9003 – 9004,*

*Absents lors des votes :*
*- Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)*
*- Mme Haure-Trochon (pouvoir à Mme Borderie)*
*- Mme Maillou (pouvoir à M. Hocquelet)*
*- M. Girardi (pouvoir à Mme Vidal)*
*- M. Costes (pouvoir à Mme Dhélias)*
*- Mme Gargowitsch (pouvoir à M. Borie)*
*- M. Merly (pouvoir à M. Lepers)*

***La séance est levée à 17 h 15.***

*Diaporama n°1*

**Jean-Charles Laur**
Directeur Centre d'affaires Secteur Public Local
La Banque Postale Collectivités Locales

# Conjoncture et contexte financier des départements

# Département du Lot-et-Garonne

# Le 3 avril 2017



## La dépense publique en question

**La dépense des collectivités locales (hors remboursements de la dette)**

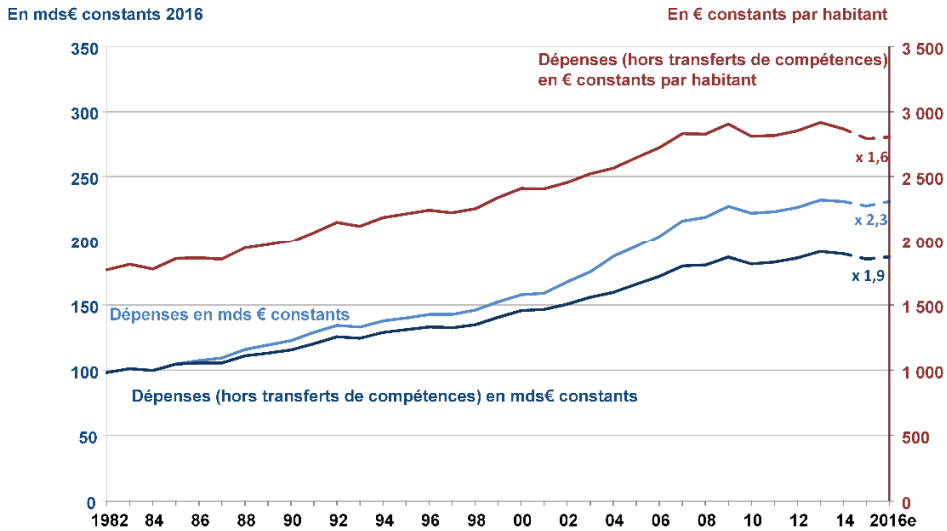


Sources : traitements La Banque Postale à partir de données des comptes nationaux et de la DGCL
Déflateur : indice des prix à la consommation

e : estimations

## 2016 : Retour attendu à une diminution des marges de manœuvre financières.. Et pourtant !

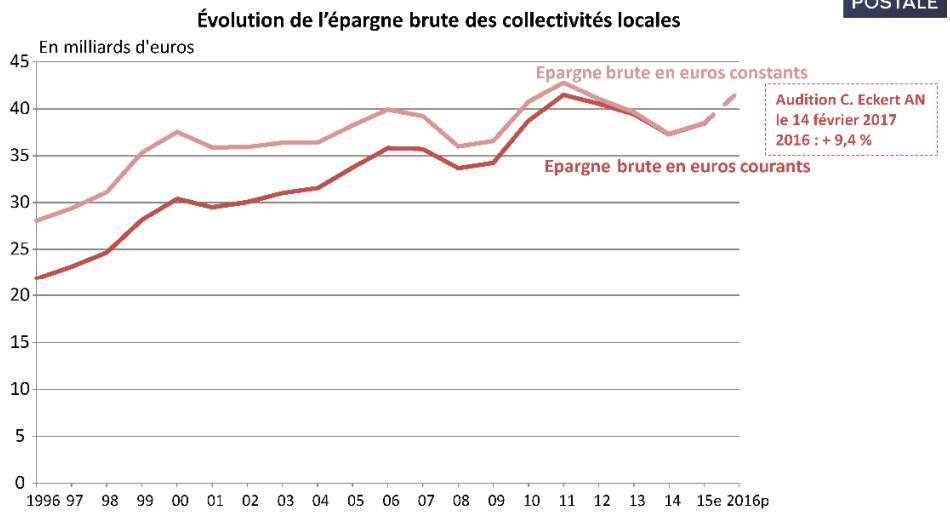


épargne brute : recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement
e : estimations p : prévisions



## Poursuite des efforts sur les dépenses de fonctionnement

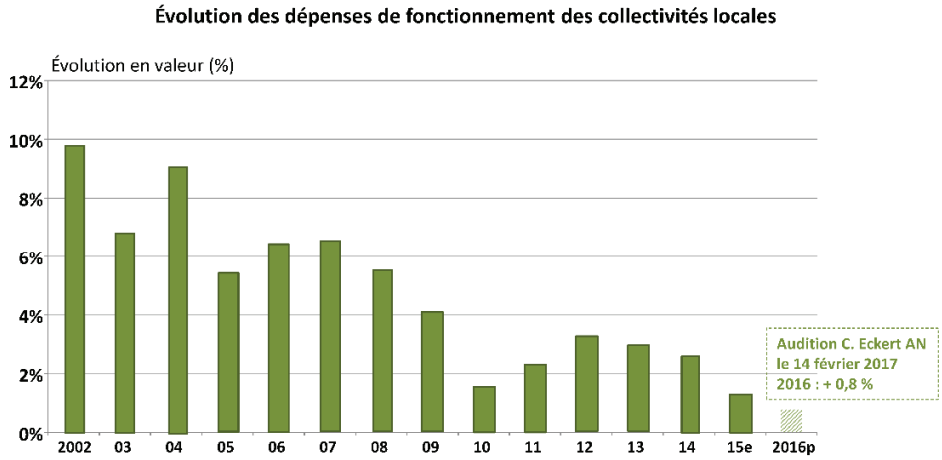


e : estimations p : prévisions

## Mais des ressources fiscales moins favorables en 2016

### Évolution de la fiscalité locale en 2015 et 2016

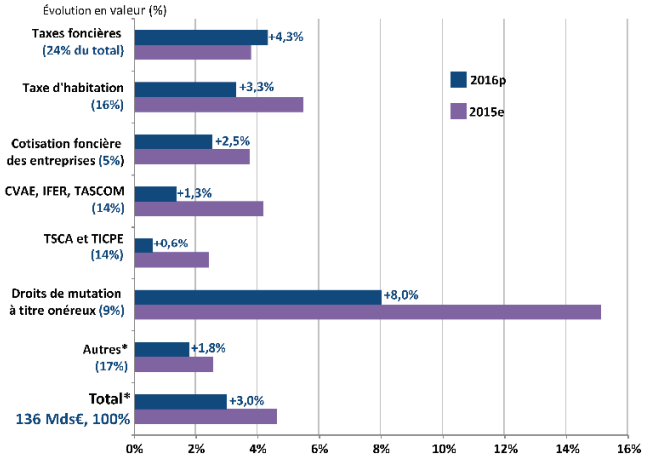


* Évolution hors impact en 2015 de la réforme du financement de l'apprentissage

**CVAE** : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, **IFER** : impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux
**TASCOM** : taxe sur les surfaces commerciales, **TSCA**: taxe spéciale sur les conventions d'assurance,
**TICPE** : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

e : estimations p : prévisions



## Investissement : fin de la forte baisse

### Évolution de l'investissement des collectivités locales

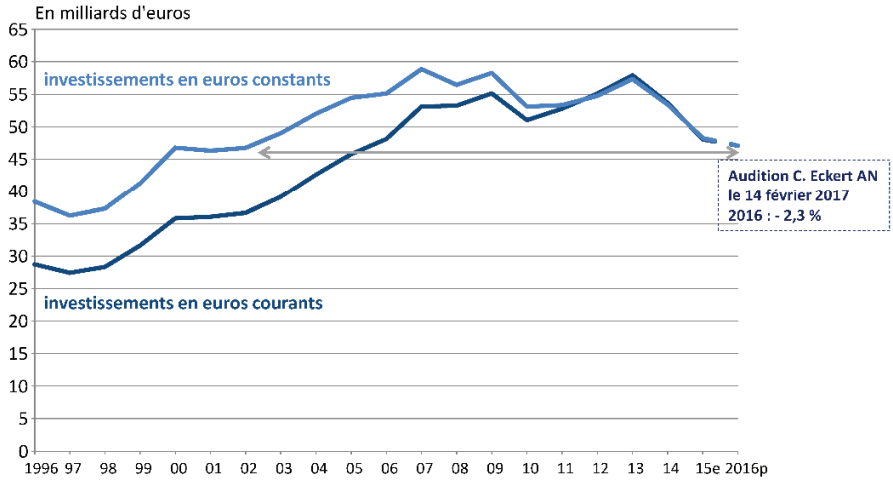


e : estimations p : prévisions

## Départements : élargissement des compétences et accroissement des besoins

**Dépenses de fonctionnement et d'investissement des départements**

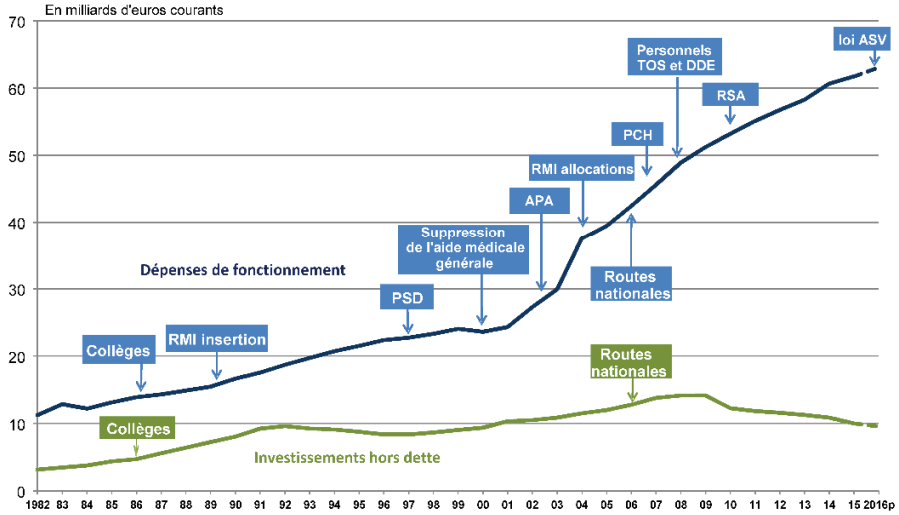


* Les montants sont impactés en 2015 par le nouveau périmètre du Rhône
et en 2016 par la transformation de la Guyane et de la Martinique en collectivités territoriales uniques.
En revanche, les taux d'évolution cités neutralisent ces effets.



## Départements : les DMTO, une ressource volatile

**Produit des droits de mutation à titre onéreux revenant aux départements**

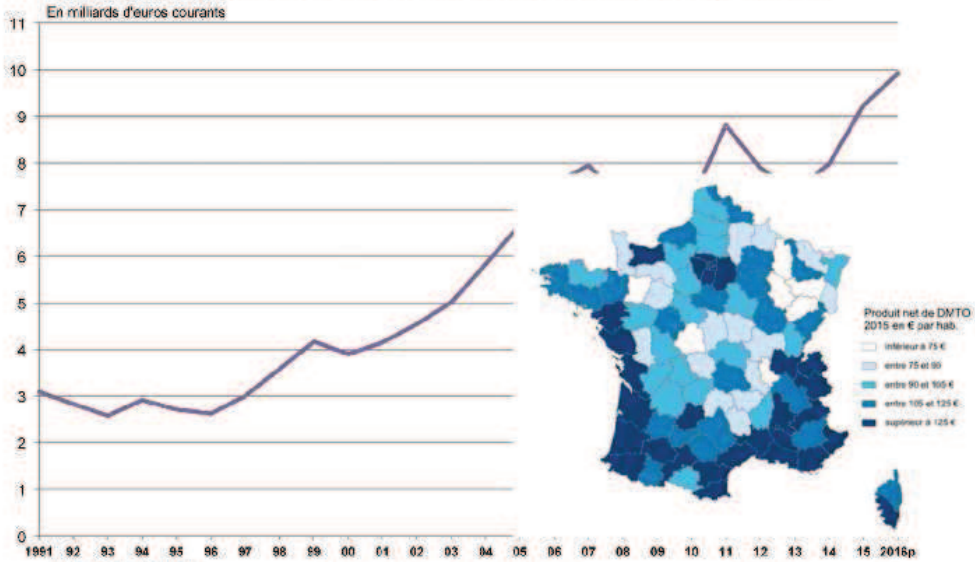




p : prévisions

## Départements : précurseurs dans la contrainte…

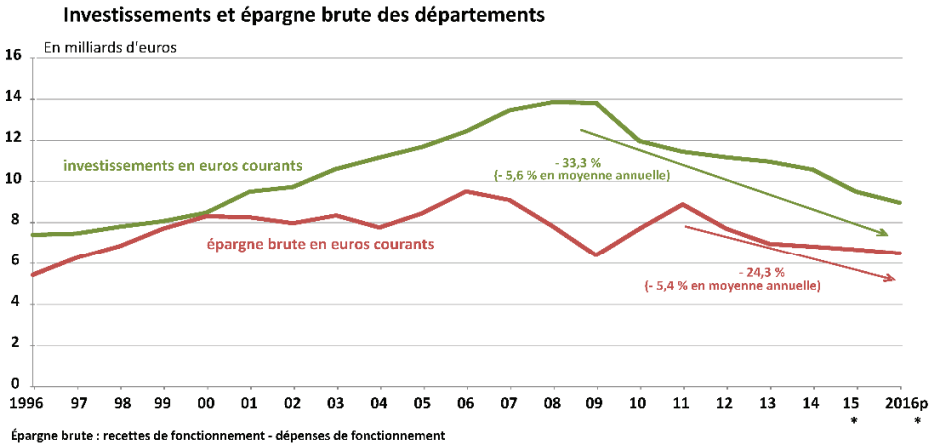


* Les montants sont impactés en 2015 par le nouveau périmètre du Rhône
et en 2016 par la transformation de la Guyane et de la Martinique en collectivités territoriales uniques.
En revanche, les taux d'évolution cités neutralisent ces effets.

e : estimations p : prévisions



## Départements : précurseurs dans la contrainte…

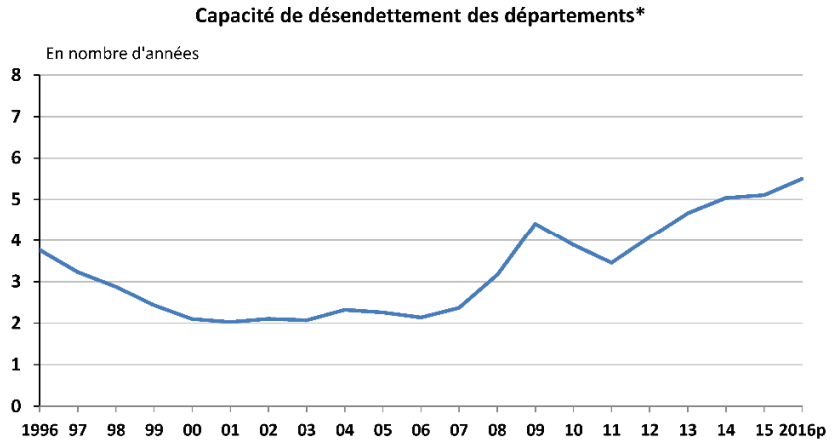


* encours de dette 31/12 rapporté à l'épargne brute

p : prévisions

## … avec quels impacts sur les politiques départementales ?

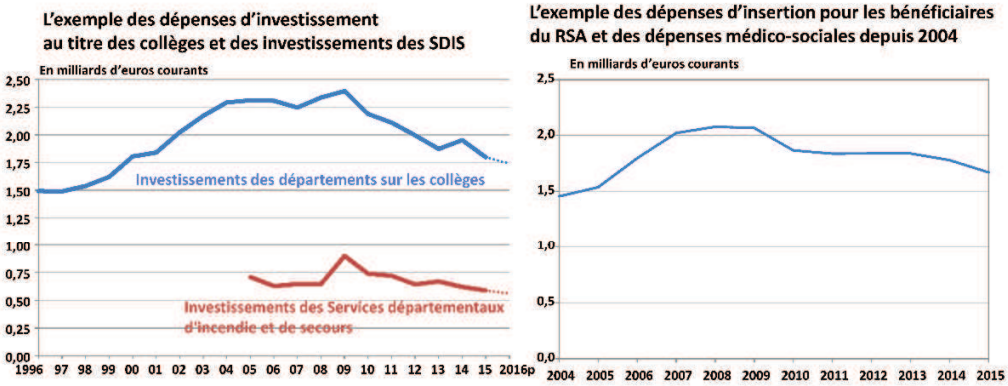


p : prévisions
Périmètre SDIS : France métropolitaine hors Paris et petite couronne francilienne



## Conclusion

- Une année 2016 illustrative de **la résilience des collectivités** dans un contexte de mutations institutionnelles et de contraintes financières
- Des **politiques publiques locales** à suivre de près : des économies mais aussi des renoncements
- **2017** : entre transformations intercommunales et réorganisation de certaines compétences, aucun signe de répit pour les équilibres financiers.

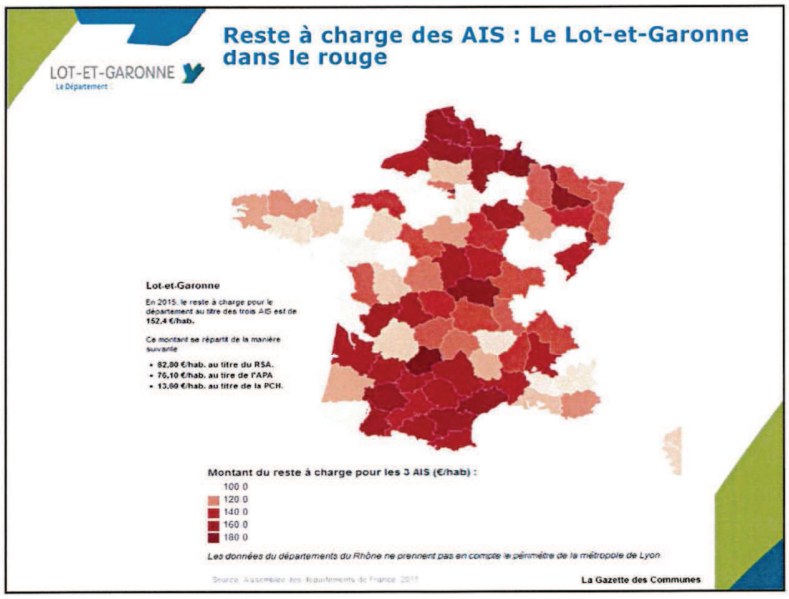
LOT-ET-GARONNE
Le Département
Reste à charge des AIS : Le Lot-et-Garonne dans le rouge
Lot-et-Garonne
En 2015, le reste à charge pour le département au titre des trois AIS est de 152,4 €/hab.
Ce montant se répartit de la manière suivante
• 62,80 €/hab. au titre du RSA.
• 76,10 €/hab. au titre de l'APA
• 13,60 €/hab. au titre de la PCH.
Montant du reste à charge pour les 3 AIS (€/hab) :
100 0
120 0
140 0
160 0
180 0
Les données du départements du Rhône ne prennent pas en compte le périmètre de la métropole de Lyon
La Gazette des Communes

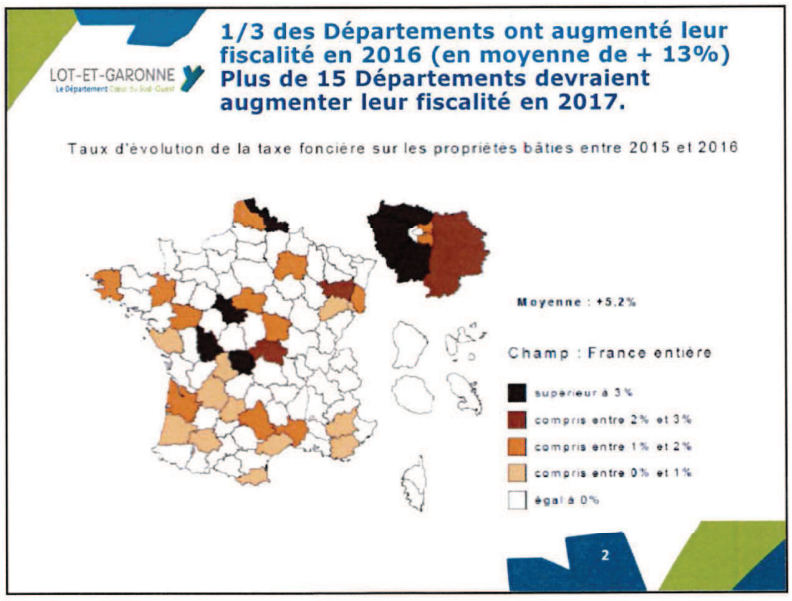
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
1/3 des Départements ont augmenté leur fiscalité en 2016 (en moyenne de + 13%)
Plus de 15 Départements devraient augmenter leur fiscalité en 2017.
Taux d'évolution de la taxe foncière sur les propriétés bâties entre 2015 et 2016
Moyenne : +5,2%
Champ : France entière
supérieur à 3%
compris entre 2% et 3%
compris entre 1% et 2%
compris entre 0% et 1%
égal à 0%
2

*Diaporama n°2*

*Cf. : Rapport n° 9003*

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

## Session du 3 avril 2017

G/DGA Finances/Base données-graphiques/Présentation budgétaire

12/04/2017

1

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Présentation du BP 2017 > Résultats anticipés du CA 2016

DIAPO N°1

- Poursuite des tendances de 2015 :
  - érosion de l'épargne brute
  - poursuite de la réduction des concours financiers de l'Etat,

  malgré une progression modérée des dépenses de fonctionnement (+1,9 % entre 2015 et 2016 – contre 3,4 % les deux années précédentes)

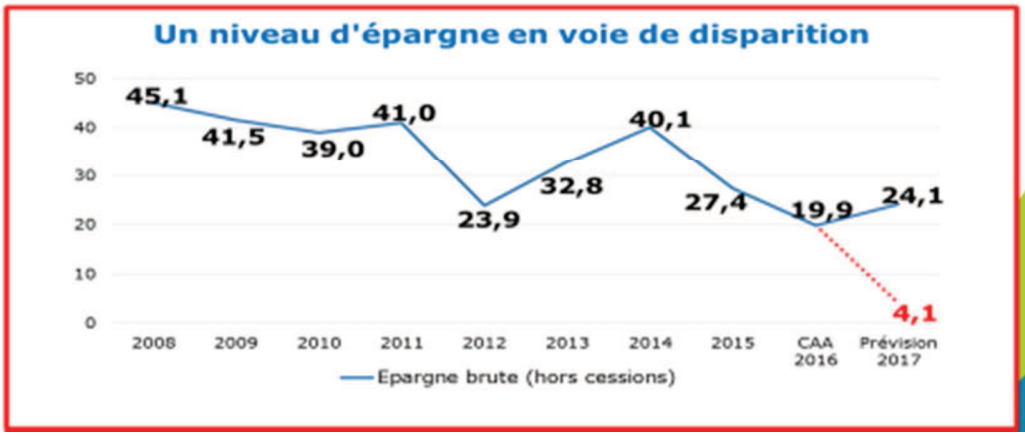

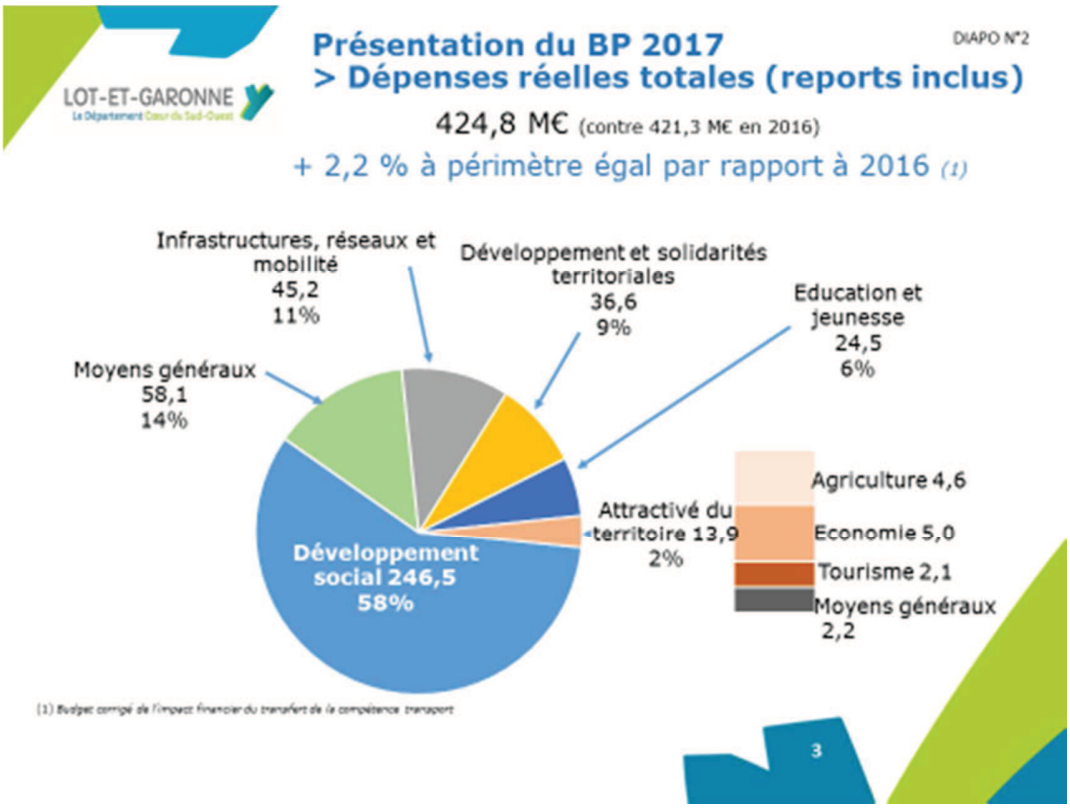
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
Présentation du BP 2017
> Dépenses réelles totales (reports inclus)
DIAPO N°2
424,8 M€ (contre 421,3 M€ en 2016)
+ 2,2 % à périmètre égal par rapport à 2016 (1)
Infrastructures, réseaux et mobilité 45,2 11%
Développement et solidarités territoriales 36,6 9%
Education et jeunesse 24,5 6%
Moyens généraux 58,1 14%
Attractivé du territoire 13,9 2%
Développement social 246,5 58%
Agriculture 4,6
Economie 5,0
Tourisme 2,1
Moyens généraux 2,2
(1) Budget corrigé de l'impact financier du transfert de la compétence transport
3

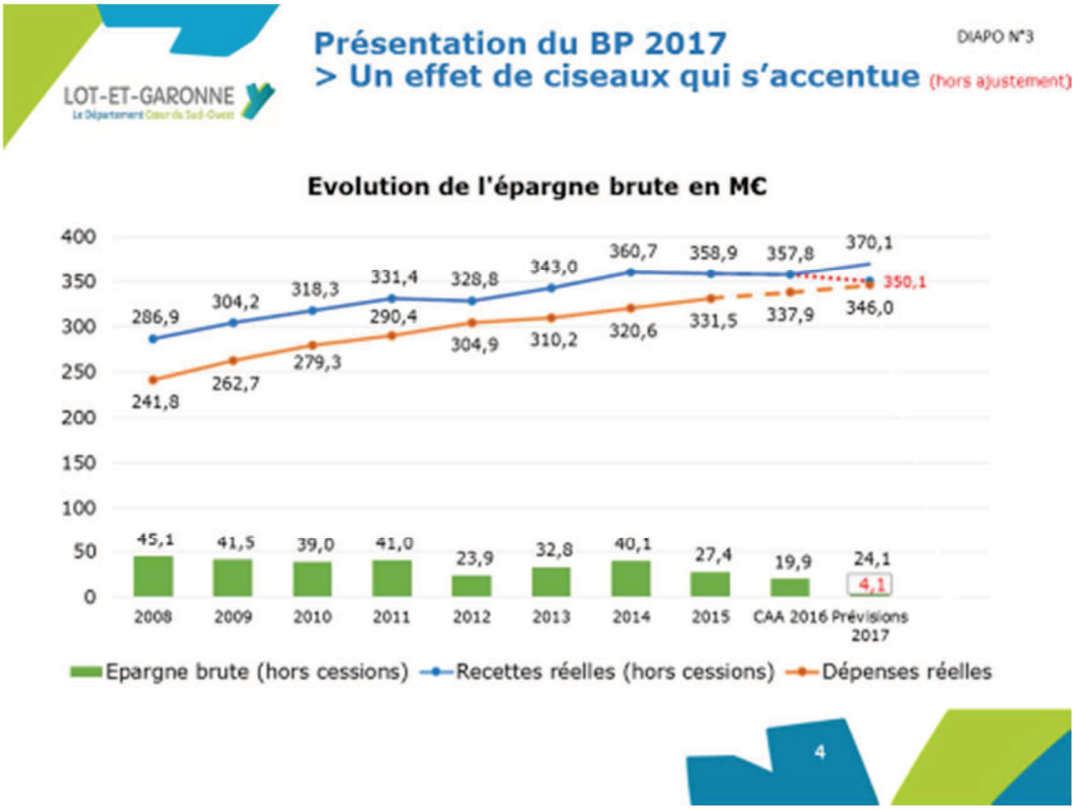
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
Présentation du BP 2017
> Un effet de ciseaux qui s'accentue (hors ajustement)
DIAPO N°3
Evolution de l'épargne brute en M€
400
350
300
250
200
150
100
50
0
286,9 304,2 318,3 331,4 328,8 343,0 360,7 358,9 357,8 370,1
241,8 262,7 279,3 290,4 304,9 310,2 320,6 331,5 337,9 346,0
350,1
45,1 41,5 39,0 41,0 23,9 32,8 40,1 27,4 19,9 24,1
4,1
2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 CAA 2016 Prévisions 2017
Epargne brute (hors cessions)
Recettes réelles (hors cessions)
Dépenses réelles
4

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Présentation du BP 2017
## > Des recettes réelles de fonctionnement en diminution (à périmètre égal)

DIAPO N°4

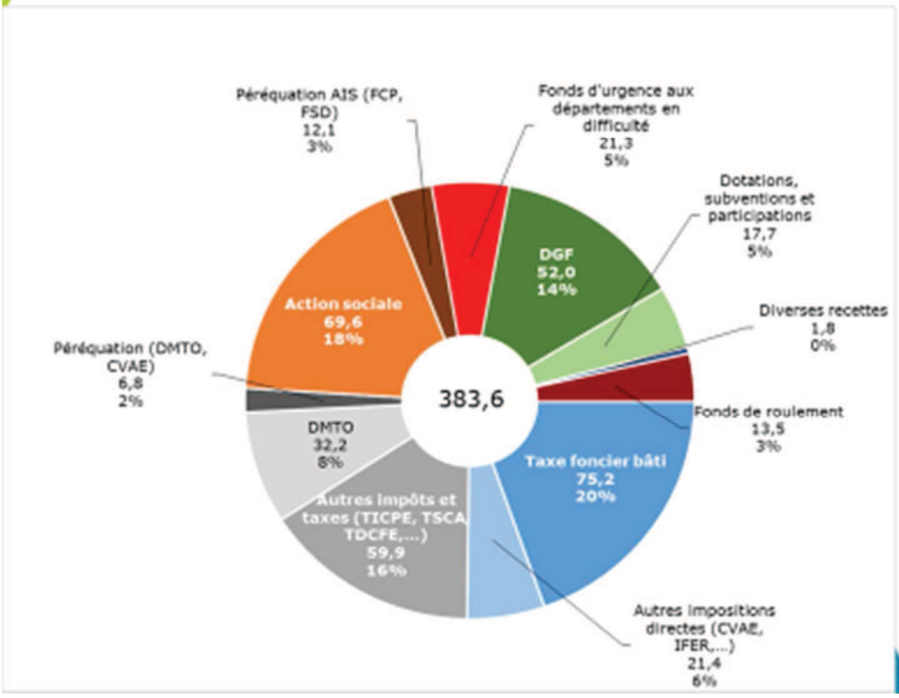


LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Présentation du BP 2017
## > Un budget de fonctionnement maîtrisé

DIAPO N°5

+ 1,6 % à périmètre égal par rapport à 2016 (1)

La plus faible progression des dix dernières années

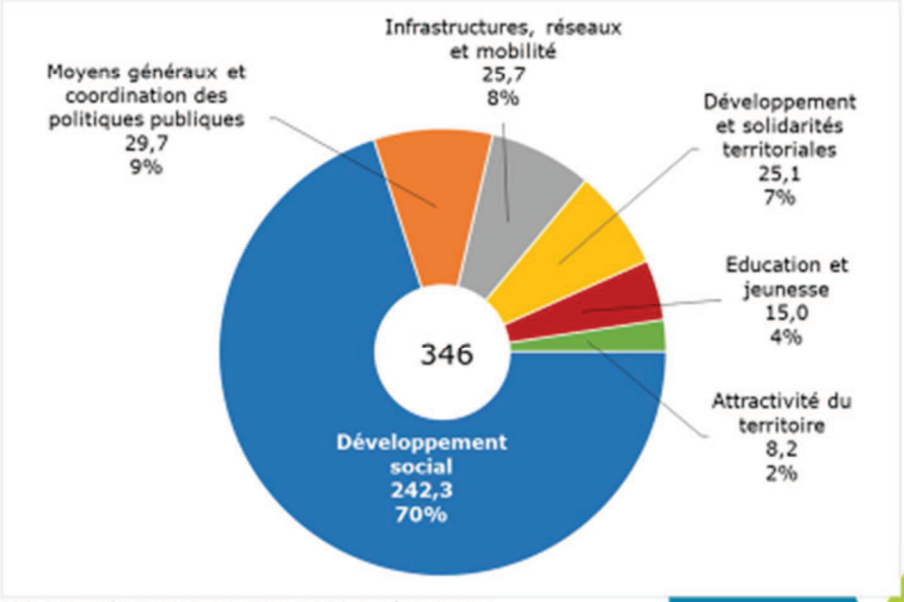


(1) *Budget corrigé de l'impact financier du transfert de la compétence transport*

## Le poids du développement social : 242,3 M€

DIAPO N°6

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

### Soit 70 % des dépenses de fonctionnement

et hors personnel 224,3 M€ soit 65 % des dépenses de fonctionnement

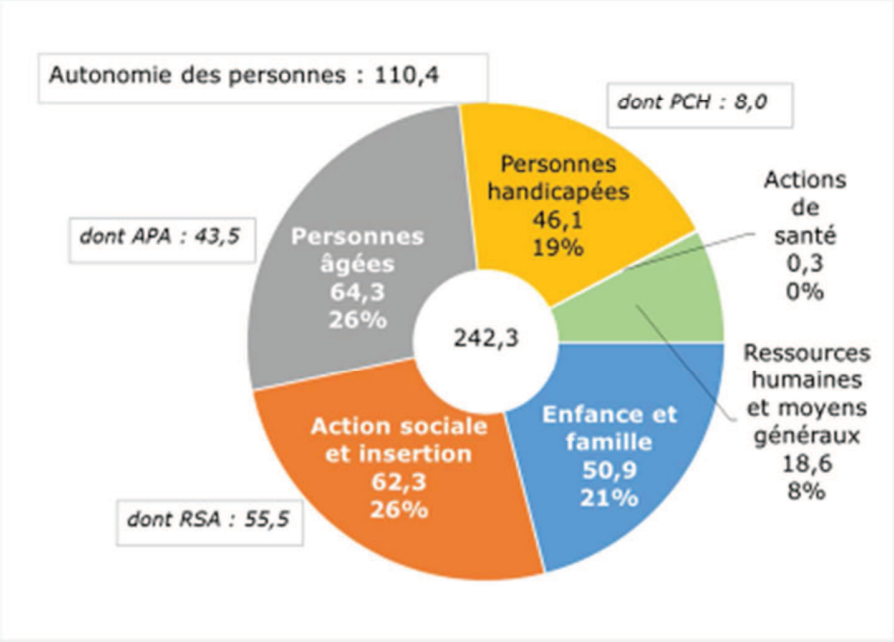


DIAPO N°7

## DEVELOPPEMENT SOCIAL : reste à charge des AIS

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

**Evolution du reste à charge par AIS en M€**

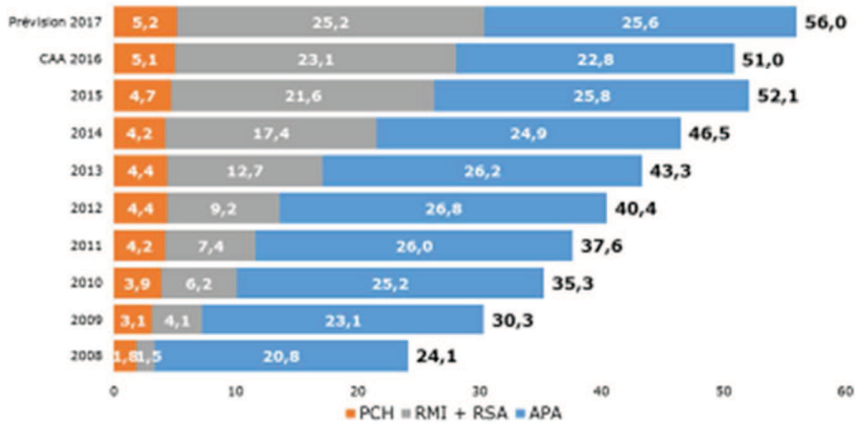


Depuis 2002, un reste à charge cumulé de plus de 450 M€, soit l'équivalent du budget de la collectivité.

8

## PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2017 *(en MC)*

DIAPO N°8

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|---|---|---|
| Charges à caractère général : 21,5 | 346,0 | Fiscalité directe : 89,6 | 383,6 |
| Personnel : 61,0 *dont assistantes familiales : 7,1* | | Fiscalité reversée : 16,5 | |
| APA : 43,8 *dont allocation individuelle : 43,5* | | Fiscalité indirecte et transférée : 129,0 | |
| RSA : 59,9 *dont allocation individuelle : 55,5* | | Dotations, Participations : 95,9 | |
| Charges de gestion courante : 149,1 | | Fonds d'urgence : 21,3 | |
| Intérêts : 6,7 | | Autres recettes : 17,8 | |
| Autres charges : 4,0 | | Fonds de roulement : 13,5 | |
| Autofinancement : 37,6 | | | |
| **INVESTISSEMENT** | | | |
| Capital de la dette : 21,0 | 78,8 | Autofinancement : 37,6 | 41,2 |
| Equipement direct : 33,9 | | Emprunt : 27,8 | |
| Subv. d'équipement : 22,8 | | Subv. et dotations : 6,3 | |
| Autres dépenses : 1,1 | | Autres recettes : 7,1 | |
| TOTAL : 424,8 | | TOTAL : 424,8 | |

## Une épargne en voie de disparition

DIAPO N°9

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

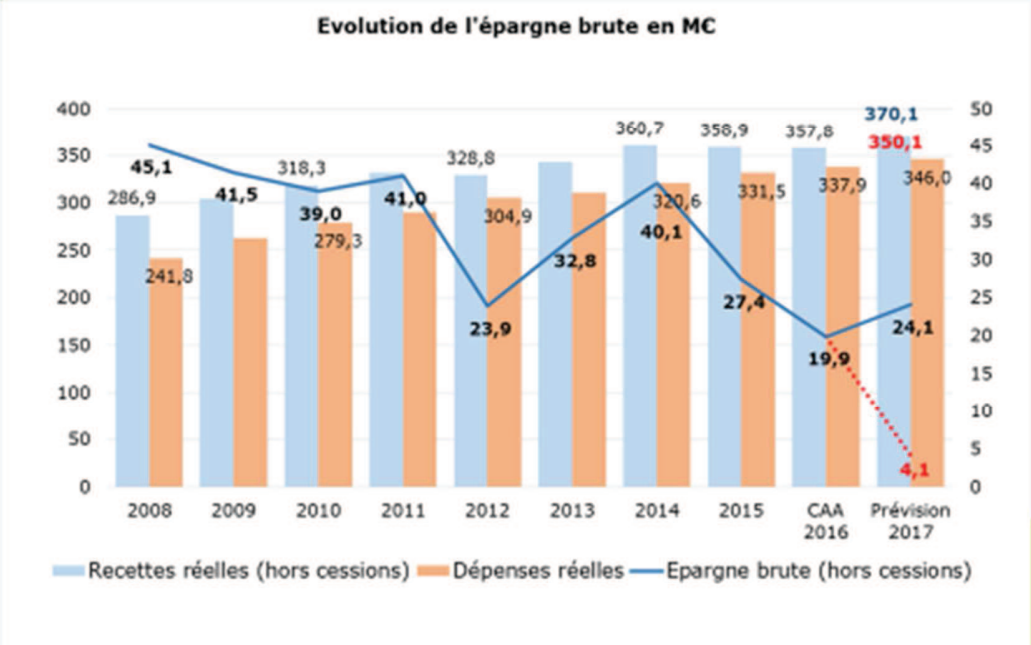

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DIAPO N°10

## Présentation du BP 2017
## > Des efforts d'investissement soutenus : 78,8 M€

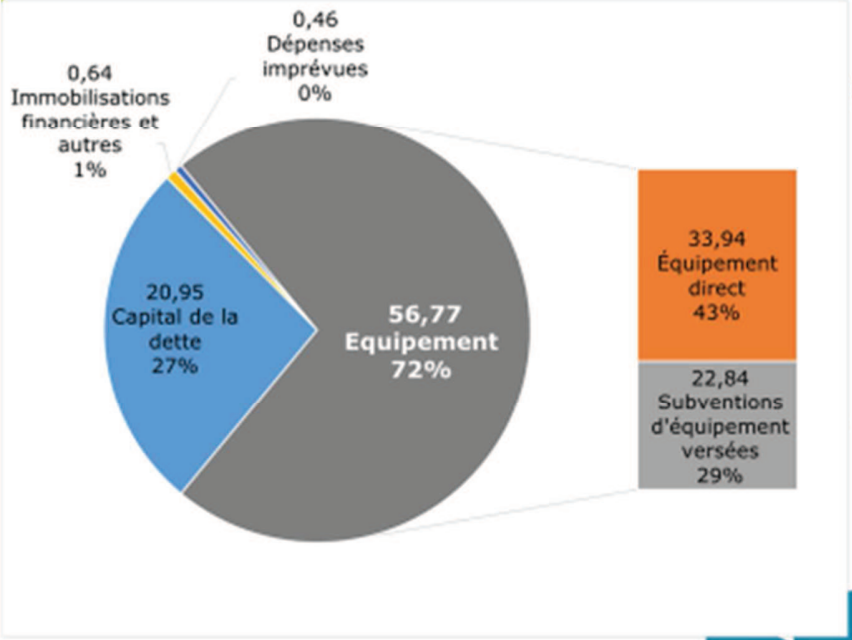


Hors dette , les investissements (reports inclus = 4,37 M€) s'établissent à **57,87 M€**

Répartition :

Équipts départ. = 60 %

Subventions versées = 40 %

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DIAPO N°11

## Un équilibre réalisé grâce :

- Une stabilisation de la fiscalité
- L'inscription des crédits nécessaires au remboursement des AIS dans leur totalité
- Un paiement qui sera limité aux compensations accordées par l'Etat
- **Une épargne nette insuffisante : - 20 M€**
- Mais, positive (+ 24,1 M€ hors fonds de roulement) grâce à l'inscription d'une recette exceptionnelle de l'ETAT de 20 M€

12

# Merci de votre attention

***Diaporama n°3***

***Cf.*** *Rapport n° 5001*

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Jean Moulin à Marmande

Démarrage de la 3ème et dernière tranche de travaux

- Achèvement des travaux en Juin 2018
- A l'issue des travaux, chauffage par géothermie et pompe à chaleur

**Crédits de paiement 2017**: 1,3 M€

3

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Le 8ème programme de rénovation

- **Jean Boucheron** à Castillonnes: Rénovation du bâtiment B

**Crédits de paiement 2017**: 0,78 M€

4

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Le 8ème programme de rénovation

- **Paul Dangla** à Agen: Rénovation du bâtiment Administratif de type Pailleron et I.T.E. du bâtiment Pédagogique

**Crédits de paiement 2017**: 0,48 M€

5

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Programme annuel de travaux de grosses réparations, provision pour travaux urgents, de conformité, études et frais divers

- **Programmation des travaux de grosses réparations,**
- **Adapter la capacité d'accueil des collèges**
- **Améliorer la sureté des établissements**

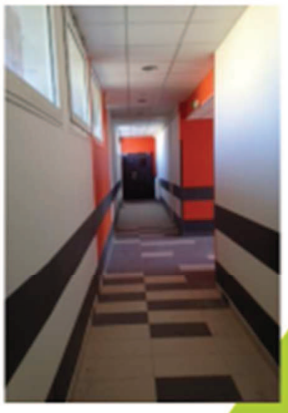

**Crédits de paiement 2017**: 1,5 M€

6

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Programme annuel de travaux de grosses réparations, provision pour travaux urgents, de conformité, études et frais divers

## Exemples de travaux à réaliser en 2017 :

- **La Rocal à Bon-Encontre : préaux et en suivant études de rénovation des sanitaires,**
- **Théophile de Viau au Passage d'Agen : préaux et infirmerie,**
- **Le Mas d'Agenais : classes modulaires,**
- **Gaston Carrère à Casseneuil : mise en conformité de la cuisine**

7

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Programme annuel de travaux de grosses réparations, provision pour travaux urgents, de conformité, études et frais divers

- **Moderniser les réseaux informatiques**

- **Crédits de paiement 2017**: 0,44 M€ auxquels s'ajoutent 0,4M€ pour les équipements informatiques.

8

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Programme annuel de travaux de grosses réparations, provision pour travaux urgents, de conformité, études et frais divers

- **Adapter le milieu scolaire aux personnes présentant un handicap**

**(démarrage des travaux dans les collèges de Duras, Fumel, Penne d'Agenais, Port Ste Marie et Villeneuve-sur-Lot (Crochepierre)**

- **Crédits de paiement 2017**: 0,403 M€

9

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Programme annuel de travaux de grosses réparations, provision pour travaux urgents, de conformité, études et frais divers

- **Participation Départementale aux travaux réalisés dans les parties communes de cités scolaires**

**Crédits de paiement 2017**: 0,7 M€

10

# Merci de votre attention

*Diaporama n°4*

***Cf.*** *: Rapport n° 2001*

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# Projet de budget 2017

## *Infrastructures et transport*

1

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | **Infrastructures** | | |
| | | BP 2016 | CA 2016 | |
| **Infrastructures routières** | | **17 237 231,27 €** | **14 400 867,70 €** | |
| Exploitation et maintenance | I | 9 727 863,02 € | 9 810 676,17 € | |
| Modernisation | I | 6 645 994,25 € | 4 319 851,53 € | |
| Interventions sur autres réseaux | I | 863 374,00 € | 270 340,00 € | |
| **Infrastructures navigables** | I | **300 140,00 €** | **216 426,34 €** | |
| Exploitation et maintenance | I | 250 140,00 € | 179 389,99 € | |
| Modernisation | | 50 000,00 € | 37 036,35 € | |
| **Infrastructures cyclables** | I | **317 000,00 €** | **285 323,80 €** | |
| Exploitation et maintenance | I | 50 000,00 € | 79 928,16 € | |
| Modernisation | I | 267 000,00 € | 205 395,64 € | |
| **Aides à la voirie communale** | I | **1 194 897,00 €** | **1 208 046,52 €** | |
| **Moyens généraux** | I | **9 000,00 €** | **9 433,16 €** | |
| **Investissement** | | **19 058 268,27** | **16 120 097,52 €** | |
| **Fonctionnement** | F | **2 842 143,20 €** | **2 696 543,59 €** | |
| TOTAL RESEAUX DE DEPLACEMENTS | | 21 900 411,47 € | 18 816 641,11€ | (86 %) |
| | | | | |
| | | **Transports** | | |
| Fonctionnement | F | 15 595 916,00 € | 15 416 967,89 € | |
| Investissements | I | 15 500,00 € | 8 750,00 € | |

## PROJET DE BUDGET 2017

| | |
|---|---|
| **Infrastructures routières** | **17 460 971 €** |
| Exploitation et maintenance | 11 010 100 € |
| Modernisation | 4 324 421 € |
| Interventions sur autre réseaux | 2 126 450 € |
| **Infrastructures navigables** | **354 000 €** |
| Exploitation et maintenance | 284 000 € |
| Modernisation | 70 000 € |
| **Infrastructures cyclables** | **660 000 €** |
| Exploitation et maintenance | 50 000 € |
| Modernisation | 610 000 € |
| **Aides à la voirie communale** | **53 906 €** |
| TOTAL INVESTISSEMENT | **18 528 877 €** |

**MAINTENANCE DES CHAUSSEES**

**Programme annuel des revêtements : 4,3 M€**

Ce programme représente environ 196 km de routes avec des travaux préparatoires de faible ampleur réalisés au printemps.

Le revêtement est réalisé la même année, soit 1,1 M m2.

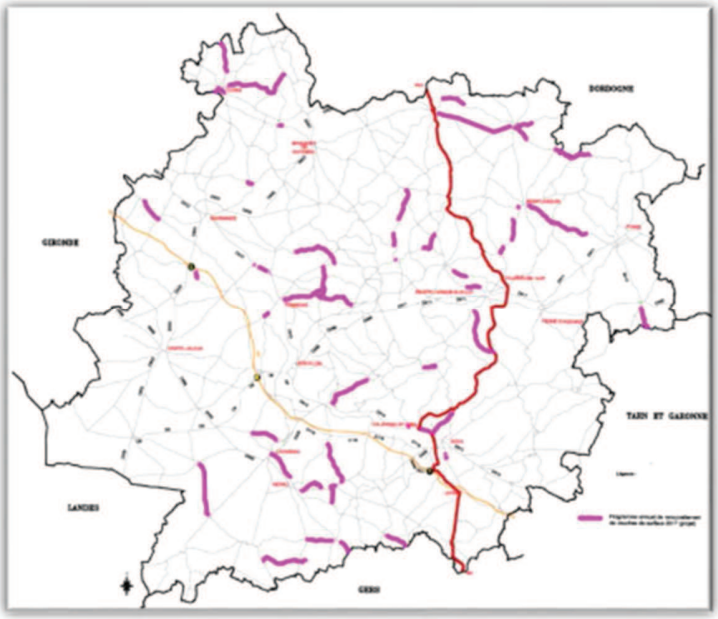

**Maintenance des chaussées**
**Programme annuel des revêtements : les enduits superficiels**

Le programme annuel inclut 161 km d'enduits superficiels (857 000 m2) dont 109 km (570 000 m2) seront réalisés par le Parc routier dans l'année (cf photo).

Les autres techniques sont confiées au privé.

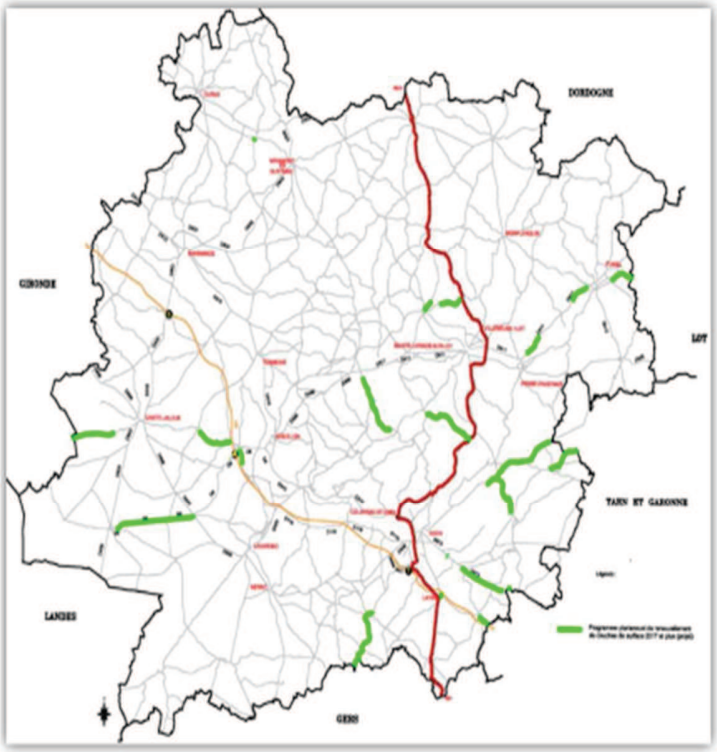


**Maintenance des chaussées**

**Programme pluriannuel :**
**2,4 M€ sur 70 km**

La route est préparée la 1ère année (reprofilage) et revêtue la 2ème année (enduit superficiel).

Renforcement non programmable : 1,3 M€
*(pour les phénomènes de dégradations rapides)*

Une période de pluie persistante crée des nids de poule sur les chaussées traditionnelles ; au contraire une sècheresse sévère fissure les chaussée fondées sur sol argileux.

**Equipement de sécurité et signalisation : 1,1 M€**

- La signalisation horizontale (marquage routier) sera refaite sur un tiers du réseau : 400 000 €
- Les panneaux vétustes seront remplacés : 580 000 €
- La signalisation touristique équipera les nouveaux itinéraires de déplacements doux : 50 000 €
- La signalisation temporaire signalera les chantiers de travaux neufs : 40 000 €
- Le linéaire de glissières sera complété aux endroits dangereux : 30 000 €

**Distinguo :**

Les panneaux blanchis aux UV seront remplacés sur notre budget mais les panneaux noircis par l'encre défectueuse du fabricant seront remplacés à ses frais (cf. photo).

**Renouvellement du matériel : 0,9 M€**

Camion grue existant modernisé

Les nouveaux matériels seront polyvalents pour répondre aux missions d'exploitation (service hivernal), entretien des chaussées (saison estivale) et gestion des dépendances.

Autre matériel : deux camions multi-bennes, un camion benne 4,5 tonnes, une répandeuse existante modernisée et trois véhicules utilitaires.

## Matériel d'entretien des dépendances vertes

Porte outil attendu en 2017

Pelle hydraulique sur pneus

Sécateur sur porte-outil

## Plan de Modernisation du réseau routier : 1,4 M€

TRAVAUX (1,2M€)

Sécurisation de carrefours :
- D933 : Tourne à gauche de Coussan
- D813 : Carrefour giratoire à Fauillet

Aménagement d'itinéraires :
- D656 : Calibrage Nérac / Andiran
- D710 : Entrée sud de Cuzorn

**Etudes et acquisitions foncières (0,2 M€) :**
**D668 carrefour du Poteau; D708 Accès Cave de Duras D143 Puch d'Agenais**
**Déviation Est de Marmande**

## Opérations hors plan de modernisation du réseau : 1,4 M€

TRAVAUX (1,2 M€ de gros travaux et 0,2 M€ d'améliorations localisées)

Réseau secondaire:
- Calibrage du chemin de Carabelle à Bias

Pont de Pierre au Passage d'Agen
Passerelle de Pont de Bordes
(démarrage des travaux)

**Etudes et acquisitions foncières (0,2 M€)**
**D207 – Villeréal / Dordogne ; D661 Penne d'Agenais**
**pont du Mas d'Agenais**

**TRAVERSES d'AGGLOMERATIONS**
Travaux délégués aux communes
(1,3 M€)

2017 : Travaux à Bon-Encontre, Bouglon, Bourran, Durance, Fourques-sur-Garonne, Grateloup Saint-Gayrand et Saint-Nicolas de la Balerme.

Les opérations déléguées aux communes résolvent à la fois les problèmes de portance de la chaussée et de sécurisation du trafic. Ce sera le cas à Pont des Sables où la 2ème tranche « Cœur de village » succède à l'aménagement du giratoire d'entrée de l'agglomération.

**Aide aux communes : 0,3 M€ programmés en 2017**

| | |
|---|---|
| RKG | 0 M€ |
| VOIRIES FORESTIERES | 0,054 M€ |
| REGIMES VOIRIE | 0,200 M€ |

**Participations du Département aux grands projets partenariaux (2,1 M€)**

| Opération | Montant total | Participation CD | CP 2017 | Commentaires |
|---|---|---|---|---|
| Contournement d'Agen | 78,0 M€ | 26,0 M€ | | Délibération 20/06/2016 |
| *dont barreau S3* | *10,1 M€* | *3,3 M€* | *1 650 000 €* | *50% en 2017, 50% en 2018* |
| *dont échangeur autoroutier* | *18,0 M€* | *6,2 M€* | | *Travaux à partir de 2018* |
| *dont études et AF pont et barreau de Camélat* | *6,0 M€* | *2,0 M€* | -- | *Alignement sur l'Etat* |
| RN21 – travaux– accès sud Villeneuve | 11,4 M€ | 2,3 M€ | -- | Travaux 2017-2019, CD en avance de paiement |
| RN21 – travaux– Saint-Antoine – La Croix Blanche | 36,0 M€ | 9,4 M€ | 156 240 € | Déviations de réseaux en 2017 |
| RN21 – études et AF – La Croix Blanche – Foulayronnes | 4,0 M€ | 1,6 M€ | -- | Convention pas encore conclue |
| Divers | | | 320 210 € | Solde giratoire de Beauregard (39 760 €), solde aire de covoiturage d'Agen (159 250 €), transferts de voirie (121 200 €) |

**<u>Navigation</u> : 0,6 M€**

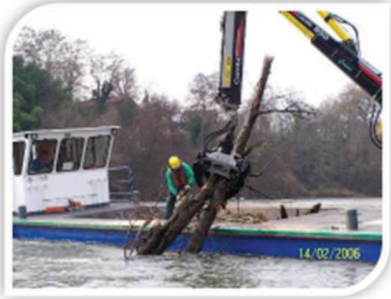


Il est proposé de poursuivre l'entretien des berges de la Baïse
*(dans l'attention de la mise en œuvre de la GEMAPI)*
Il est proposé d'arrêter l'exploitation du chenal de Garonne à la saison
*(pas de curage en 2017)*
Les crédits d'étude de l'écluse de St-Vite sont compris pour 55 000 €.
Les crédits d'étude de l'écluse de Fumel sont compris pour 15 000 €.

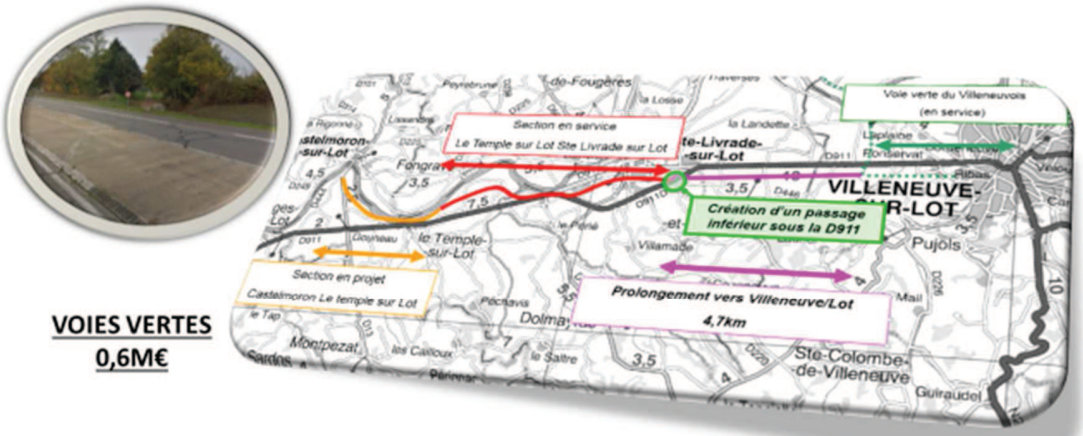


**VOIES VERTES**
**0,6M€**

La réalisation d'un passage inférieur sous la D911 à Sainte-Livrade-sur-Lot amorcera la jonction de la voie verte du Livradais (réalisée en 2015) avec celle du Villeneuvois.
Par ailleurs, avec le jalonnement de l'EV3 le long des vallées de la Baïse et de la Gélise dès le printemps 2017, le Département s'affirmera comme un carrefour des itinéraires nationaux et européens.

**ARRETE – SIGNATURES**

**Budget primitif 2017**

Présenté par le Président,
A Agen, le 3 avril 2017
Le Président,

Nombre de membres en exercice.....42
Nombre de membres présents.....35
Nombre de suffrages exprimés.....42
VOTES : Pour.....28
Contre.....14.
Abstentions.....0.

Date de convocation : 21 mars 2017

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 3 avril 2017

Les membres du Conseil départemental,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| M. BARRAL Bernard | M. BILIRIT Jacques | M. BOCQUET Christophe | Mme BONFANTI-DOSSAT Christine<br>POUVOIR A M. CONSTANS | M. BORDERIE Jacques | Mme BORDERIE Sophie |
| M. BORIE Daniel | Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence | Mme BRICARD Nathalie | M. CALMETTE Marcel | M. CAMANI Pierre | M. CASSANY Patrick |
| M. CHOLLET Pierre | M. CONSTANS Rémi | M. COSTES Pierre<br>POUVOIR A Mme DHELIAS | M. DELBREL Christian<br>Po | M. DEZALOS Christian | Mme DHELIAS Danièle |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| M. DREUIL Jean | Mme DUCOS Laurence | Mme GARGOWITSCH Sophie<br>POUVOIR A M. BORIE | M. GIRARDI Raymond<br>POUVOIR A Mme VIDAL | Mme GONZATO-ROQUES Christine | Mme HAURE-TROCHON Caroline<br>POUVOIR A Mme BORDERIE |
| M. HOCQUELET Joël | Mme JOFFROY Catherine | Mme KHERKHACH Baya | Mme LABIT Marie | M. LACOMBE Nicolas | Mme LALAURIE Italina |
| Mme LAMY Laurence | Mme VIDAL Hélène | Mme LAURENT Françoise | M. LEPERS Guillaume | Mme MAILLOU Emilie<br>POUVOIR A M. HOCQUELET | M. MASSET Michel |
| M. MERLY Alain<br>POUVOIR A M. LEPERS<br>Absent au moment du vote du rapport relatif au budget 2017 | M. MOGA Jean-Pierre | Mme PAILLARES Marylène | Mme SALLES Marie-France | Mme SUPPI Patricia | Mme TONIN Valérie |

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 13 avril 2017 et de la publication le 13 avril 2017

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
D.D.L. 1er BUREAU
Reçu à la Préfecture

13 AVR. 2017

CONTROLE BUDGETAIRE
(Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982)

A AGEN, le

Fait le 10 NOV. 2017

Le Président du Conseil départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne

Pierre CAMANI

La Secrétaire de séance

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Imprimé en novembre 2017
Dépôt légal – Novembre 2017

Certifié conforme :

*Le Président du Conseil départemental,*

*Pierre CAMANI*